

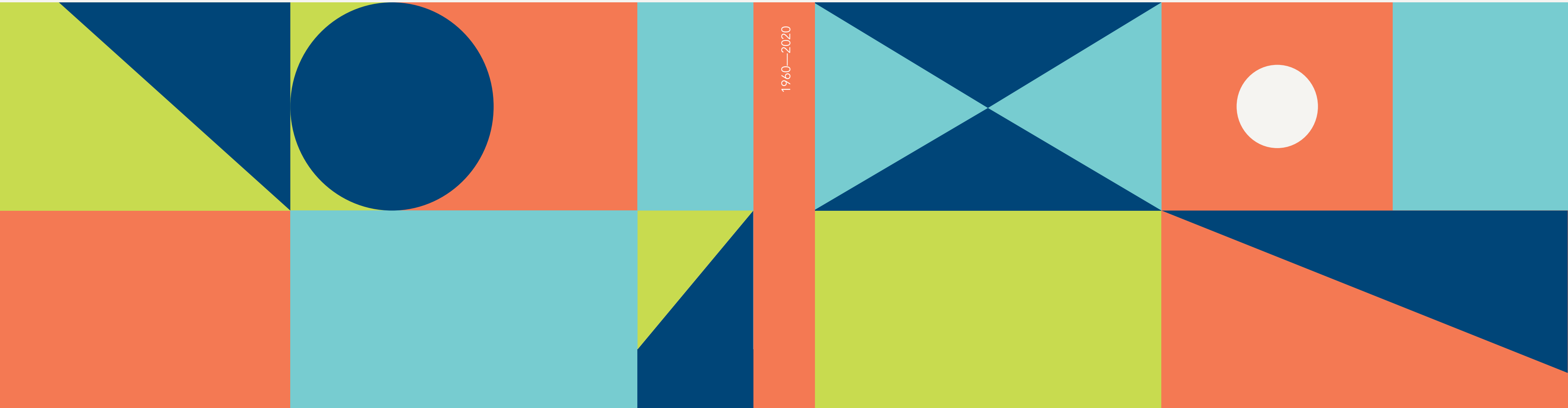
MACIF - 60 ANS D'ENGAGEMENT MUTUALISTE

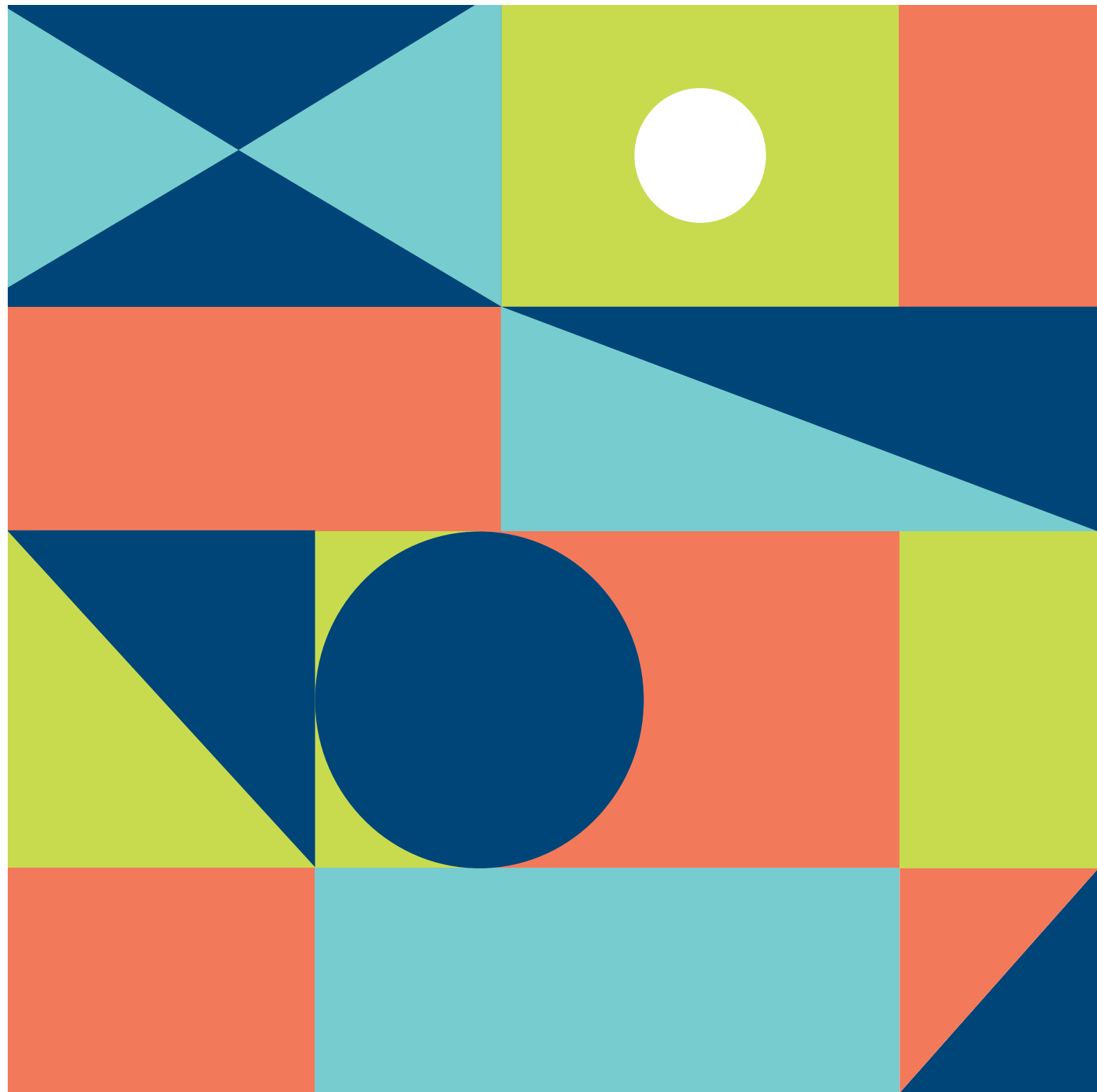
1960
—2020

MACIF

60 ans
d'engagement
mutualiste

1960—2020





1960
—2020

MACIF

60 ans
d'engagement
mutualiste



Célébrer les 60 ans de la Macif, c'est se souvenir des militants de l'économie sociale et solidaire et en particulier de Gérard Andreck ainsi que de Jacques Vandier, disparu le 30 mars de cette année anniversaire. Deux grandes figures sans lesquelles la Macif n'aurait pas eu sa place dans les chantiers de la solidarité mutualiste au service de tous.

Célébrer cet anniversaire, c'est revivre cette histoire faite de rebondissements, d'innovations, de doutes mais traversée par la certitude que le modèle mutualiste a toute sa place dans le monde de l'assurance et que l'entrepreneuriat peut rimer de concert avec efficience et solidarité. Je ne peux lire cette magnifique épopée sans me rappeler l'action efficace de l'ami Jacques Vandier, nommé premier président de l'Institut de développement de l'économie sociale (IDES), société de capital-investissement que j'avais portée avec Michel Rocard sur les fonts baptismaux en tant que ministre de l'Économie et des Finances en 1983. Il fut à l'époque l'un des premiers et des rares dirigeants à saisir que la question des fonds propres était le talon d'Achille des structures de l'ESS.

C'est aussi l'occasion de me remémorer la coopération solide entre la Macif et Notre Europe - Institut Jacques Delors depuis 2009 - afin que la dimension européenne imprègne les activités mutualistes. Celles-ci n'ont rien d'antinomique avec la construction européenne. Au contraire, l'esprit mutualiste est inséparable de l'esprit communautaire.

C'est d'ailleurs ce qu'avait bien en tête le visionnaire Jacques Vandier quand, dès 1988, il se lance dans un tour d'Europe afin de repérer les alliés qui, trois ans plus tard, fonderont Euresa. Lui qui a passé sa vie à décliner les mots coopération, mutualité, solidarité, dans toutes les langues et à toutes occasions, nous a montré la voie.

Je suis confiant qu'avec le besoin désormais reconnu et pressant d'une Europe de la santé, nos organisations auront un chantier pour lequel œuvrer.

En cette année marquée par un autre anniversaire, celui des 70 ans de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, je me permets d'en souligner la pertinence devant les épreuves auxquelles les économies de nos pays sont confrontées. « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. » Puissent de nouvelles « réalisations concrètes » européennes voir le jour dans l'effort collectif de la relance qu'appelle la crise actuelle. La mutualisation de nos efforts, de nos ambitions et de nos sacrifices trace le chemin de notre relèvement.

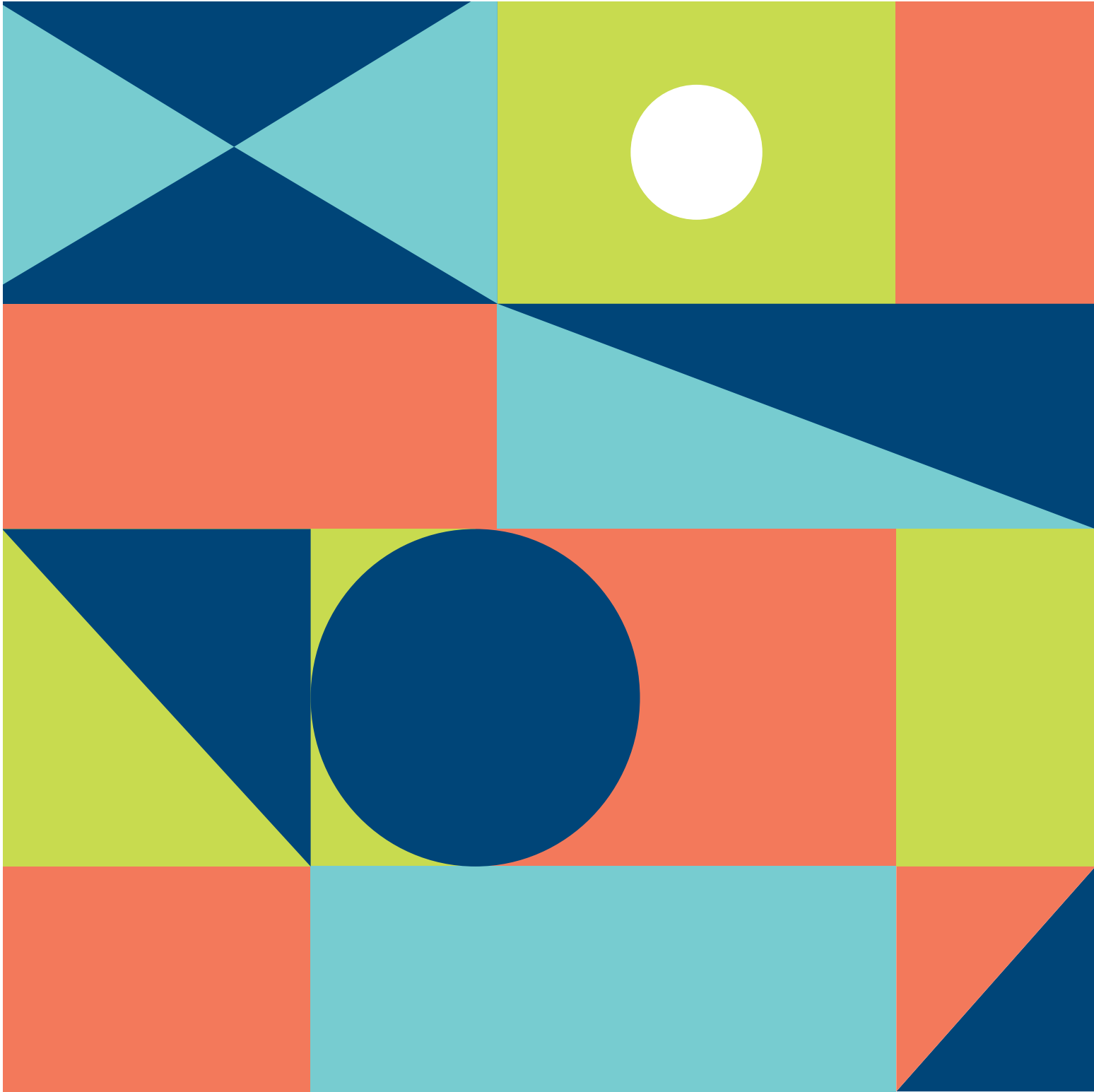
Dans la lignée de ce qu'a accompli Jacques Vandier, la Macif y a toute sa part et plus largement l'économie sociale et solidaire qui, j'en suis sûr, est promise à un bel avenir.

Jacques DELORS
Ministre de l'Économie et des Finances de 1981 à 1984
Président de la Commission européenne de 1985 à 1995
Président fondateur de Notre Europe - Institut Jacques Delors

60 ans
d'engagement
mutualiste

1960
—2020

MACIF
60 ans
d'engagement
mutualiste



1959 — 1973	DE LA CRÉATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LILLE	P. 10
1974 — 1986	DE LA DÉCENTRALISATION AU PROJET MUTUALISTE	P. 44
1987 — 1997	DE LA RÉGIONALISATION À L'EUROPE POUR HORIZON	P. 78
1998 — 2009	DE LA REFONDATION À LA CONSOLIDATION	P. 96
2010 — 2020	DE LA STRUCTURATION DU GROUPE À LA RAISON D'ÊTRE	P. 120

Hommages à Jacques Vandier	P. 152
Lexique	P. 155
Table des matières des focus	P. 156
Crédits	P. 157

Sommaire

1960
—2020

MACIF

60 ans
d'engagement
mutualiste

1959—1973



1959
—1973

DE LA CRÉATION
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE LILLE



1959
— 1960

29 JUILLET 1960

La direction des Assurances donne son agrément pour que la Macif diffuse sa première police automobile. Le dossier a été préparé par Jacques Vandier, alors commissaire contrôleur des assurances au sein de cette institution.



Réunion en vue de la constitution de la Macif. Photo publiée dans la Nouvelle République du 23 novembre 1959.



Jacques Mathé



Henri Geynes

Le 30 avril 1960, se tenait à l'hôtel de ville de Niort l'assemblée générale constitutive de la Macif, mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France. Soixante ans plus tard, il est difficile d'apprécier la dose de conviction militante ou les qualités visionnaires des quelques précurseurs alors réunis ; une poignée d'individus ingénieux et déterminés rassemblés autour d'un modèle économique alternatif que l'on appellerait, quelques décennies plus tard, une start-up.

NIORT, CAPITALE DES MUTUELLES

La crise du phylloxéra de 1875 a eu de nombreux effets dans le sud des Deux-Sèvres : elle a changé le paysage, en détruisant les vignobles, et elle a bouleversé le tissu économique, mettant en avant l'industrie laitière et le commerce du bétail. C'est bien le monde agricole qui a fondé les premiers piliers de l'ESS sur ce territoire pour financer cette mutation : beurreries et laiteries coopératives dans un premier temps, puis boulangeries et coopératives d'achats, la question assurantielle n'apparaissant qu'un peu plus tard, entre fin du XIX^e et début du XX^e siècle. En 1934, année de crise politique majeure, l'instituteur Edmond Proust pose les fondements de la Mutuelle d'assurance automobile des instituteurs de France (Maaif). La démarche allait inspirer, juste après la Seconde Guerre mondiale, le président de la chambre des métiers des Deux-Sèvres, Jean Trioullier, qui fonde en 1950 la Mutuelle assurance automobile artisanale de France (Maaaf).

L'ASSURANCE AUTOMOBILE : UN SECTEUR PORTEUR

À la fin des années 50, la Maaif et la Maaaf rassemblent près de 250 000 sociétaires. Ajoutée à cela la loi du 27 février 1958, qui impose d'assurer son véhicule, et il n'en faut pas plus pour encourager quelques entrepreneurs à vouloir élargir le champ d'activité mutualiste. Henri Geynes, salarié de la Maaaf, propose à ses dirigeants d'étendre les statuts de la mutuelle aux industriels et aux commerçants ; il essuie un refus. Son opiniâtreté permet cependant de convaincre d'autres acteurs locaux, tels Jacques Mathé, négociant en combustibles, ou Marcel Hervé, industriel de Parthenay, de poser les bases de ce qui deviendra la Macif. Le 21 novembre 1959, les premiers statuts sont déposés chez maître Lanthiez, notaire à Niort. Ils seront adoptés par l'assemblée constitutive du 30 avril 1960.



JACQUES VANDIER : L'HOMME DE LA SITUATION

Au-delà de leur persévérance, c'est leur perspicacité qui est à souligner lorsqu'ils sollicitent, sur les conseils d'André Gaillard, salarié de la Maaif, l'expertise d'un certain Jacques Vandier pour les accompagner dans l'aventure.

Fils de médecin de campagne, petit-fils de paysans, natif de Breloux-la-Crèche (79), ce polytechnicien d'une trentaine d'années est haut fonctionnaire au sein du corps de contrôle des assurances au ministère des Finances.

Il dispose d'une solide connaissance des métiers de l'assurance et d'un précieux carnet d'adresses. Il pourra ainsi activer de multiples contacts au bénéfice de la toute jeune mutuelle d'assurance et accélérer l'obtention de l'indispensable agrément ministériel délivré le 29 juillet 1960. L'homme s'avère rapidement visionnaire et disruptif. C'est lui qui impose, dès l'écriture des statuts, l'ouverture de la mutuelle

aux salariés du commerce et de l'industrie, rompant là avec le corporatisme dominant dans le secteur mutualiste. Fin stratège, il fait acter dans ces mêmes statuts la séparation entre les fonctions de directeur général et de président, ce qui lui sera particulièrement utile quelques années plus tard. Plus fondamentalement, il introduit la « sélection des risques » qui va compter pour beaucoup dans le développement futur de la Macif, et des mutuelles en général. Bien avant l'avènement des algorithmes et de la data, Jacques Vandier a su convertir le monde de l'assurance mutualiste aux concepts d'analyse et de segmentation.

DERNIER TRIMESTRE 1960 : LE DÉBUT D'ACTIVITÉ

Le 12 septembre 1960, cinq zones tarifaires indexées à l'origine géographique, au type de véhicule et au profil de l'assuré sont adoptées. S'y ajoute un atout majeur : les tarifs proposés sont près de deux fois moins élevés que ceux de la concurrence puisque la mutuelle s'affranchit de l'intéressement perçu par les intermédiaires. La mécanique est lancée et rien ne l'arrêtera : ni les menaces et attaques des courtiers et agents généraux, ni la frilosité (au départ) des syndicats de salariés, ni l'indifférence des syndicats de commerçants ou l'opposition des chambres de commerce.

Le 1^{er} octobre, la Macif accueille ses trois premiers salariés et un mois plus tard, jour de la Toussaint, les quatre premiers véhicules assurés par la Macif circulent !

Aux vents contraires des lobbys et inerties conservatrices, les solidarités s'engagent. Celle de la Maaif s'exprime par un prêt de 800 000 francs dès avril 1960. Le 20 octobre, la Maaaf signe un accord de non-concurrence et de mutualisation opérationnelle. Pendant ce temps, la dynamique militante se déploie partout en France.

1960
— 1961

Les tarifs proposés sont près de deux fois moins élevés que ceux de la concurrence.

Cette année-là



1^{ER} JANVIER 1960

Les Français adoptent une nouvelle monnaie. Avec l'arrivée des nouveaux francs, les prix sont divisés par 100.

60 ANS D'ENGAGEMENT MUTUALISTE

A photograph of a blue book cover. In the top right corner, there is a small white rectangular sticker with a large red number '1' and the text '100-100' below it. In the center, there is a larger white rectangular label with handwritten text: '100-100' on the first line, '1' on the second line, and '101699' on the third line. To the right of the label, there is a red handwritten '1'. Below the label, there is a triangular logo with a white background and a blue border. The logo contains a stylized figure of a person holding a book, with the text 'AMERICAN' above it and 'LIBRARY' below it.

1961
— 1962

La Macif compte moins de 1 000 sociétaires en 1960. Ils seront 9 800 l'année suivante et 25 800 en 1962.



OCTOBRE 1961

Tract tiré à 2 000 exemplaires par le syndicat des commerçants non sédentaires de l'arrondissement de Libourne.

Les deux premiers exercices sont marqués par un bilan contrasté. D'un côté, l'attractivité des tarifs agit sur le nombre de sociétaires. De l'autre, la sinistralité plombe les résultats.

LE BOUCHE-À-OREILLE

Après le syndicat des épiciers des Deux-Sèvres, d'autres acteurs de poids rallient la cause de la mutuelle. Dixit Jacques Vandier, « le bouche-à-oreille qui ne coûte rien » a longtemps été privilégié à toute autre forme de publicité. Il faut dire que la détermination des fondateurs et des premiers ralliés est particulièrement communicative. Ce véritable buzz d'une autre époque se propage aussi bien dans les usines Citroën que sur les places de marché. La Fédération des commerçants non sédentaires, forte de ses 20 000 adhérents, fait preuve d'un activisme de terrain remarquable. Ce prosélytisme paie : la Macif compte moins de 1 000 sociétaires en 1960. Ils seront 9 800 l'année suivante et 25 800 en 1962 ! L'expansion se traduit par des ouvertures successives de bureaux à Nantes, Clermont-Ferrand et Mulhouse. Mais, à l'image d'autres épopées entrepreneuriales, les débuts de la mutuelle ne sont pas pour autant un long fleuve tranquille...

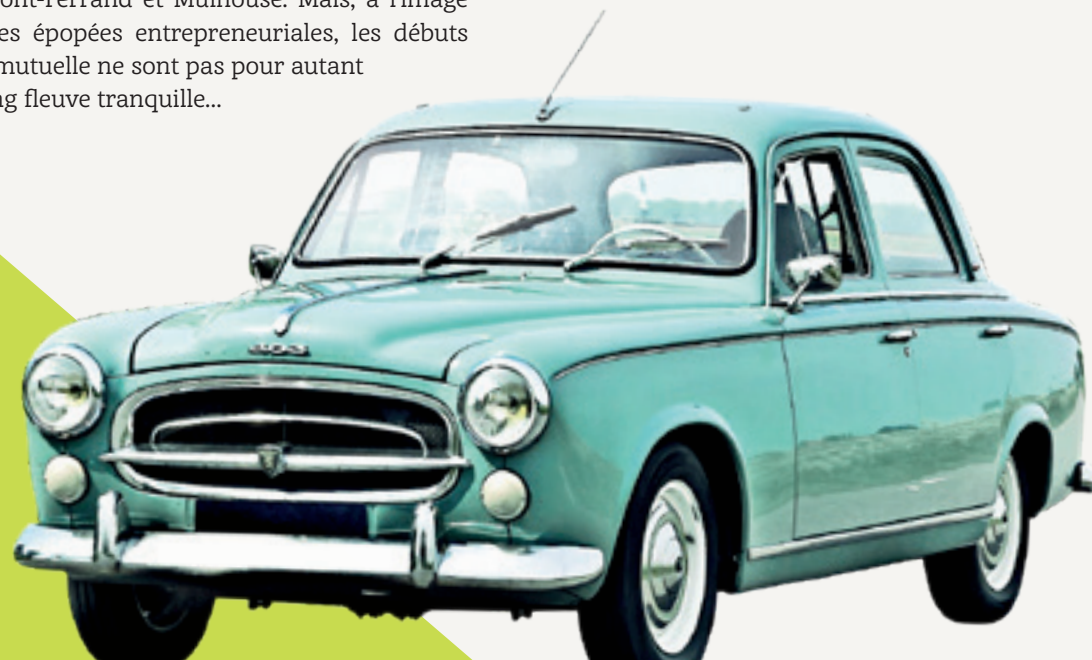
PLUS DE VOITURES,
PLUS DE SINISTRES

L'augmentation du nombre de sociétaires ne suffit pas à couvrir les frais généraux (19 % des 1,8 M de francs de cotisations en 1961). L'accroissement général du parc automobile français entraîne une telle hausse des sinistres que leurs règlements représentent près de 90 % du chiffre d'affaires de la Macif !

L'histoire retiendra la mort d'un des premiers sociétaires dans un accident de la route, la veille de Noël 1960, et le traumatisme créé par le passage de la veuve au siège de l'avenue de La Rochelle, venue chercher le montant de la Garantie Décès.

Aux lourdes conséquences budgétaires de cette tragédie humaine, s'ajoutent la mauvaise performance de la Garantie Dommages au véhicule, dans certaines grandes villes, et une sinistralité pire en 1962 !

Les fondements de la jeune mutuelle sont éprouvés par les résultats de ses premiers exercices ; des mesures s'imposent.



— 1963

La société de consommation bat son plein : Carrefour ouvre son premier hypermarché et les ventes d'automobiles explosent. Le nombre d'accidents s'accroît de façon exponentielle. Cela ne fait pas l'affaire des assureurs, alors que les garagistes et les huissiers en profitent largement.

UN ÉQUILIBRE DIFFICILE À TROUVER

Au siège de l'avenue de La Rochelle, la préoccupation est de mise. La direction travaille à une maîtrise drastique des frais généraux et à une sélection des risques plus rigoureuse. Il n'est pas rare de voir Jacques Vandier annoter lui-même les dossiers avant de décider de la résiliation définitive de certains contrats :

« Sociétaire R. : jeune célibataire roulant en DS ; 8^e sinistre dont 6 responsables ; déjà prévenu. N'a pas vu que la route bifurquait et rentre dans la grille. »

Avec le recul, ces mentions pittoresques prêtent à sourire mais l'époque n'est pas à la franche rigolade. Les efforts de gestion ne suffisent pas à équilibrer les comptes et il faut activer la solidarité mutualiste. Le conseil d'administration est contraint de proposer, à l'assemblée générale de juin 1963, un rappel de cotisations représentant 15 % d'augmentation.

DES SALARIÉS DIFFICILES
À RECRUTER

La Macif, n'ayant pas encore le pouvoir d'attraction qu'on lui connaît maintenant, est confrontée à des difficultés de recrutement. La gestion des sinistres nécessite des compétences en la matière mais il n'existe pas encore de formations adaptées sur le bassin niortais. Les étudiants de la faculté de droit de Poitiers sont quant à eux attirés par d'autres carrières professionnelles.

On en vient même à faire la sortie des casernes pour convaincre les jeunes diplômés de rejoindre la mutuelle, une fois libérés de leurs obligations militaires.

DES LOURDEURS DIFFICILES
À CHANGER

Pendant ce temps, c'est l'âge d'or des huissiers. Ces derniers sont en effet appelés à constater tous types d'accidents, quelle qu'en soit la gravité ! Au cours d'une conférence de l'assurance automobile organisée par le jeune ministre des Finances et des Affaires économiques, Valéry Giscard d'Estaing, le non moins jeune directeur général de la Macif, Jacques Vandier, essaie d'y faire adopter des modalités de gestion plus modernes et plus souples des accidents. En vain à ce moment-là mais l'idée fera son chemin...

LA SOLIDARITÉ EN SECOURS

Dans ce contexte, à la fois complexe et porteur, la solidarité mutualiste tourne à plein régime. 97 % des sociétaires de la Macif acceptent les hausses de cotisations et, par ailleurs, les mutuelles se regroupent pour contrebalancer le poids des assureurs privés.

Ainsi, le 19 décembre 1963, le Groupement des sociétés d'assurance à caractère mutuel (GSACM) voit le jour, regroupant la Maaf, la Maif, la Matmut, la GMF et la Macif.

Ce syndicat professionnel assure la représentation d'une vision mutualiste de l'assurance auprès des pouvoirs publics, des élus comme des partenaires économiques et sociaux. Voué à s'élargir à d'autres acteurs, et à devenir en 1989 le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance), il sera à l'origine de nombreuses avancées sociales organisationnelles et d'initiatives communes.

On en vient même à faire la sortie des casernes pour convaincre les jeunes diplômés de rejoindre la mutuelle, une fois libérés de leurs obligations militaires.

Cette année-là



15 JUIN 1963

Carrefour inaugure son premier hypermarché.

1964
— 1965

L'assemblée générale du 26 avril 1964 renforce le fonds d'établissement qui passe de 800 000 à 1 million de francs.

Après de premières années difficiles, 1964 marque un tournant. Plusieurs événements y participent, au premier rang desquels la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la Maaf.

DES SIGNAUX POSITIFS

L'année commence par la signature d'un accord avec le puissant Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), représenté par son président, Jean Dupont, lequel deviendra plus tard président de la Macif. En juin, la direction fait état de meilleurs résultats financiers, dus à l'amélioration de la maîtrise des risques et surtout aux augmentations de cotisations. L'assemblée générale du 26 avril 1964 renforce le fonds d'établissement qui passe de 800 000 à 1 million de francs. L'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 1964 approuve quant à elle le changement de dénomination sociale de la Macif qui devient « Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et salariés du commerce et de l'industrie ».



UN ACCORD DÉTERMINANT AVEC LA MAAF

Depuis l'accord de non-concurrence, signé dès octobre 1960 entre la Macif et la Maaf, les coopérations formelles ou informelles existent entre les deux entités ; la solidarité, inhérente au monde de l'économie sociale, a toujours pris le dessus sur les rivalités personnelles ou commerciales. Par exemple, la Maaf n'hésite pas à mettre à disposition son matériel informatique. L'intérêt de quelques salariés de la Maaf, dont Jean Simonnet, futur président de la Macif, est évident et les conduit à proposer les produits Macif parallèlement aux contrats de leur mutuelle de tutelle.

Le fait le plus remarquable est la signature d'une convention de bureaux partagés entre la Maaf et la Macif. Cette initiative de coworking avant l'heure, entérinée le 21 novembre 1964, permet à la Macif d'asseoir son développement dans toute la France.

À ses bureaux de Niort, Nantes, Mulhouse, Clermont-Ferrand, et ses quelques permanences, vont venir s'agréger les 40 bureaux de la Maaf et sa force de frappe. La Macif va rapidement bénéficier de ce déploiement géographique : 50 000 sociétaires fin 1964, 60 000 en 1965 et un chiffre d'affaires qui dépasse 28 millions de francs.

D'autres évolutions accompagnent ces faits encourageants. Un délégué CGT des usines Breguet Aviation, Michel Labourdette, décide de militer dès 1964 pour la mutuelle. L'année suivante, il profite même du congrès de la Fédération CGT de la métallurgie pour distribuer des contrats Macif... Et la Confédération, jusque-là plutôt réticente aux principes mutualistes, ferme les yeux. Fort des nombreux sociétaires conquis, Michel Labourdette est recruté comme guichetier par la mutuelle en 1966 dans un bureau commun Maaf-Macif.



Faciliter l'indemnisation des assurés

Les travaux du GSACM (Groupement des sociétés d'assurance à caractère mutuel), sous la forte influence de Jacques Vandier, mènent à la création de l'IDS (indemnisation directe des sociétaires). En 1965, ce projet novateur vise à simplifier la gestion des sinistres matériels entre assureurs mutualistes et donc à accélérer les délais d'indemnisation des assurés.

Il tient en 3 points qui révolutionnent le monde de l'assurance :

- l'apparition du constat amiable qui remplace le constat d'huissier ;
- chaque société d'assurance fait expertiser le véhicule de son sociétaire et fait confiance à l'expert de la partie adverse ;
- chaque mutuelle indemnise son assuré et les recours sont réglés à l'amiable, sans procès coûteux et chronophage.

En 1968, l'IDS est remplacée par l'IDA (indemnisation directe des assurés). Cette évolution marque un nouveau progrès dans la gestion des sinistres ; elle est généralisée à tous les assureurs, mutualistes ou non, et ajoute un barème forfaitaire de responsabilité. Cette avancée décisive permet de faire chuter les frais généraux de l'assurance automobile, accélère l'indemnisation des assurés et positionne la France en pointe dans ce domaine.

Un nouveau progrès dans la gestion des sinistres.

Rappels et ristournes

Les sociétaires associés aux résultats techniques.

À l'issue d'un exercice, que les résultats techniques soient bons ou mauvais, la réglementation permet aux sociétés d'assurance mutuelle de procéder à des ristournes ou à des rappels de cotisations. Ainsi, en 1962, compte tenu de la hausse importante des accidents, un rappel de cotisations intervient. Les sociétaires sont sollicités à hauteur de 15 % (soit l'équivalent de 170 000 €). L'opération est renouvelée en 1977 pour 6,86 M€, en 1979 pour 19,82 M€ et en 1982 pour 5,34 M€. *A contrario*, la baisse de la sinistralité de 1973 entraîne une ristourne : 10 % des sommes acquises sont reversées aux sociétaires (5,34 M€). Une mesure reconduite plusieurs fois dans l'histoire de la Macif : en 1974 (7 M€), en 1983 (65,55 M€) et en 2004 (50,8 M€).



Une assistante aurait-elle poussé le zèle jusqu'à organiser l'inauguration du « 224 » le jour des 39 ans de Jacques Vandier ? Peu importe car, en tout cas, le 1^{er} avril 1966 marque une forme de consécration pour la Macif.

QUAND LE BÂTIMENT VA...

Le nouveau bâtiment du 224 avenue de La Rochelle en impose. En plein milieu d'une zone industrielle peu développée en périphérie de Niort, cette construction rectangulaire, surmontée d'un immeuble cubique de quatre étages, a été réalisée pour accueillir 350 personnes. Fini l'absence de fonctionnalité des anciens locaux et des préfabriqués installés dans le jardin.

Spacieux, lumineux et opérationnel, le nouveau bâtiment est prêt à accompagner le développement de la Macif. Des extensions sur les terrains avoisinants ont été prévues.

C'est un groupe exclusivement masculin qui inaugure les lieux : Michel Poniatowski, directeur des Assurances au ministère des Finances, Maxime Mignon, préfet des Deux-Sèvres, Émile Bèche, maire de la ville, encadrent Jacques Mathé, président de la Macif, et Jacques Vandier, directeur général, ainsi que les dirigeants de la Maaf et de la Maif.

... TOUT VA

La féminisation de la gouvernance attendra un peu, comme dans les sphères économiques et politiques. Pour le reste, les feux sont au vert. À la fin du premier semestre, la Macif a enregistré autant de nouveaux contrats que l'année écoulée. En 1966, plus de 85 000 sociétaires ont rejoint la mutuelle ; elle peut solder le prêt initial consenti par la Maif ! Et il s'agit maintenant d'accompagner ce développement rapide. L'accord conclu avec la Maaf induit en effet une couverture nationale à laquelle il faut faire face ; plus de 115 recrutements sont effectués entre mai 1966 et octobre 1967. Assumer la déferlante de nouveaux contrats et la nécessaire industrialisation des méthodes de production impose de nouvelles mesures.

— 1966

**Plus de 115
recrutements
sont effectués
entre mai 1966
et octobre 1967.**

Cette année-là



24 JUIN 1966

Deuxième femme au monde à être élue à la tête d'un gouvernement, Indira Gandhi devient Premier ministre de l'Inde.

Construction du nouveau siège niortais

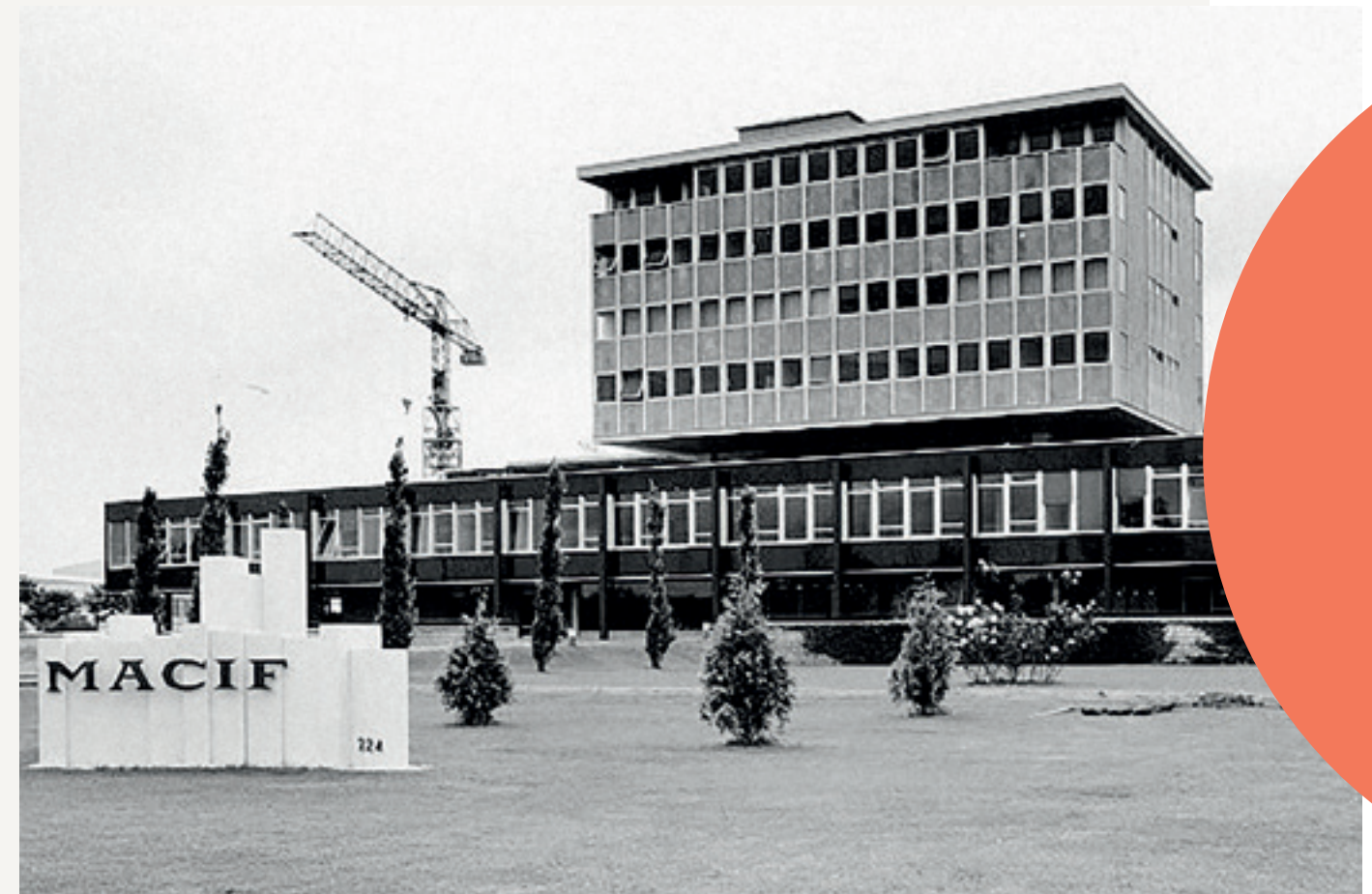
Construit au 224 avenue
de La Rochelle, le nouveau
siège est inauguré
le 1^{er} avril 1966.



Le bâtiment audacieux
aux murs de verre est conçu
par le cabinet Le Sauter.



Le siège de la Macif est construit
au milieu d'une zone industrielle
en périphérie de Niort. Il peut
accueillir 350 collaborateurs.



— 1967

À la fin de l'année, 120 000 sociétaires permettent d'afficher pour la première fois des comptes excédentaires.

L'essor de la Macif nécessite un indispensable recours à l'informatique. La mutuelle aborde ce tournant avec la capacité d'anticipation qu'on lui connaît. Toutefois, cela ne suffit pas à endiguer la masse de nouveaux dossiers qui s'accumulent.

L'INFORMATISATION : UN CHOIX STRATÉGIQUE

Jusqu'alors, la Macif sous-traite à la Maaf la lecture mécanographique des cartes perforées ; des navettes régulières permettent de transférer les données d'une mutuelle à l'autre. Maintenant que l'assurance entre dans une ère d'industrialisation, il faut innover.

Contrairement aux recommandations des informaticiens ou aux us et coutumes du secteur, c'est vers les technologies de l'Américain IBM, et non vers celles du Français Bull, que se tourne la direction.

Comme aimera le raconter plus tard Jacques Vandier, « on fait alors le choix de l'ordinateur à disques et non à bandes ». Cette option s'avère particulièrement pertinente puisque l'accès direct à l'information permet, par exemple, d'atteindre quasi instantanément les dossiers via le nom des sociétaires.



LA MASSIFICATION : UNE RÉALITÉ SUBIE

Bien que nécessaire, cette informatisation ne suffit pas face à l'accélération du nombre et de la nature des contrats.

Le cap des 100 000 sociétaires est allègrement franchi en août 1967.

Enfin, le point d'équilibre est atteint ! À la fin de l'année, 120 000 sociétaires permettent d'afficher pour la première fois des comptes excédentaires. En parallèle de cette montée en puissance quantitative, la nature des contrats évolue pour mieux protéger les sociétaires. La Macif a désormais du mal à faire face aux demandes d'adhésion. À un tel point qu'il lui faut refuser des nouveaux entrants à certaines périodes ou augmenter, durant plusieurs années consécutives, le montant du droit d'entrée. Ces mesures permettent de faire face à l'importance des flux.

L'innovation est dans l'ADN de l'économie sociale et solidaire, particulièrement en contexte de crise et de transformation sociétale. L'histoire de la Macif est émaillée de créations porteuses de développement pour elle et d'intérêts pour le sociétaire.

L'AVÈNEMENT DU CONSTAT AMIABLE : UNE PETITE RÉVOLUTION

Créé en 1963, le Groupement des sociétés d'assurance à caractère mutuel (GSACM) a mis en place deux ans plus tard la convention d'indemnisation directe des sociétaires (IDS). Discrète avancée à l'époque, c'est en fait une petite révolution dans le métier. Cette procédure simplifie la gestion des sinistres matériels auto avec l'instauration du constat amiable.

Bien plus qu'une simple mesure technique, cela met en exergue la capacité d'autorégulation des sinistres par les sociétaires eux-mêmes, en se passant de la coûteuse intervention des huissiers et de ses lourdeurs administratives.

C'est vraisemblablement le petit air de révolution régnant en mai 1968 qui pousse les assureurs privés à faire confiance, eux aussi, à leurs assurés.

Cette innovation mutualiste devient la règle dans toute la profession.

L'IDS laisse la place à l'indemnisation directe des assurés (IDA) ; le constat amiable devient l'outil quotidien de gestion en cas d'accidents matériels avec un barème forfaitaire des responsabilités.

LA NAISSANCE DE LA SOCRAM : UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION

Les membres du GSACM n'en restent pas là. Conscients que l'accès du plus grand nombre à l'automobile est un enjeu majeur, ils se positionnent sur le marché du crédit. Le 2 mai 1968, veille du déclenchement du plus grand mouvement social du XX^e siècle en France, la Société de crédit des assurances à caractère mutuel (Socram) voit le jour. La direction en est confiée à Jean Dauthy. À la fin du même mois, les 16 premiers prêts souscrits confirment aux fondateurs l'intérêt de cette entreprise et la nécessité d'innover encore et toujours. Cette tendance ne se démentira pas par la suite.



— 1968

Le constat amiable devient l'outil quotidien de gestion en cas d'accidents matériels.

Cette année-là



3 MAI 1968

Les étudiants parisiens enclenchent le mouvement social le plus important qu'ait connu la France au cours du XX^e siècle.



La démocratie, principe de gouvernance

Des représentants
des sociétaires
sont placés au plus
haut niveau de
l’organisation et
« un homme =
une voix ».

À la Macif, les décideurs ont cherché à mettre en place un système de gouvernance transparent, accepté par le plus grand nombre et propre à l'économie sociale. Deux règles d'or prévalent : des représentants des sociétaires sont placés au plus haut niveau de l'organisation et « un homme = une voix ». Chaque sociétaire a le pouvoir d'agir sur la gouvernance et l'avenir de sa mutuelle en votant directement pour ses représentants ou en devenant délégué.

COMITÉ DES SAGES

Le comité des Sages est une instance d'appel agissant au niveau du Groupe pour toutes les questions relatives à la morale des affaires, l'éthique mutualiste, la déontologie interne et le respect des règles retenues par la profession.

Le comité des Sages émet des préconisations et rend des arbitrages. C'est également une instance d'appel dans les conflits électoraux.

Conformément à la charte de l'organisation de la vie politique de 2017, l'instance est composée de membres ayant la qualité de sociétaires de la SAM Macif et regroupe :

Les délégués siègent en assemblée générale et élisent, parmi eux, les membres de leur conseil d'administration. Les orientations stratégiques, le pouvoir de contrôle et de sanction sont ainsi assurés par les sociétaires, tandis que la mise en œuvre des orientations appartient à la direction technique. Cette séparation claire assure l'équilibre indispensable à une bonne gouvernance de l'entreprise.

- anciens présidents de la SAM Macif et 3 administrateurs de la SAM Macif ;
- 1 administrateur par entité Macif et Macif-Mutualité ;
- 1 directeur de pôle en exercice ;
- 1 membre nommé par le directeur général de la SAM Macif ;
- 1 salarié du groupe Macif ;
- 1 délégué ou ancien délégué de sociétaires de la SAM Macif.

Président et directeur général en exercice de la SAM Macif ne peuvent pas faire partie du comité des Sages.



LE RAPPORT ANDRECK

Depuis 2005, les principes du rapport Andreck intitulé « La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA » sont adoptés au sein du Groupe :

- transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux ;
- les comités spécialisés – audits, risques, sélections, rémunérations/indemnités – sont compétents au niveau des filiales du Groupe. Ils sont composés d'administrateurs de Macif SGAM et d'un membre extérieur indépendant. Cette composition a été approuvée le 10 janvier 2018 par le conseil d'administration Macif SGAM dans le cadre de la nouvelle structuration juridique du Groupe.



Dates clés

— 1960

Désignation des administrateurs par cooptation du conseil d'administration.

— 1975

La représentation des sociétaires devient indirecte ; 1 délégué = 3 000 sociétaires.

— 1976

- Première élection de délégués par scrutin de liste.
- Vote par correspondance.
- Entrée de représentants des salariés au conseil d'administration.

— 1977

Les organisations syndicales entrent au conseil d'administration pour représenter les sociétaires salariés.

— 1981

Nouvelle répartition des représentants de sociétaires : 75 % de salariés et 25 % de non-salariés.

— 1985

Entrée officielle de l'économie sociale dans la représentation des sociétaires et nouvelle répartition : 60 % de salariés, 25 % de non-salariés et 15 % issus de l'économie sociale.

— 1987

Représentation indirecte des sociétaires à 3 niveaux :

- délégués régionaux ;
- délégués nationaux ;
- administrateurs.

— 2000

La charte de l'élu consolide le rôle et la formation des élus. La construction du « groupe Macif », avec un conseil d'administration dédié, induit la notion de sociétaires Groupe et de délégués Groupe.

— 2004

La structuration du Groupe installe de nouvelles instances de gouvernance :

- comité stratégique ;
- comité technique ;
- création de la SGAM Macif.

— 2005

Le rapport Andreck « La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA » renforce les règles de gouvernance interne.

— 2006

Mise en place de comités spécialisés pour éclairer le conseil d'administration dans ses prises de décisions.

— 2011

Le conseil d'administration intègre l'ensemble des composantes du Groupe. La gouvernance repose sur 2 entités :

- Macif ;
- Macif-Mutualité.

Introduction de la représentation de la société civile dans les instances politiques. Ce sont des sociétaires qui apportent leur expérience et des compétences utiles à la gouvernance du Groupe.

— 2016

Le comité consultatif jeunes, composé de 20 représentants de moins de 30 ans, devient force de proposition auprès des instances décisionnelles.

— 2017

Nouvelle organisation avec 5 pôles interrégionaux et 10 régions politiques.

Élections des délégués de la Macif et de sa filiale Macif-Mutualité pour choisir 1 390 délégués de 3 types :

- délégués de proximité ;
- délégués nationaux de la Macif ;
- délégués des mutuelles du pôle Santé-Prévoyance.

— 2018

Le conseil d'administration de la SGAM Macif est composé de 19 membres dont 2 administrateurs salariés. Il coordonne l'action de 3 entités juridiques :

- Macif SAM, métier Assurance-Dommages ;
- UMG Macif, métier Santé-Prévoyance ;
- GIE Macif, métier Finance-Épargne.

— 2020

La régionalisation cède définitivement la place au pilotage national des activités amorcé en 2017. 1 390 délégués Macif et Macif-Mutualité agissent partout en France et relaient l'expression des sociétaires et adhérents.

**Ce
Ge
M**

Centre de
gestion mutuelle
de la M.A.A.F.
et de la M.A.C.I.F.

Groupement d'intérêt économique
régi par l'ordonnance 67.821
du 21 Septembre 1967.
R. C. NIORT 70 C 2

2, rue du 24 - Février
79027 NIORT CEDEX
Tél. (49) 24-31-34

IBM
Machines à cartes perforées
et à disques



L'ordinateur 1620, conçu pour le traitement des problèmes scientifiques, est spécialement destiné aux bureaux d'études et centres de calcul. Connecté à une imprimante 1443, il peut constituer un ordinateur de gestion capable de résoudre la plupart des problèmes administratifs et comptables d'une entreprise.

Parmi les nombreux travaux réalisables au moyen de l'ordinateur IBM 1620, il est possible de citer à titre d'exemples :

- dans le domaine du calcul scientifique
 - la résolution des systèmes linéaires,
- dans le domaine industriel
 - les calculs de programmation linéaire et d'optimisation de plannings,
 - les calculs de devis et de prix de revient,
- dans le domaine technique
 - des calculs très spécialisés tels que ceux nécessaires à l'installation d'un chemin de roulement ou à la mise en place d'une dalle en béton.

L'IBM 1620 comprend une unité centrale et plusieurs unités complémentaires :

- lecteur-perforateur de cartes 1622,
- mémoires à disques magnétiques 1311.

Il est possible de relier à l'ordinateur divers autres éléments selon la nature et le nombre des travaux à effectuer.

Quelques données numériques :

Temps d'accès à un caractère de l'unité centrale : 20 microsecondes.
Temps de recherche d'une information sur disque magnétique : 200 à 400 millisecondes.
Vitesse de lecture et d'écriture sur disques magnétiques 1311 : 77 000 caractères par seconde.

Formation IBM au siège social



La première équipe informatique est placée sous la responsabilité de Jean Folia. En 1968, l'équipe informatique est constituée de quatre spécialistes dont un analyste programmeur système.

En juillet 1967, le premier ordinateur de la Macif est installé à Niort. La technologie de l'Américain IBM permet d'identifier les sociétaires à partir de leur nom.



Le traitement des dossiers à Niort

La Macif, qui a franchi le cap des 100 000 sociétaires en 1967, se doit d'avoir un centre de gestion performant.



— 1969

Avec le contrat Multigaranties vie privée (MVP), la Macif couvre désormais les habitations et la responsabilité civile du chef de famille.

Cette année-là



21 JUILLET 1969

Neil Armstrong est le premier homme à marcher sur la lune.

Dans un secteur devenu concurrentiel, la Macif doit entretenir une relation toujours plus forte avec ses sociétaires. Avec la création du magazine *Bonne Route* et la sortie du contrat Habitation, elle en prend clairement le chemin.

QUAND LE MAGAZINE PREND LA ROUTE

Les premières années n'ont pas laissé beaucoup de répit et de moyens à la mutuelle pour choyer ses sociétaires. Maintenant que la rentabilité est au rendez-vous, et alors qu'on frôle les 200 000 sociétaires, il est temps de s'y consacrer. Cela prend tout d'abord la forme d'un magazine. Judicieusement intitulé *Bonne Route*, le premier numéro paraît en avril. Il contient avant tout des conseils pratiques et des informations techniques sur les contrats de la mutuelle. En couverture de ce collector, la photographie de la fille d'un administrateur, Eugène Lhuizière, au volant de sa propre voiture, illustre le thème « la femme au volant ». Tout un programme pour ces deux pages centrales auxquelles les rubriques « société » des journaux contemporains n'ont rien à envier, ou presque...

Sur la base d'éléments chiffrés et « d'une enquête effectuée aux USA », la conclusion est éloquente : « La femme tue moins que l'homme mais froisse un peu plus de tôle. »

LES PREMIERS PAS VERS LA DIVERSIFICATION

L'autre moyen de fidéliser le sociétaire, c'est de l'accompagner, de l'assurer, dans les différents moments de sa vie. À part la Maif et la Maaf quelque temps plus tôt, les autres mutuelles sont encore monoproduit. Avec le contrat Multigaranties vie privée (MVP), la Macif couvre désormais les habitations et la responsabilité civile du chef de famille. Après l'assurance automobile, commence ainsi une politique de diversification qui n'est pas près de s'arrêter.

Toutefois, au nombre de sociétaires grandissant vient s'ajouter la complexité inhérente à ce type de contrat. Il est impératif de recruter une main-d'œuvre experte. Or, la direction est toujours confrontée à la pénurie de rédacteurs qualifiés et au manque d'attractivité du secteur. Cela l'amène à employer des personnes aux parcours variés. C'est ainsi qu'un jeune géologue de formation, Gérard Andreck, fait ses premiers pas à la Macif en tant que rédacteur sinistres.

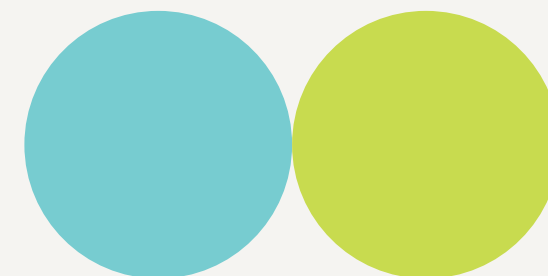


Proposition d'affiche MVP d'un collaborateur issue d'un concours interne.

Qui dit croissance dit réorganisation. C'est le sens du nouveau contrat de mutualisation signé avec la Maaf et donnant naissance au Cegem. Cette expansion bénéficie aussi aux syndicats se structurant durablement au sein de la mutuelle.

QUAND LES PARTENAIRES S'ENTENDENT

Entre septembre 1969 et septembre 1970, le nombre de salariés croît de 25,5 %. Ce taux culmine même à 200 % au sein du réseau commercial. De nouveaux bureaux sont ouverts. En novembre, alors que le Concorde atteint la vitesse de Mach 2, la Macif passe elle aussi à la vitesse supérieure. Le partage de l'activité entre les guichetiers de la Maaf et ceux de la Macif devient complexe. Il faut rationaliser tout en continuant à mutualiser. Les directions des deux entités se dotent alors d'un outil juridique récent : le groupement d'intérêt économique. Elles créent, le 30 avril 1970, le Centre de gestion mutuelle de la Maaf et de la Macif (Cegem). Il supervise la gestion et devient l'employeur de l'ensemble du personnel des bureaux communs. Un acte fort en matière de coopération mais non sans incidence sur les droits des salariés ; en changeant d'employeur, ils risquent de perdre un certain nombre d'acquis. Les syndicats négocient donc cette transition et obtiennent que les nouveaux contrats de travail cumulent les avantages des deux statuts.



LES PARTENAIRES SOCIAUX SE FONT ENTENDRE

Depuis 1964, avec l'arrivée de nouveaux salariés, trois sections syndicales se sont progressivement structurées : la CGT, la CFDT et la CGC. Le récent collaborateur Gérard Andreck milite rapidement à la CFDT tandis que le cégétiste Michel Labourdette est en première ligne dans les tractations sur les contrats de travail liés au Cegem. Ce contexte est propice au déclenchement du premier mouvement social de l'histoire de l'entreprise.

Les 21, 26, 27 octobre et 2 novembre, quatre jours de grève sont posés par l'intersyndicale qui revendique à la fois des augmentations de salaire et une baisse du temps de travail.

C'est toutefois dans un climat de dialogue social apaisé que la direction reçoit l'intersyndicale, le dernier jour de grève, et consent à une revalorisation de salaire de 10,34 % pour les employés et de 8,57 % pour les cadres.

De cet épisode, une relation constructive va naître entre la direction et les syndicats. Cela comptera fortement dans l'histoire à venir.

— 1970

Entre septembre 1969 et septembre 1970, le nombre de salariés croît de 25,5 %. Ce taux culmine même à 200 % au sein du réseau commercial.

Cette année-là



4 NOVEMBRE 1970

Le Concorde atteint la vitesse de Mach 2.

Le contrat Multigaranties vie privée

La Macif se diversifie. Neuf ans après le lancement du contrat Auto, le MVP vient couvrir les biens et la responsabilité civile du chef de famille pour un tarif forfaitaire de 90 francs.



20 Janvier 1970

Réunion du Conseil d'Administration de la MACIF

Au cours de sa réunion du 20 janvier, le conseil d'administration a pris diverses décisions dont celle particulièrement importante concernant les tarifs spéciaux.

Le Président Mathé a fait part au conseil du décès de M. Maximilien Ledon, Administrateur de la MACIF depuis la fondation de notre société (voir Table ronde des lecteurs page 13).

Avant de clore la séance, le conseil d'administration a prié Bonne Route de transmettre aux sociétaires et à leurs familles ses vœux de prospérité et de bonheur pour 1970.



Conseil d'administration de la MACIF assisté des représentants de la direction générale.

On reconnaît, autour de la table et en commençant par la droite :

MM. BOBINET, DORE, administrateurs; BENARD, secrétaire général; MATHE, président; VANDIER, directeur général; DOUSTEYSSIER, directeur adjoint, DUPONT Jean, LUIZIERE, HERVE, DAVID, HUMEAU, DARDIN, DUPONT Albert, MIGAUD, MARECHAL, PITELET, HOUSELSTEIN, DUMAS, administrateurs.

Réunion du conseil d'administration

Des conceptions divergentes de la mutualité coexistent au sein même de l'assemblée des administrateurs.

— 1971

Jacques Mathé introduit au conseil d'administration quatre nouveaux administrateurs qui lui sont favorables.

La période d'expansion que connaît la Macif est propice aux luttes de pouvoir. Derrière ces rivalités, latentes depuis plusieurs années, se cachent différentes conceptions de la mutualité.

UN DIRECTEUR ENGAGÉ

Les rapports restent distants entre le président et le directeur général. Il faut dire que tout les oppose. Jacques Mathé est partisan des Républicains indépendants qui vont mener Valéry Giscard d'Estaing à l'Élysée. Et même s'il croise au sein de la Résistance, en 1940, Edmond Proust, fondateur de la Maif, son attrait pour la mutualité semble davantage motivé par l'aspect économique que par des fondements philosophiques.

Jacques Vandier ne cache pas ses engagements ; il est élu conseiller municipal à Niort en 1971 dans une liste d'union de la gauche. Il s'est montré par la suite un pilier du rocardisme et des réflexions sur l'ESS.

Depuis le début, les approches divergentes des deux hommes ont donné lieu à quelques discrètes passes d'armes. Avec la croissance désormais au rendez-vous, ces frictions s'intensifient jusqu'à se révéler sur des sujets d'apparence secondaire comme l'extension des locaux ou le choix du lieu de l'AG de 1971 !

UN PRÉSIDENT ENGAGEANT... DES ADMINISTRATEURS

Afin de conforter ses positions au conseil d'administration, Jacques Mathé y introduit quatre nouveaux administrateurs qui lui sont favorables. C'est sans compter sur les syndicats qui réclament une représentativité des sociétaires salariés au sein de cette instance. Par ailleurs, à la surprise générale, deux syndicalistes CFDT, et salariés Macif, François Duranton et Jean-Pierre Bigosinski, s'invitent à l'AG de Marseille, le 6 juin.

François Duranton, au nom de l'Association des salariés sociétaires de la Macif (Assmacif), y rappelle que « la composition actuelle du conseil d'administration apparaît inadaptée, inéquitable, anachronique même, en raison du défaut de représentation des salariés du siège et de l'insuffisance notoire de représentation des salariés sociétaires qu'il est malsain de laisser à l'écart ». Il candidate lui-même au poste d'administrateur. L'option est rejetée à une grande majorité, mais la question est à nouveau posée au conseil du 20 septembre de la même année ; il s'agit d'accueillir un représentant des salariés de l'entreprise au sein du CA. La proposition est également rejetée, à l'unanimité moins une voix.

Dans le même temps, Jacques Vandier, nommé l'année précédente à la présidence du GSACM, continue de développer cette structure commune aux grandes mutuelles.

Un nouvel outil de placement, l'Omnium financier de valeurs mobilières (OFIVALMO), est créé le 2 juillet.

Mais les tensions internes demeurent et deviennent de plus en plus visibles.



Jean-Pierre Bigosinski et François Duranton.

En lien avec les sociétaires

Conçu par un groupe d'administrateurs, le trimestriel *Bonne Route* apparaît en 1969. Conseils pratiques, informations sur les produits, sa ligne éditoriale évolue au fil du temps pour intégrer des données sur le mutualisme et l'économie sociale. La publication est aussi le support de sondages internes, d'anecdotes, d'échanges de courriers des lecteurs. À partir de 1987, avec la régionalisation, chaque territoire met en lumière des sujets qui le concernent directement. Trente-deux ans plus tard, en 2001, et après 103 numéros, *Bonne Route* cède la place à *Tandem*.

Ce nouveau support devient un magazine « conso » proposant des analyses sur des sujets de société et des reportages ; une rupture éditoriale pour répondre aux besoins de l'époque. En 2010, pour être encore plus proche de son public, le magazine évolue de nouveau et devient *Tous sociétaires*.

Avec *L'Essentiel*, créé en 2017, la Macif conçoit un véritable outil pour faciliter le quotidien du sociétaire : comment bien installer son siège bébé, comment s'engager auprès d'une association, comment choisir son assurance-vie... Le magazine propose une lecture dynamique avec des sujets traités sous des formes variées. Le support éditorial est construit parallèlement à une page Facebook « L'Essentiel par Macif » et à un site Internet lessentiel.macif.fr. Ce dispositif multicanal, nomade et interactif renforce les liens avec les sociétaires en illustration de la nouvelle signature de la Macif : « Essentiel pour moi ».

La ligne éditoriale évolue au fil du temps pour intégrer des données sur le mutualisme et l'économie sociale en général.



Sauver et former les gens en mer

Dès 1972, la mutuelle montre son intérêt pour la navigation de plaisance en créant un contrat dédié à cette activité.

Très tôt, la Macif soutient la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Depuis plus de trois décennies, sa subvention, calculée à partir des cotisations du contrat Navigation de plaisance, cofinance la formation annuelle de plus de 500 nageurs-sauveteurs et l'acquisition de matériel spécialisé. Les deux structures mènent en commun de nombreuses actions pour sensibiliser aux dangers de la mer, comme l'opération « Les mini sauveteurs » à destination des 7-12 ans.



Tel le TGV, qui entre en service le 20 mars, tout va très vite à la Macif avec la création de produits nouveaux. Seul frein au développement, la lutte pour le pouvoir, engagée entre la présidence et la direction générale, gagne les rangs des salariés.

Après l'automobile et l'habitation, un contrat Navigation de plaisance, promis à un très beau développement, est mis sur le marché le 14 février. Dans la foulée, l'administrateur Jean Dupont propose de s'intéresser à l'assurance-vie mais c'est vraisemblablement trop tôt, tant les esprits sont davantage préoccupés par les luttes de pouvoir que par un nouveau challenge commercial.

OK CORRAL À SAINT-JEAN-DE-MONTS

Nul ne saura véritablement si la volonté de Jacques Mathé est de copier la Maif et la Maaf, en regroupant les fonctions de président et de directeur général, ou tout simplement de chercher à fusionner plus tard la Maaf et la Macif. À l'aube de cette année, il veut en tout cas profiter de l'avantage qu'il a commencé à prendre sur Jacques Vandier pour exercer seul le pouvoir. La guerre est ouverte et s'étend dans les rangs des salariés. Le CA du 15 mai, censé approuver les conclusions d'une commission de conciliation mise en place l'année précédente, ne calme pas le jeu.

L'assemblée générale du 11 juin à Saint-Jean-de-Monts entérine le rapport de force entre, d'un côté, un président soutenu principalement par sa corporation et une majorité de son CA, et de l'autre, une direction générale entraînant derrière elle de plus en plus de salariés, notamment syndiqués.

L'ambiance y est tendue et les échanges particulièrement musclés. François Duranton se présente aux suffrages au nom de l'Assmacif pour entrer au CA mais la liste constituée par le président Mathé est élue en totalité. La direction générale boude le buffet offert par la présidence, mangeant ostensiblement des sandwiches sur les marches du palais des congrès.

JACQUES VANDIER SAUVE SA TÊTE

Les conseils d'administration vont alors s'enchaîner dans l'hostilité déclarée. C'est le cas le 16 octobre où une première demande de révocation de Jacques Vandier est formulée, écartée de peu par Jean Dupont qui s'appuie sur un argument statutaire. Abattu mais pas résigné, le directeur général se tourne alors vers les syndicats pour demander leur soutien. Celui de la CFDT lui est rapidement acquis mais la CGT reste à cette époque réservée sur la question mutualiste qu'elle juge l'apanage des réformistes. L'union départementale de la confédération rejoint malgré tout la fronde et plusieurs communiqués paraissent pour soutenir ouvertement la direction contre la présidence. Jacques Mathé n'a d'autre choix que de convoquer un CA, le 18 décembre, pour obtenir la révocation avortée du directeur. Mais sa majorité est courte car l'un de ses soutiens, l'administrateur Raymond Pitelet, vient de décéder et son propre cousin par alliance, Michel Dumas, s'abstient. Jacques Vandier sauve sa tête de peu, repoussant la lutte finale de quelques mois.



—1972

Après l'automobile et l'habitation, un contrat Navigation de plaisance, promis à un très beau développement, est mis sur le marché le 14 février.

Cette année-là



20 MARS 1972

Le TGV entre en service.



S.M.A.C.I.F. - S.M.A.C.I.F. - S.M.A.C.I.F. - S.M.A.C.I.F. - S.M.A.C.I.F. - S.M.A.C.I.F.

La S.M.A.C.I.F. régime de prévoyance familiale accident

A partir du 1^{er} avril 1976, nos sociétaires, à l'exception des personnes morales, bénéficieront des garanties du Régime de Prévoyance Familiale Accident de la S.M.A.C.I.F.

Le texte du contrat sera expédié à tous les sociétaires en même temps que l'avis d'échéance, dans le courant du mois de mars prochain.

L'objet du présent article est de commenter les principales dispositions de ce contrat en mettant l'accent sur les nouveautés par rapport aux garanties individuelles dont bénéficient actuellement nos sociétaires dans le cadre du contrat Automobile, du contrat M.V.P. et du contrat Navigation de Plaisance.

I. Objet du régime

Nous reproduisons le texte de l'article premier du contrat :

La société garantit le versement des prestations prévues à l'article 6 ci-après en cas d'accident corporel survenu à l'assuré :

- au cours de sa vie privée,
- à l'occasion d'un déplacement professionnel, y compris le trajet aller et retour du domicile au lieu de travail.

Nous voyons là une première nouveauté : tous nos sociétaires seront garantis en cas d'accident corporel quelle que soit l'origine de l'accident, c'est-à-dire même en cas d'accident automobile ou de deux roues, alors que dans le régime actuel seuls bénéficient de cette garantie ceux qui ont souscrit à la fois le contrat M.V.P. et le contrat « Personnes Transportées » en auto.

D'autre part, les prestations seront uniformisées alors qu'actuellement elles sont différentes en M.V.P. et en accident automobile, ce qui constitue une anomalie.

II. Bénéficiaires du régime

Nous reproduisons l'article 2 :

Par assuré, il faut entendre :

- a) le sociétaire de la S.M.A.C.I.F., également sociétaire de la M.A.C.I.F.,
- b) son conjoint,
- c) ses enfants, ascendants ou collatéraux à charge, au sens retenu par la législation de la Sécurité Sociale.

Dans le cas où plusieurs membres de la même famille sont également sociétaires de la S.M.A.C.I.F., il ne peut pas y avoir cumul des indemnités prévues à l'article 6.

Par accident corporel, il faut entendre :

« Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure ».

Là encore il y a une amélioration, puisque le nombre des personnes bénéficiaires est augmenté.

Actuellement, seuls le sociétaire, son conjoint et ses enfants mineurs sont garantis en cas d'accident. Désormais la garantie est étendue à tous les enfants, ascendants ou collatéraux, dans la mesure évidemment où ces personnes sont à la charge du sociétaire au sens retenu par la législation sociale.

D'autre part, les sociétaires assurés en automobile continueront à bénéficier, sans majoration de tarif, de la garantie individuelle pour les tiers transportés dans le véhicule. On entend par tiers, toute personne autre que celles bénéficiant des garanties de la S.M.A.C.I.F. Les capitaux assurés dans ce cas-là sont les capitaux minima prévus par notre contrat « Personnes Transportées » annexé au contrat automobile (conventions spéciales).

III. Nature et montant des prestations

Nous reproduisons le texte entier de l'article 6 :

A) PRESTATIONS EN CAS DE SOINS MÉDICAUX

L'assuré, victime d'un accident ouvrant droit à l'exercice de la garantie du régime, bénéficie du remboursement de tous frais de soins (frais d'actes et de traitements chirurgicaux, médicaux, para-médicaux et d'art dentaire, frais pharmaceutiques, d'analyse et d'examen, frais d'hospitalisation et de séjour en établissement, frais d'appareillage, de prothèse ou d'optique, frais de transport sanitaire, etc.).

Le montant total des prestations servies à l'assuré est limité aux débours réels, et, en tout état de cause, à une somme maximale de 5 000 F. Ces prestations revêtent un caractère complémentaire. Elles sont versées uniquement en complément des indemnités ou prestations de même nature dont pourrait bénéficier la victime au titre d'un régime obligatoire de la Sécurité Sociale ou de tout autre régime de prévoyance ou contrat d'assurance antérieur à la date d'affiliation à la S.M.A.C.I.F.

B) PRESTATIONS EN CAS D'INCAPACITÉ PERMANENTE

L'assuré, victime d'un accident ouvrant droit à l'exercice de la garantie du régime et restant atteint d'une incapacité permanente totale ou d'une invalidité totale, bénéficie du versement d'une indemnité de 20 000 F.

En cas d'incapacité ou d'invalidité permanente partielle, l'indemnité définie à l'alinéa ci-dessus est calculé proportionnellement au taux de l'incapacité subsistant après consolidation.

Toutefois, les incapacités permanentes partielles inférieures à 10 % ne donnent lieu à aucune indemnité.

10

Bonne Route n°27 - 1er trimestre 1976



La Smacif

Mutuelle d'assurance relevant du Code des assurances, la Macif crée en 1974 une mutuelle juridiquement distincte, dépendant du Code de la mutualité : la Société mutualiste accidents du commerce et de l'industrie de France (Smacif). Cette nouvelle structure, dédiée à la prévoyance, illustre la philosophie qui préside à sa création : « La Smacif constitue un pont jeté entre deux formes de sociétés ayant un même objectif, la protection des personnes, et une même éthique, l'absence de but lucratif. Ce pont doit favoriser l'échange d'expériences pour le plus grand bien des sociétaires. »

L'assurance de personnes, devenue un élément majeur de diversification, est un enjeu de société face au désengagement de la Sécurité sociale et au vieillissement de la population. La volonté

est également de contribuer à la protection du mouvement mutualiste menacé par la concurrence et de privilégier les partenariats avec des mutuelles locales. L'UES Macif Prévoyance collective, créée en 1999, rassemble la Macif, Macif Gestion, Mutavie, la Smacif et les mutuelles santé associées. Il s'agit de présenter une offre globale dans tous les domaines de la prévoyance et de la santé individuelle et collective.

En 2002, alors que la Smacif célèbre son 200 000^e adhérent, elle est rebaptisée Macif-Mutualité, une façon d'officialiser son appartenance au groupe Macif. Depuis, le pôle Santé n'a cessé d'évoluer, en se rapprochant de nombreuses autres mutuelles santé-prévoyance, pour devenir un acteur majeur du secteur.

La Macif décide en 1974 de créer une mutuelle dédiée à la prévoyance.

— 1973

À la dimension militante s'ajoute un volet quasi militaire quand il s'agit « de prendre d'assaut » quelques positions stratégiques telles que le service informatique et celui du courrier.

Cette année-là



OCTOBRE 1972

D'octobre 1972 à septembre 1973, le premier choc pétrolier plonge le monde dans la crise économique.

1973, année charnière pour la Macif, ouvre la voie d'une ère résolument tournée vers les valeurs de l'économie sociale : démocratie, pluralité de représentation et désintéressement. S'y dessinent aussi les premiers pas d'une décentralisation.

À DROITE, JACQUES MATHÉ ET SON CA

Depuis le conseil d'administration de décembre 1972, il est clair dans tous les esprits que la guerre qui oppose Jacques Mathé et Jacques Vandier doit trouver son épilogue à l'assemblée générale prévue à Lille, en juin 1973. Certain du soutien d'une bonne partie du conseil d'administration, Jacques Mathé s'emploie à déstabiliser les proches du directeur général en essayant de changer le lieu de l'assemblée ; il laisse entendre au député-maire de Niort, René Gaillard, que les projets de décentralisation de Jacques Vandier nuiront à l'économie locale et promet par ailleurs des promotions à certains cadres pour les rallier à son camp. Il cherche aussi à recueillir le maximum de pouvoirs auprès de commerçants et d'industriels.

Parallèlement, tout est fait pour empêcher la mobilisation des salariés autour de la direction générale : intimidation, séduction, délation.

À GAUCHE, JACQUES VANDIER, SES ÉQUIPIERS ET DEUX SYNDICATS

L'union syndicale est de mise et se renforce au fil des mois qui précèdent l'AG. Jean-Pierre Bigosinski et François Duranton pour la CFDT, Michel Labourdette et Pierre Favreau pour la CGT n'économisent pas leur temps et leur énergie. Ils s'appuient sur les forces militantes de la région lilloise et des bastions basques, où milite notamment le sociétaire cégétiste Roger Etchegaray,

lequel prend la tête de la liste rivale à celle de Jacques Mathé. La confédération CGT permet ouvertement à Michel Labourdette de s'appuyer sur ses camarades d'unions départementales fortes comme celle du Nord. Parallèlement à cette mobilisation syndicale, censée faire croître massivement le nombre de pouvoirs et de délégués présents à l'AG, une équipe déterminée s'est formée autour de Jacques Vandier. On y retrouve Jean Simonnet, inspecteur dans le Nord, Gérard Andreck, André Poillion, Gérard Baudin et Jean-Marie Winter, respectivement chef de bureau à Roubaix, Lille, Tours et Bordeaux. La petite équipe est fortement épaulée par Jean Barataud, expert automobile, Pierre Vinet, commissaire aux comptes, et quelques autres chefs de bureau et de service.

À la dimension militante s'ajoute un volet quasi militaire quand il s'agit « de prendre d'assaut » quelques positions stratégiques telles que le service informatique et celui du courrier.

À LA PESÉE, AVANTAGE À JACQUES VANDIER

Conciliabules, réunions secrètes, manœuvres en tous genres : le rapport de force tourne en faveur de Jacques Vandier fin mai, quand le décompte des pouvoirs est fait devant huissier : 2 550 pour le président, 3 570 pour le directeur général. Mais, réglementairement, tout se joue lors de l'AG du 10 juin où la « liste d'union pour la défense de la mutualité », portée par Roger Etchegaray, doit l'emporter face à celle du président quand il s'agit d'obtenir le renouvellement de 7 administrateurs.

JACQUES VANDIER VAINQUEUR AUX POINTS

Le dimanche 10 juin, la salle du Palais des Expositions de Lille est surchauffée. Dès la veille, des bus entiers ont transporté des sociétaires salariés depuis Lille, Tours, Blois, Bayonne ou Niort pendant que les délégués des commerçants et industriels arrivaient en voiture ou en avion.

Dès 7 h du matin, les partisans de Jacques Vandier prennent possession des lieux, occupant ostensiblement le centre de la salle afin de donner d'emblée une impression de masse et diviser les partisans de Jacques Mathé.

Jean-Marie Winter, ancien militaire de carrière, a imaginé ce plan de salle. Les lieutenants Andreck, Favreau, Labourdette... veillent à encadrer les troupes et à passer les consignes. S'ensuivent sept heures de débats houleux, d'interventions, d'invectives, d'applaudissements nourris de chaque camp. Jacques Mathé a pris conscience du rapport de force établi en faveur de Jacques Vandier. Bien que déstabilisé, il tente de faire durer les débats pour épuiser les troupes adverses et essaie de saisir le moindre vice de forme pour anéantir la manœuvre en cours, en vain. À 16 h, les urnes donnent le verdict : 3 000 voix pour la liste d'union contre 1 800 pour celle soutenant le président.

Après des mois de mobilisation, Jacques Vandier et ses troupes l'emportent, renversant le cours de l'histoire de la mutuelle et ancrant désormais celle-ci dans un esprit résolument mutualiste.

MARCEL HERVÉ, HOMME DE CONSENSUS, À LA PRÉSIDENTE

Dans la foulée, dès 17 h, le premier conseil d'administration de la nouvelle ère se réunit dans une salle du même Parc des Expositions. Il compte désormais 13 non-salariés et 10 salariés. Marcel Hervé devient le deuxième président de la Macif. Issu d'une famille ouvrière, chauffagiste salarié avant de devenir chef d'entreprise à Parthenay (79), membre fondateur de la Macif dès 1959, il est connu pour sa capacité à générer le consensus, tandis que Pierre Doré, Albert Dupont, Eugène Lhuizière, Jean Dupont, Pierre Vinet et Victor Houselstein composent le nouveau bureau.

Dès le conseil d'administration qui suit, le 24 septembre, la nouvelle équipe rétablit des modalités de fonctionnement apaisées avec la direction et prend une orientation majeure : la décentralisation technique de la mutuelle. Il s'agit de rapprocher les services de gestion des grands bassins de sociétaires. Ainsi, comme le souhaitait Jacques Vandier depuis quelque temps, la Macif pourra mieux faire face à l'importante croissance du portefeuille et au manque de main-d'œuvre qualifiée dans le Niortais. Plusieurs mesures visant à satisfaire l'ensemble des acteurs sont examinées à cette même occasion : la création d'un contrat Multigaranties activités professionnelles pour rassurer les commerçants et industriels ; la mise en place d'un Fonds de solidarité pour les sociétaires ; la participation au projet de création d'une activité d'assurance-vie au sein du GSACM ; l'augmentation des salaires et l'affectation de primes afin de reconnaître l'engagement des salariés et des syndicats.

« C'EST LA MAAF »

Tout laisserait à penser que tout va pour le mieux en cette fin d'année 1973 mais Jacques Mathé essaie par tous les moyens de faire annuler l'AG. Lors des différents CA, il tente, avec ses derniers fidèles, de faire obstruction. Plus grave, la crise ouverte au sein de la Macif a tendu ses rapports avec la Maaf. Les dirigeants de cette dernière sanctionnent les salariés ayant pris parti dans « le complot de Lille », au premier rang desquels Jean Simonnet, salarié de la Maaf ; il est relevé de ses fonctions d'inspecteur divisionnaire. Enfin, le 26 juin 1973, Charles Séguineaud, président de la Maaf, écrit à Marcel Hervé pour « constater (qu')une exploitation abusive avait été faite des possibilités offertes par le Cegem ». En conséquence, la Maaf démissionne dudit Cegem et laisse trois ans à la Macif pour se réorganiser sans les bureaux communs !

— 1973

La crise ouverte au sein de la Macif a tendu ses rapports avec la Maaf. Les dirigeants de cette dernière sanctionnent les salariés qui ont pris parti dans « le complot de Lille ».

1974—1986



1974
—1986

DE LA
DÉCENTRALISATION
AU PROJET MUTUALISTE



— 1974

Suite à la décision de la Maaf de ne plus partager ses bureaux et de dissoudre le Cegem, la Macif engage un vaste plan d'acquisitions foncières.

Cette année-là



5 JUILLET 1974

L'Assemblée nationale abaisse l'âge de la majorité à 18 ans : les jeunes s'inscrivent sur les listes électorales.

C'est à l'AG de Biarritz que la Macif prend formellement le virage mutualiste avec la création de dispositifs solidaires. Elle accélère aussi sa déconcentration avec l'ouverture de nombreux bureaux et d'un premier centre de gestion hors Niort.

Pendant que l'Assemblée nationale adopte, le 5 juillet, l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, la Macif vit ses derniers tourments électoraux au cours de l'AG de Biarritz, le 9 juin 1974. Depuis l'AG de Lille, Jacques Mathé n'a cessé de faire entrave à la bonne marche de la mutuelle. Aussi, au nom des partisans de la liste d'union pour la défense de la mutualité, Roger Etchegaray, sur ses terres basques, demande la révocation de ce dernier et de son fervent soutien André David. Il est entendu : 2 929 voix pour, 91 contre et 4 abstentions. Une partie du CA est renouvelée : Michel Labourdette, Pierre Juvin et Pierre Cristol font notamment leur entrée.



Le centre de gestion d'Andrézieux près de Saint-Étienne.

SMACIF ET FONSO, C'EST PARTI

Mais la petite révolution est ailleurs. Elle tient d'abord à la création de la Smacif (Société mutualiste accident du commerce et de l'industrie de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce). Cette nouvelle entité, régie par le Code de la mutualité, prend en charge les conséquences corporelles en cas d'accident.

En passant à l'assurance de personnes, signe d'un engagement social fort, la Macif bouscule le paysage et anticipe l'évolution du secteur. Elle crée aussi un pont entre les mutuelles régies par le Code des assurances et celles régies par le Code de la mutualité.

La création du Fonds de solidarité de la Macif, le Fonso, est validée lors de la même AG. Alimenté par un prélèvement sur les cotisations, ce fonds rend possible l'attribution de secours exceptionnels aux sociétaires Macif en cas d'événements non assurés par les contrats de la mutuelle, après étude de leur dossier. Deux décisions qui montrent la forte détermination mutualiste de la nouvelle équipe.

Suite au désengagement de la Maaf, qui ne souhaite plus partager ses bureaux et qui demande la dissolution du Cegem, la Macif engage un vaste plan d'acquisitions foncières : Évreux, Lille, Lyon, Metz, Nice, Rouen, Toulouse et Troyes en 73, puis 12 autres bureaux en 74, dont Marseille, et 8 en 75. L'ouverture, le 16 septembre, du centre de gestion d'Andrézieux, près de Saint-Étienne, enclenche quant à elle la décentralisation technique décidée l'année précédente.

La mutuelle s'approche des 600 000 sociétaires et doit parfois freiner la production. Dans le même temps, l'accent est mis sur la démocratie au sein de la gouvernance.

Dès le 27 janvier, un conseil extraordinaire se penche sur un chantier titanesque : la révision des statuts. L'objectif est clair et ambitieux : passer de l'ère de la cooptation à celle de l'élection démocratique et rééquilibrer la représentation entre sociétaires salariés et non salariés. La proposition présentée par Jacques Vandier d'adopter un système de représentation des sociétaires, le vote individuel et le scrutin de liste suscite de longs débats passionnés chez les élus.

10 % DE MOINS

Par ailleurs, le jour du traditionnel poisson d'avril, un remboursement de cotisations est accordé aux sociétaires. Plusieurs facteurs ont conduit à une forte baisse de la sinistralité : hausse du prix de l'essence, port obligatoire de la ceinture de sécurité, limitation de la vitesse. L'assemblée générale de 1974 a donc validé une ristourne de 10 %, rendue possible par les statuts et qui s'applique pour la première fois en ce printemps 1975.

TOUS POUR 1, 1 POUR 3 000

Le 8 juin, l'AG de Saint-Étienne entérine d'importantes révisions statutaires. Elle supprime le droit d'adhésion, que le gouvernement vient de taxer alors qu'il était l'une des principales sources de constitution de fonds propres. Autre résultante d'une décision gouvernementale peu favorable aux mutuelles, la Macif doit également basculer dans le régime fiscal de droit commun. Un comité central d'entreprise est créé, permettant aux salariés de participer à la vie de l'entreprise. Plus importante est l'adoption d'un mode d'élection par correspondance des délégués.

Les nouveaux délégués seront désormais élus pour trois ans, au scrutin de liste et à la proportionnelle, par grandes régions et à raison d'1 pour 3 000 sociétaires.

Pas totalement parachevé, ce tournant démocratique sera affiné dans les années qui suivront. En la matière, il constitue une avancée significative au sein de la Macif et dans le petit monde des mutuelles d'assurance.



— 1975

Plusieurs facteurs ont conduit à une forte baisse de la sinistralité : hausse du prix de l'essence, port obligatoire de la ceinture de sécurité, limitation de la vitesse.

Cette année-là



9 DÉCEMBRE 1975

L'assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration des droits des personnes handicapées.

L'élection des délégués

Une étape importante dans la vie démocratique de la mutuelle est franchie. En plus du vote par correspondance, l'entrée de représentants des salariés au conseil d'administration est instituée.

ELECTION DES DELEGUES - ELECTION DES DELEGUES - ELECTION DES DEL



à poster avant le 15 mars 1976

Pour la première fois, nos sociétaires vont élire leurs délégués aux Assemblées Générales par correspondance, ainsi que le prévoient désormais les Statuts de la Mutuelle.

Le Conseil d'Administration a, en effet, souhaité que le développement de notre institution ne devienne pas un obstacle à la nécessaire démocratie, élément fondamental de la Mutualité. L'importance de nos effectifs ne permettant pas de rassembler tous nos sociétaires, il fallait organiser des Assemblées Générales au second degré, à la composition desquelles chaque mutualiste aura le moyen de participer.

Ainsi plusieurs listes pourront se présenter à vos suffrages dans le cadre de sections de vote rassemblant environ 40 000 sociétaires. Parmi ces listes vous trouverez toujours celle proposée par le Conseil d'Administration.

Vous trouverez ci-dessus une reproduction de l'en-tête d'une de ces listes, ainsi que celle de l'enveloppe qui vous permettra d'accomplir votre devoir d'électeur, sans avoir à dépenser le prix de l'affranchissement.

ELECTION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE

SCRUTIN DE MARS 1976

LISTE D'UNION MUTUALISTE

présentée par le Conseil d'Administration pour la 6^e section de vote

Cette enveloppe est à l'adresse de notre bureau de Saint-Étienne qui est le lieu du bureau de vote pour la sixième section. Mais il est bien entendu que chaque section de vote aura son bureau de vote distinct. D'ailleurs, vous trouverez sur la page suivante la composition des treize bureaux de vote.

Le dépouillement du scrutin aura lieu le 27 mars dans le bureau de vote qui se trouve toujours situé à l'adresse du bureau local dont le président du bureau de vote est responsable.

Par exemple, pour la troisième section, le président étant M. Allemand, chef du bureau de Nice, le bureau de vote est domicilié à l'adresse de notre bureau local de Nice.

Chaque liste a le droit d'envoyer des observateurs pour assister au dépouillement le jour du scrutin. Mais personne d'autre ne sera admis, le scrutin n'étant pas public. Les procès-verbaux établis à la suite du dépouillement seront déposés au siège social et pourront être communiqués à tout requérant s'il est sociétaire.

Bonne Route n°27 - 1^{er} trimestre 1976

8



Le Fonso

Conçu en 1974, le Fonds de solidarité a vocation à soutenir les sociétaires confrontés à des préjudices matériels ou corporels résultant d'un événement non assurable ou non couvert par un contrat de la mutuelle. Communément appelée Fonso, cette instance, sous forme associative, est gérée par des représentants de sociétaires ; elle se réunit régulièrement et étudie chaque situation au cas par cas afin d'attribuer des secours aux sociétaires en difficulté. En 1987, le Fonso est régionalisé pour redevenir, en 2018, une structure nationale chapeautant 10 instances de proximité.

Le Fonso est un véritable laboratoire qui a permis de faire évoluer les garanties proposées dans les contrats. C'est ainsi qu'ont été intégrées, dans le contrat Habitation Macif, l'option Dommages aux canalisations extérieures ou, dans le contrat Automobile, la Garantie Dommages liés aux chutes d'objets sur les véhicules ou encore l'option Assistance panne 0 km par exemple. En 2018, le Fonso a accordé un soutien de près de 2 millions d'euros d'aides.

Les adhérents du pôle Santé-Prévoyance du groupe Macif bénéficient d'un dispositif similaire grâce au Fonds d'action sociale (FAS). 527 demandes ont été acceptées en 2018 pour un montant de 400 000 euros.

En 2018, le Fonds de solidarité a accordé un soutien de près de 2 millions d'euros d'aides.

Auprès des
garages
agréés



EXPERTISE
sans
FORMALITÉ



Garages agréés

**Le sociétaire
peut choisir
parmi les 5 000
établissements
agréés Macif.**

Dès le milieu des années 60, la Macif et les mutuelles du GSACM cherchent à compléter les services rendus aux sociétaires victimes d'un accident en mettant en place des centres d'expertise automobile et en nouant des accords avec des garages. Il s'agit également de maîtriser le coût des réparations et donc l'évolution des cotisations. À partir de 1973, Jacques Vandier entreprend de conclure des conventions d'agrément avec des garages et de construire un réseau d'experts sur l'ensemble du territoire ; la mutuelle s'appuie sur Jean Barataud, expert-conseil national de la Macif et figure de la profession.

Pour bénéficier de l'agrément Macif, les garagistes doivent répondre à des critères stricts : équipement adapté, personnel qualifié, proximité, réactivité... Ils s'engagent par ailleurs dans la maîtrise des coûts et doivent permettre aux sociétaires de ne pas avancer la totalité des frais de réparation, selon le principe du tiers payant. Ces professionnels agréés sont des concessionnaires de marques, des indépendants, des spécialistes du bris de glace... Lors du sinistre, le sociétaire garde le libre choix de son garage. En 2020, il dispose d'une liste de 5 000 établissements agréés Macif et de 1 500 centres de réparation pare-brise.



Bonus-malus

La direction des Assurances institue, en 1970, un nouveau système de tarification automobile avec l'introduction du dispositif bonus-malus. L'application de ce dispositif peut être adaptée par les sociétés d'assurance si leur proposition de calcul est plus favorable à l'assuré.

La Macif applique sa clause de bonus-malus à partir du 1^{er} avril 1971. Elle est calculée en tenant compte du nombre de véhicules assurés et du nombre d'accidents en s'intéressant à leurs natures (matériel ou corporel) et leurs coûts. Le bonus peut atteindre 30 % et le malus 200 %. Ce système connaîtra des évolutions au fil du temps. En 1976, un arrêté impose la même clause bonus-malus à l'ensemble des assureurs : désormais appliqué par véhicule, le malus ne tient plus compte du coût du sinistre.

En 1983, un nouvel arrêté fait évoluer ce système, critiqué par le directeur général de la Macif, Jacques Vandier, qui juge sa fonction dévoyée : « *Ce n'est pas une sanction mais une participation aux frais engendrés par l'accident.* » Une nouvelle modification est introduite par décret en 1991. Le Code des assurances fixe la réduction maximale à 50 % (coefficient 0,50) et la majoration maximale à 350 % (coefficient 3,5). Pour calculer le nouveau coefficient, il suffit de multiplier celui de l'année précédente par un coefficient de 0,95 si aucun sinistre n'engage la responsabilité de l'assuré, et par 1,25 pour chaque accident responsable. En revanche, les détenteurs d'un bonus de 50 % depuis trois ans, ou plus, bénéficient de la non-application de malus lors d'un premier accident responsable.

**La Macif applique
sa clause de
bonus-malus
à partir du
1^{er} avril 1971.**

— 1976

Les délégués élisent le nouveau conseil d'administration le 13 juin.

Cette année-là



10 JUILLET 1976

Un nuage toxique de dioxine se répand au-dessus de la ville de Seveso, en Italie. Cette catastrophe donne lieu à une directive européenne en matière de prévention des risques industriels.

Avec 807 000 sociétaires, 1 150 000 véhicules assurés et un chiffre d'affaires de 702 millions de francs, rien ne semble freiner l'essor de la Macif. La décentralisation technique bat son plein avec l'ouverture de plusieurs centres de gestion.

Le 1^{er} avril, date d'échéance des contrats, la Macif innove avec la sortie du contrat Régime de prévoyance familiale accident (RPFA). Elle couvre désormais les conséquences corporelles d'un accident survenu au cours de la vie privée. Ce qui implique en la matière, pour le conducteur d'un véhicule, la prise en charge de son propre préjudice (ses passagers étant couverts au titre de la Garantie Responsabilité civile du contrat Auto). Il faudra attendre les années 2000 pour que la concurrence lance les contrats GAV (garantie des accidents de la vie) dont le RPFA était précurseur.

L'HOMME DE ROMANS

Rassemblés pour la première fois en AG à Niort, selon les modalités fixées l'année précédente à Saint-Étienne, les délégués élisent le nouveau conseil d'administration le 13 juin. Réuni dès le lendemain, celui-ci élit Pierre Juvin à sa tête ; il est le premier président issu du « collègue salariés ».

Sociétaire depuis 1962, Pierre Juvin a le militantisme et le mutualisme chevillés au corps. Issu d'une famille modeste, très tôt orphelin, apprenti cordonnier à 15 ans, il est coupeur en chaussures à 20 ans dans une entreprise de Romans.

Il adhère rapidement à la CGT et au PCF, participe aux grandes grèves de la fin des années 40 puis, licencié pour activités syndicales, reprend des études. Reçu au concours d'entrée à l'Institut des sciences sociales à Paris, il ne peut finalement y entrer, faute de moyens. Il fonde plus

tard, avec une équipe pluraliste de militants syndicalistes (CGT, CFTD, FO), la Société d'action mutualiste interprofessionnelle de Romans (Samir). L'objectif de cette mutuelle de santé est de faciliter l'accès aux soins en développant un réseau innovant d'œuvres médico-sanitaires au profit d'une population modeste. Il impulse la création du Crédit Mutuel à Romans, devient président fondateur de la Fédération régionale de ladite banque mutualiste en Dauphiné-Vivarais puis est élu administrateur de la Macif en 1974.

Au travers de ce parcours, se dessinent les lignes de force de sa présidence à la tête de la mutuelle (1976-1981). Son discours d'investiture vaut programme : « *Je considère la Macif comme un microcosme et dans cette microsociété, des hommes... qui n'ont pas forcément fait les mêmes choix philosophiques, religieux ou autres (...) doivent œuvrer ensemble. (...) Notre entreprise ne vit pas en elle-même, elle ne vit que si elle est au service d'un mouvement mutualiste et ce mouvement mutualiste lui-même ne vit que s'il est au service de la société...* »



Marcel Hervé, à gauche, félicite Pierre Juvin, nouveau président de la Macif.

— 1976

Pendant ce temps, la course à l'ouverture de centres de gestion bat son plein. Dix seront ouverts entre 1974 et 1986.

PAS EN CENTRE-VILLE

Pendant ce temps, la course à l'ouverture de centres de gestion bat son plein. Dix seront ouverts entre 1974 et 1986. L'objectif est simple mais sa concrétisation l'est moins. Il faut d'abord trouver des bâtiments adaptés, ou, à défaut, des terrains pour construire du neuf. S'ajoute à cela la volonté de ne pas s'installer au cœur des grandes agglomérations mais, par mesure d'économie, dans des zones industrielles ou commerciales. Même en matière de stratégie foncière, la mutuelle est disruptive ! La direction des nouveaux centres est confiée à des cadres aguerris par la « bataille de Lille », en espérant par ailleurs que ces derniers entraînent quelques salariés de Niort dans leur sillage. Mais emmener des Niortais loin de leur base s'avère plus difficile que prévu.

À L'EST ET AU NORD

Le 5 juillet, sont ainsi inaugurés les locaux provisoires d'Illzach, près de Mulhouse, sous la responsabilité de Jean-Pierre Bigosinski. Le 15 novembre, c'est au tour du centre de gestion de Vendin-le-Vieil, en banlieue de Lens, de voir le jour sous la houlette de Jean-Michel Monnereau qui a suivi l'édification des 4 500 m² de bureaux. Avec pour projet d'emmener des salariés niortais dans ce nouveau centre, il avait affrété un bus en prenant soin de choisir un trajet évitant les images sombres des bassins miniers. Une pluie torrentielle les accueille ce jour-là. Résultat : seules 8 personnes déménagent de Niort pour tenter l'aventure nordiste.

Cela n'empêchera pas ce centre de compter 120 salariés deux ans plus tard !

Le 31 décembre, la dissolution du Cegem voulue trois ans plus tôt par la Maaf est effective. Mais en cette fin 1976, rien ne peut freiner la Macif, dotée de quelque 123 bureaux locaux, de trois centres de gestion décentralisés et d'un siège social en voie d'expansion.



Le centre de gestion de Vendin-le-Vieil près de Lens.

nouvelle organisation administrative de la M.A.C.I.F. LES CENTRES DE GESTION



Depuis le début de cette année, la M.A.C.I.F. a ouvert un certain nombre de Centres de Gestion. De quoi s'agit-il ? Pour le comprendre, il faut se rappeler que la structure administrative de la Mutuelle est à trois niveaux :

- le bureau local, que les sociétaires connaissent bien ;
- les services techniques chargés de la gestion des contrats et des sinistres ;
- les services du siège proprement dits (Direction générale, Compta-

bilité générale, Service financier, Informatique, Services généraux). Seuls, les Services techniques assurant la gestion des contrats et des sinistres ont été touchés par la réforme. Ils étaient auparavant divisés en deux grands services ayant compétence sur la France entière : le service Production et le service Sinistres.

Désormais, ces deux grands services ont disparu et sont remplacés par des Centres de Gestion, unités disposant d'une relative autonomie et dont l'activité s'exerce sur une région géographique.

A cette fin, le territoire de la France a été divisé en quatre secteurs, comme indiqué sur la carte ci-centre.

Le secteur de couleur verte est géré par un Centre situé à proximité de SAINT-ETIENNE, dont nous parlons plus longuement dans la page suivante.

Les trois autres, de couleur jaune (N1), bleue (N2) et rose (N3) sont gérés par des Centres de Gestion situés à NIORT même et installés dans les mêmes locaux qui abritaient auparavant les Services Production et Sinistres.

Il existe d'ailleurs à NIORT un quatrième Centre (N4), mais ce dernier n'a pas une compétence géographique ; il est chargé de gérer les contrats des sociétaires non salariés résidant sur le territoire des Centres N1, N2 et N3, ces derniers gérant uniquement les sociétaires salariés.

Dans l'avenir, il est envisagé d'ouvrir de nouveaux Centres hors de NIORT (dans le Nord, l'Est, le Sud-Est, le Sud-Ouest) qui nous permettront de nous rapprocher des nombreux sociétaires de ces régions.

Nous espérons ainsi améliorer le service rendu à nos sociétaires en mettant à leur disposition des unités de gestion plus légères, polyvalentes et proches d'eux.



ouverture d'un centre de gestion près de Saint-Étienne

Le Centre de Gestion de SAINT-ETIENNE est ouvert depuis le 16 septembre 1974 et fonctionne réellement depuis le 1^{er} décembre.

Son objectif est de rendre aux sociétaires de l'Auvergne et du Lyonnais les mêmes services que leur fournissait auparavant le siège niortais.

En réalité, il se situe à 13 kilomètres au nord de Saint-Étienne, à

afin de leur donner un caractère attractif et moderne.

Fin 1974, une centaine de personnes travaillaient déjà au Centre de Gestion de SAINT-ETIENNE. On peut raisonnablement présumer que l'effectif sera doublé d'ici un an et demi à deux ans.

Il apparaît intéressant que les sociétaires sachent que :

1^{re} Le Centre est en relation constante

et directe avec le siège niortais grâce à un système de télé-processing.

2^e Les heures d'ouverture ont été fixées entre 8 heures et 16 h 45 tous les jours ouvrés (il est toutefois déconseillé de venir entre 12 h et 12 h 45, période durant laquelle la majorité du personnel déjeune).

3^e Une partie du rez-de-chaussée, et notamment le hall d'entrée, a été aménagée pour le nouveau bureau local d'ANDREZIEUX.

Nous demandons INSTAMMENT aux sociétaires rattachés à un bureau local dépendant du Centre de Gestion de SAINT-ETIENNE de continuer comme par le passé à s'adresser en priorité à leur Bureau local.

Dans les autres cas, nous leur demandons de correspondre par téléphone ou par écrit exclusivement au Centre de SAINT-ETIENNE qui seul détient désormais les dossiers et archives les concernant.



l'intérieur de la zone industrielle d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, dans l'ancien bâtiment administratif d'une entreprise de Travaux Publics, bâtiment d'aspect très moderne dans un cadre de verdure en voie de rénovation.

Cette construction d'une superficie habitable d'un peu moins de 4 000 m², est occupée sur 4 niveaux :

- le rez-de-chaussée où se trouvent installés notamment la partie Direction et Comptabilité, le standard, la section informatique et machines, le restaurant d'entreprise ;
- 3 étages réservés chacun à terme à un groupe de gestion (2 groupes sont effectivement constitués à l'heure actuelle).

Ces locaux ont été aménagés et modifiés à l'initiative de la M.A.C.I.F.,

LISTE DES BUREAUX LOCAUX RATTACHES AU CENTRE DE GESTION DE SAINT-ETIENNE

01 BOURG-EN-BRESSE, 142, 144, bd de Brou. (50) 21.47.24 ;
03 MONTLUÇON, Résidence de la Galette, 21-23, bd Carnot ; 1, rue du Foinail. (70) 05.16.89 ;
03 VICHY, 32, av. de Gramont. (70) 98.16.70 ;
03 MOULINS, 2, rue Berthelot. (70) 44.17.54 ;
15 AURILLAC, 51, av. Pupilles-de-la-Nation. (71) 48.35.97 ;
38 VIENNE, Centre Commercial « Le Village 2 », rue Louis Leydier, PONT-ÉVEQUE. (74) 85.78.01 ;
42 ST-ETIENNE, 57, rue des Passementiers. (77) 57.31.99 ;

42 ANDREZIEUX-BOUTHEON, BP 57, Zone Industrielle Sud. 55.08.90 ;
42 ROANNE, 40, bd Baron-du-Marais. 71.00.15 ;
43 CHADRAC-LE-PUY, 25, av. des Champs-Élysées. (72) 09.24.13 ;
63 CLERMONT-FERRAND, 19, rue Pierre-de-Coubertin. (73) 93.12.70 ;
69 LYON OUEST, Tour Panoramique, 5^e Av., Plateau de la Duchère. (74) 35.46.16 ;
69 LYON CENTRE, La Part Dieu, immeuble M + M, 177, rue Garibaldi. 62.98.31 ;
69 LYON EST, 94, route Nationale 6, ST-BONNET-DE-MURE. 40.85.05.

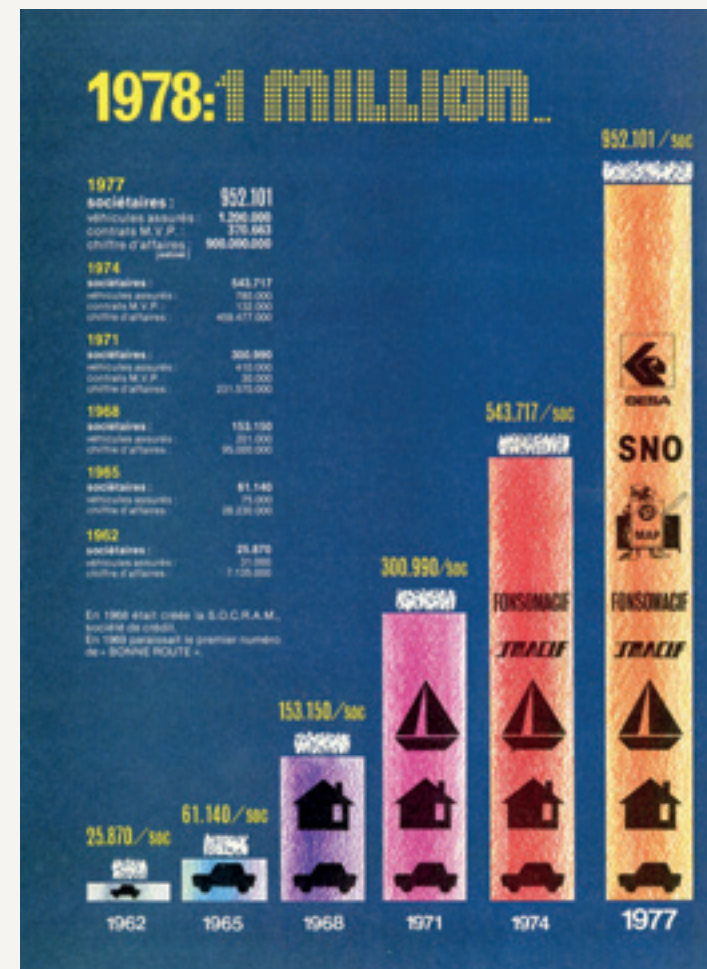
Entre 1974 et 1986, 10 centres de gestion sont ouverts en France. Ils sont installés dans des constructions neuves à l'extérieur des centres-villes.

Le nouveau contrat MAP

Le contrat assure l'activité, la responsabilité civile et les locaux commerciaux des professionnels. Il était très attendu par les commerçants et les industriels.



découvrez le nouveau contrat M.A.P.
Multigaranties Activités Professionnelles



Le millionième adhérent est atteint

La Macif est devenue un poids lourd du secteur assurantiel, dépassant la Maif et la Maaf en nombre de sociétaires.

— 1977

Un nouvel immeuble de 3 étages accueille la direction générale et les services du siège niortais. Il est surnommé « le château », malgré son architecture très 70's.

Nouveau contrat pour les professionnels, nouvel immeuble de direction à Niort, nouveaux centres de gestion près d'Arles et d'Agen : la Macif devient progressivement mais sûrement un acteur incontournable de l'assurance en France.

TIERS COLLISION EN VUE

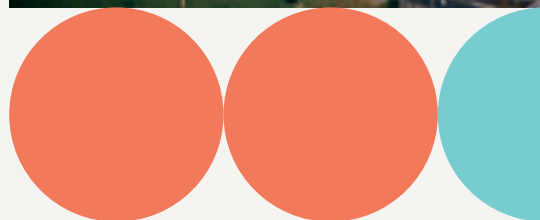
L'année commence par l'avènement du nouveau contrat Multigaranties activités professionnelles (MAP). Ce dernier-né assure l'activité, la responsabilité civile et les locaux commerciaux des professionnels.

Annoncé dès fin 1973, ce contrat est très attendu par les commerçants et industriels. C'est l'opportunité pour la mutuelle de donner des gages à cette catégorie de sociétaires et d'empêcher les opposants de la déstabiliser. Parmi ces derniers, Jacques Mathé tente de créer une nouvelle mutuelle, la France Assurance Mutuelle (Fram), avec l'aide bienveillante bien qu'officieuse de la direction des Assurances. *Le Canard enchaîné* en vient même à titrer dans son édition du 9 février « Les Giscardiens et les assurances : un tiers collision » en dénonçant une manœuvre dirigée « contre la plus puissante des mutuelles ». Bien que n'obtenant pas l'agrément ministériel, cette tentative avortée de création d'une mutuelle concurrente révèle l'état de politisation extrême de la période. Elle se soldera au passage par la radiation de Jacques Mathé en tant que sociétaire. La forte percée des partis de gauche aux municipales de mars, la récente accession à la présidence de la Macif de Pierre Juvin, président d'obédience communiste alors que la mutuelle est dirigée par un socialiste, Jacques Vandier, sont autant d'éléments qui concourent à ce climat général.

LE CHÂTEAU EN CHANTIER

Pour autant, la mutuelle continue à se structurer. Dès le 2 mai, un nouvel immeuble de 3 étages accueille la direction générale et les services du siège niortais. Inauguré l'année suivante, il est surnommé « le château », malgré son architecture très 70's.

Le 19 septembre à Arles, c'est un autre immeuble de 3 000 m² qui sort de terre. Ce nouveau centre de gestion est placé sous la direction de Jean Bouron et accueille 80 salariés. Le 25 octobre, c'est au tour de Bernard Chauvin de prendre la responsabilité d'un centre de près de 4 000 m² à Agen. Mais c'est près du premier centre de gestion de la mutuelle, à Saint-Étienne, que va se nouer une tout autre affaire. La société Manu-france, l'une des plus vieilles sociétés françaises de vente par correspondance, qui emploie 8 000 salariés dont 3 500 au siège stéphanois, vient de déposer le bilan.



Le Grand Feu

La Macif est à l'origine de la création de ce centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. En 1965, Jacques Brunet, salarié de la Macif, est victime d'un dramatique accident de la route. À la suite d'un séjour de convalescence en Haute-Savoie, il crée l'Association nationale des accidentés de la route (Anuar). Grâce au coup de pouce relationnel, financier et juridique de Jacques Vandier, directeur de la Macif, le projet d'un centre de rééducation spécialisé prend forme. Il se concrétise, en 1978, avec les apports conjoints de partenaires : la Maaf, la ville de Niort, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Épargne et le département des Deux-Sèvres.

En 2012, le Grand Feu, les Genêts (handicapés mentaux) et le Logis des Francs (soins de suite) fusionnent pour compléter l'offre de soins : ils créent l'association Melioris. Depuis 1978,

le centre niortais a accueilli plus de 50 000 personnes auxquelles il faudrait ajouter les patients des établissements créés sur le même modèle en régions Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France et dans le Nord.

Melioris le Grand Feu dispose d'un centre d'hospitalisation de 100 lits et d'un service d'hôpital de jour de 23 places. En janvier 2020, il obtient le label Maisons Sport-Santé délivré par les ministères des Sports et des Solidarités et de la Santé. Le but est notamment d'accueillir des patients pour des séances d'exercices sportifs sur prescription médicale. Cette même année, sous la présidence de Patrick Giraud, le centre fusionne avec l'association Uni Cap, spécialisée dans l'habitat partagé et inclusif pour les personnes âgées. Melioris emploie dès lors 450 salariés.

**Depuis 1978,
le centre niortais
a accueilli plus
de 50 000
personnes.**



Les congrès

Les congrès sont organisés à chaque grande réorientation stratégique.

Le premier congrès de la Macif a lieu en 1981. Un rendez-vous clé pour les représentants des sociétaires invités à s'interroger sur le mutualisme et son orientation. Des idées fondamentales y sont formulées comme amener les adhérents à passer de la nécessité économique d'être assurés à la nécessité mutualiste d'être assurés. Les 4 thèmes développés cette année-là sont : la Macif comme institution de l'économie sociale ; la sélection du risque ; la politique des franchises, des tarifs et des garanties ; la diversification de la mutuelle.

Les congrès sont organisés à chaque grande réorientation stratégique : régionalisation, création de Macif-Mutualité, premier Projet d'entreprise, notion de groupe, etc. Ils attestent de la vivacité démocratique de la mutuelle, en réflexion et en mouvement perpétuels.

13 congrès ont été organisés entre 1981 et 2017 dans différentes villes de l'Hexagone :

- 1981 Monte-Carlo – Les délégués réaffirment leur ancrage mutualiste
- 1985 Biarritz – Fondements de la future régionalisation
- 1986 Paris – Charte et projet Mutualiste
- 1991 Paris – Charte et projet Mutualiste
- 1998 Poitiers – 1^{er} Projet d'entreprise
- 2001 Biarritz – Smacif devient Macif-Mutualité
- 2004 Lyon – Charte de l'Institution
- 2005 Chantilly – Projet Mutualiste
- 2009 Chantilly – Projet d'entreprise « Entreprendre pour 2015 »
- 2011 Clermont-Ferrand – Charte de gouvernement
- 2013 Clermont-Ferrand – Charte de gouvernement
- 2015 Lille – Projet d'entreprise #MacifFutur
- 2017 Nantes – Charte d'organisation de la vie politique

Le million de sociétaires est atteint, la première femme fait son entrée au CA, la Macif affirme son appartenance à l'économie sociale mais l'affaire Manufrance vient semer le trouble.

L'année s'ouvre par la mise sur le marché d'un nouveau contrat : le Multigaranties activités sociales (MAS). Par ce biais, la Macif élargit son portefeuille aux comités d'entreprise, aux associations, aux organisations syndicales et aux structures à but non lucratif en couvrant leurs locaux et les responsabilités liées à leur fonctionnement.

10 MILLIONS

La participation à hauteur de 10 millions de francs au capital de Manufrance, adoptée par le conseil d'administration du 27 février, vient troubler la quiétude de la mutuelle. Même s'il a fallu convaincre quelques administrateurs du bien-fondé de cette décision, elle est portée avec force par nombre d'entre eux. Le président Juvin n'est pas en reste et ce ne sont ni les quelques sociétaires interrogatifs, ni « la presse conservatrice » qui freinent son ardeur à justifier cette contribution solidaire à la survie d'une entreprise française légendaire. Pendant deux années, justifications et argumentaires se succèdent dans le magazine *Bonne Route*. On a beau expliquer que « 10 millions de francs, c'est environ 9 francs par sociétaire, soit 3 paquets de cigarettes ou 1 kilo de pêches », l'affaire est très politisée et rien n'y fait. Au final, la Macif se retire à l'été 1980, créant un traumatisme certain chez ses dirigeants. Malgré les différents soutiens, Manufrance finira par cesser ses activités.



« 10 millions de francs, c'est environ 9 francs par sociétaire soit 3 paquets de cigarettes ou 1 kilo de pêches. »

1 MILLION

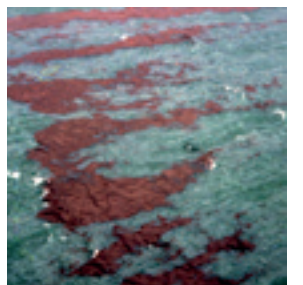
Plus heureuse est l'ouverture, le 30 mai 1978 à Niort, du « Grand Feu ». Ce centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle est dû à l'initiative de Jacques Brunet, adjoint au responsable du service comptabilité de la Macif et rescapé lui-même d'un dramatique accident de la route. Le 4 juin, dans la foulée de l'AG de Cannes, Hélène Weinstock est la première femme à intégrer le conseil d'administration.

L'année se poursuit en beauté avec la célébration, le 22 septembre à la Maison de la Mutualité à Paris, du millionième sociétaire. C'est l'occasion pour Pierre Juvin de prononcer un discours enflammé de soutien à l'ESS et à ses différentes composantes.

Devenu un poids lourd du secteur assurantiel, ayant dépassé en nombre de sociétaires la Maif et la Maaf, la Macif est désormais en tête d'affiche. Si ce positionnement l'expose davantage aux polémiques ou aux attaques, elle prend néanmoins le leadership au sein des mutuelles d'assurance pour porter l'économie sociale au cœur des enjeux sociétaux.

— 1978

Cette année-là



16 MARS 1978

L'Amoco Cadiz sombre, déversant son pétrole sur les plages bretonnes.

— 1979

Le principe d'une société mutualiste venant améliorer les garanties en matière de complémentaire santé des salariés est adopté.

Cette année-là



24 DÉCEMBRE 1979

Lancement réussi de la fusée Ariane 1.

Malgré son impressionnante croissance qui l'amène à 1 300 000 sociétaires et 1,5 milliard de chiffre d'affaires, la Macif ne se repose pas sur ses lauriers. Ouverture de nouveaux centres de gestion, innovations sociales et diversifications sont toujours au rendez-vous.

C'est au tour de Romans, fief du président Juvin, d'accueillir un nouveau centre de gestion. Placé sous la direction de Claude Renaudet, il vient renforcer le centre d'Andrézieux pour faire face à l'inflation du nombre de sociétaires dans la région Rhône-Alpes.

LES SALARIÉS ASSURENT...

Après étude par le comité central d'entreprise, un référendum est organisé mi-septembre au sein de l'entreprise avec pour unique question : « Êtes-vous favorable à la création d'une société mutualiste des salariés de la Macif ? » Avec 75 % de réponses positives, le principe d'une société mutualiste venant améliorer les garanties en matière de complémentaire santé des salariés est adopté. La Société mutualiste de prévoyance du personnel de la Macif (SMPPM) est sur les rails ; François Pujalte, alors chef de bureau, en prend la présidence pour un début d'activité effectif en 1982.

... ET « L'ASSURANCE-VIE »

La grande innovation de l'année est la mise en route de Mutavie. Depuis 1972, Jean Dupont essaie de persuader les instances dirigeantes de la Macif, et au-delà les membres du GSACM, de créer un produit d'assurance-vie mutualiste. Il a préalablement observé la manière de faire des assureurs privés. Leurs agents sillonnent le pays pour convaincre les Français, et donc parmi eux les sociétaires des mutuelles, de contracter ce type de produit. À l'époque, les assureurs mutualistes n'ont peut-être pas l'assise financière suffisante pour s'engager sur ce marché et les dirigeants de la Macif sont quant à eux focalisés sur leurs luttes internes. Le sujet est relancé par Jean Dupont en 1976. Des études sont menées et 6 membres du GSACM y participent pour définir le modèle économique : la GMF, la Matmut, la Macif, la Fraternelle (MFA), la Prévoyance Accidents (Mapa) et la Maaf.

En 1979, tout s'accélère : le nom Mutavie est choisi, les statuts sont déposés, un capital social de 10 millions de francs est constitué et le siège social est basé au sein du GSACM.

Jean-Paul Challet est recruté comme directeur et obtient l'agrément ministériel le 21 décembre. Alors que l'on fête Noël à Kourou où, après plusieurs échecs, Ariane 1 fait son vol inaugural, Mutavie est lancée et les 13 premières souscriptions réalisées.

Avec plus de 3 000 salariés bénéficiant de 38 h 45 de travail hebdomadaire depuis le 1^{er} juillet 1979, la Macif combine développement économique et avancées sociales. Au rang du bien-être associé à l'efficacité, un petit terminal, avec écran et téléphone intégrés, fait son entrée dans les services de gestion.

L'ASSISTANCE MUTUELLES

Malgré les tribulations qui ont secoué le microcosme mutualiste niortais les années précédentes, les principales mutuelles Maif, Maaf et Macif n'ont pas renoncé à utiliser leur force de frappe commune pour innover. Regroupant plus de 3,5 millions de sociétaires, elles s'associent pour créer, à parts égales, une société anonyme appelée Inter mutuelles assistance (IMA). Chaque structure a dénoncé les accords passés avec différents opérateurs nationaux ou européens pour offrir à ses sociétaires des prestations d'assistance de qualité, selon une modalité innovante : l'inclusion. Elles renforcent ainsi leurs offres par un nouveau service rapidement devenu incontournable. Progressivement, d'autres mutuelles rejoignent ce qui deviendra l'un des plus gros opérateurs d'assistance français. Même si la Maaf a quitté le groupement en 2009, quarante ans après sa création, IMA rassemble plus de 4 000 collaborateurs, se positionne comme le leader français sur de nombreux marchés d'assistance, s'est développé en Europe et en Afrique du Nord et occupe la 4^e place dans le monde sur son secteur d'activité.

L'ÉPARGNE MUTUELLES

Mutavie sort ses premiers produits. Macif Épargne 10 est distribué dans le réseau de la mutuelle. Comme pour le plan d'épargne retraite (PER), mis sur le marché par la suite, la faiblesse des frais de gestion et la redistribution quasi totale des produits financiers sont mises en avant pour lancer sa commercialisation.

Le succès est au rendez-vous. Les premières actions de marketing direct, quatre ans plus tard, puis la souplesse et l'accessibilité du contrat d'épargne Actiplus actent l'essor de Mutavie.

Dès 1981, quittant les locaux parisiens du GSACM, la société d'assurance-vie s'est installée à Niort dans les locaux mêmes de la Maif où IMA a pris son envol.



— 1980

Quarante ans après sa création, IMA rassemble plus de 4 000 collaborateurs, se positionne comme le leader français sur de nombreux marchés d'assistance.

Deux nouveaux services pour nos Sociétaires

Macif Epargne 10

Mutavie = Macif Epargne 10

Mutavie = Macif Epargne

Une nouvelle formule d'assurance vie

En collaboration avec Mutavie (société d'assurances sur la vie que nous avons créée avec nos partenaires du Groupement des Sociétés d'Assurance à Caractère Mutuel).

Taux d'intérêt minimum garanti sur la somme épargnée : 10 % l'an pendant 10 ans

Macif 10 Epargne

Le but

Protéger votre épargne sur 10 ans.
Pour 100 F versés, Mutavie s'engage à vous restituer au moins 236 F au bout de 10 ans.

Le mécanisme

Vous confiez un capital donné à Mutavie pour une

taux d'intérêt annuel minimum garanti de 10 %).

Un exemple

Vous versez 3500 F à Mutavie. Vous les laissez pendant 10 ans à la disposition de Mutavie.

Au bout de 10 ans, Mutavie vous versera 3500 x 2,36 = 8260 F plus votre participation aux produits financiers.

Celle-ci pourra atteindre, par exemple :

- 1115 F si le taux moyen des placements a été de 12 % sur 10 ans;
- ou 2840 F si le taux moyen des placements a été de 14 % sur 10 ans.

Vous toucherez donc un capital compris entre :

- 9375 F et 11 100 F si le taux moyen des placements de Mutavie se situe entre 12 % et 14 % l'an sur la période des 10 ans.

Avantage fiscal

Lors de la souscription, ce placement présente un avantage fiscal non négligeable :

En effet vous pouvez déduire tout ou partie de votre versement de votre revenu imposable dans la limite de 3250 F plus 600 F par enfant à charge, sous réserve que la durée effective de l'adhésion soit de 10 ans.

Il en résulte que le coût réel de votre souscription est diminué de l'économie d'impôt réalisée.

Ainsi, par exemple : vous avez un enfant à charge. Votre dernière tranche d'impôt est de 20 %. La souscription de 3500 F vous procurera une économie d'impôt de 700 F.

En définitive, si vous avez souscrit à Mutavie pour 3500 F, le coût ne sera que de : 3500 F - 700 F = 2800 F.

Mais attention

Si l'opération de retrait intervient avant la 5^e année, l'administration fiscale pourra demander la réintégration de l'avantage fiscal initial.

Au terme des 10 ans

Vous touchez net d'impôt :

- 2,36 fois le montant du capital initial versé;
- augmenté de la participation aux produits financiers.

Au cours des 10 ans

Votre épargne est disponible à tout moment.

Vous pouvez en demander le remboursement immédiat.

La valeur acquise de votre épargne à un instant donné est égale à la cotisation d'épargne initiale après

prélèvement de la taxe d'assurance et des frais de gestion, augmentée des produits financiers attribués depuis la date de votre versement.

Toutefois, il sera retenu un pourcentage de 3 % de cette valeur acquise pour couvrir les frais de gestion administratifs et financiers liés au retrait de votre épargne.

En cas de décès

Mutavie remboursera au bénéficiaire désigné la valeur acquise de l'épargne constituée, y compris la participation aux produits financiers déjà acquise.

Cette somme sera, dans la plupart des cas, **exonérée de droits de succession et d'impôts** (sous réserve des dispositions de l'Article 68 de la Loi de Finances pour 1980).

SMACIF = RPFM

SMACIF = RPFM

SMACIF = RPFM

SMACIF = RPFM

Le RPFM c'est quoi?

Régime de Prévoyance Familiale en cas de Maladie.

Tout sociétaire personne physique bénéficie automatiquement du RPFM (Régime de Prévoyance Familiale en cas d'Accident) dès qu'il devient adhérent.

Notre société mutualiste, la SMACIF, a voulu élargir la couverture protection sociale du sociétaire en créant un nouveau régime offrant les mêmes garanties que le RPFM mais en cas de **maladie**.

RPFA + RPFM = assurance décès-invalidité

Rappel des garanties :

- en cas de décès : rentes aux enfants mineurs capital au conjoint survivant
- en cas d'invalidité : rente viagère ou capital.

Cotisation du RPFM : Elle dépend de l'âge du

sociétaire au moment de la souscription du contrat :

- 60 F (jusqu'à 30 ans)
- 75 F (de 30 à 45 ans)
- 100 F (après 45 ans)

par option (survivant vos revenus)

Ainsi pour une somme extrêmement modique, vous offrez à votre famille une protection sociale complète.

Pour Macif Epargne 10 et le RPFM, renseignez-vous auprès de votre bureau local ou écrivez à votre centre de gestion.

Extrait de *Bonne Route* n°42 - octobre 1980

Sous l'impulsion des administrateurs Pierre Juvin et Jean Dupont, la Macif, en pleine expansion, propose de nouveaux produits comme l'assurance-vie.

Nouveaux services pour les sociétaires

Année	Nombre de sociétaires
1961	16 700
1962	12 000
1963	24 900
1964	44 000
1965	12 000
1966	12 000
1967	12 000
1968	12 000
1969	12 000
1970	12 000
1971	12 000
1972	12 000
1973	12 000
1974	12 000
1975	12 000
1976	12 000
1977	12 000
1978	12 000
1979	12 000
1980	12 000
1981	12 000

63

60 ANS D'ENGAGEMENT MUTUALISTE

60 ANS D'ENGAGEMENT MUTUALISTE

64

— 1981

Selon la règle arrêtée fin 1978, un président non salarié succède à un président salarié.

Cette année-là



18 SEPTEMBRE 1981

La peine de mort est abolie en France sur proposition de Robert Badinter, ministre de la Justice.

Profitant de sa croissance exponentielle, la Macif peaufine son organisation dans un exercice démocratique jusque-là sans pareil.

Depuis l'assemblée générale de Lille en 1973, les rapports entre la mutuelle et les pouvoirs publics se sont peu à peu distendus. L'affaire Manu-france n'a rien arrangé. Il suffit de parcourir quelques-uns des éditoriaux de *Bonne Route*, journal des sociétaires de la Macif, pour s'en persuader. Dans ce contexte, on peut dire que l'arrivée de François Mitterrand à la présidence de la République, le 10 mai 1981, et la perspective d'un gouvernement d'union de la gauche ne sont pas pour déplaire aux dirigeants de la Macif.

MONTE-CARLO : PREMIER CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

C'est dans ce climat enthousiaste que se réunit à Monte-Carlo, à compter du 6 juin, le 1^{er} congrès des délégués de la mutuelle. 246 délégués, sur les 300 que compte la Macif, prennent part, sous la présidence active de Pierre Juvin, à un grand moment d'intelligence collective tourné vers l'avenir de l'entreprise. Réunions plénières et ateliers permettent d'aborder 4 grands thèmes :

- la Macif, institution d'économie sociale ; les conditions d'un fonctionnement démocratique,
- le problème de la sélection en matière d'assurance mutuelle,
- la politique de la mutuelle en matière de franchises, de tarifs et de garanties,
- l'avenir de la Macif au regard de la diversification des garanties.

De ces débats riches et animés, sont établis 4 rapports à même de guider le travail des administrateurs dans les mois et années à venir.

AVEC JEAN DUPONT : LA MONTÉE DES NON-SALARIÉS

Au lendemain de cet intense moment démocratique, le CA se réunit et élit à l'unanimité Jean Dupont à la présidence. Administrateur depuis 1966, il succède à Pierre Juvin, arrivé au terme de son mandat. Selon la règle arrêtée fin 1978, un président représentant des non-salariés succède à un président représentant les salariés. Cette alternance arrive à point nommé pour les commerçants et industriels qui ne représentent plus qu'une petite minorité du sociétariat. Au CA de septembre, les nouvelles règles de représentativité des délégués fixent à 25 % la part de non-salariés et à 75 % celle des salariés. Dans ce cadre, il ne reste plus qu'à définir comment les centrales syndicales souhaitent, ou non, s'arrimer à la dynamique mutualiste.

Alors que la mutuelle a su trouver l'équilibre entre salariés et non-salariés dans sa gouvernance, il convient désormais d'intégrer les syndicats de salariés aux côtés des syndicats de commerçants déjà présents.

DES ACCORDS NATIONAUX AVEC LES SYNDICATS DE SALARIÉS

Pour mémoire, la Macif n'a pas pu, à l'origine, s'appuyer sur des structures relais telles que le Syndicat national des instituteurs (SNI) pour la Maif, les chambres de métiers pour la Maaf ou divers syndicats pour la GMF et la Matmut. Mise à part l'aide de la Fédération de syndicats de commerçants non sédentaires, du Syndicat des pilotes de ligne ou, pendant un moment, de la Fédération des syndicats d'épiciers détaillants, la Macif ne peut se prévaloir du soutien actif de grandes centrales syndicales de salariés. Le coup de pouce décisif de la CGT et de la CFDT dans la prise de pouvoir lors de l'assemblée générale de Lille n'a été qu'officieux et ponctuel, contingenté à la détermination de militants de l'entreprise et de structures locales. Aussi, dans la dynamique amorcée à Lille et confortée par le congrès de Monte-Carlo, il est désormais nécessaire d'officialiser des accords nationaux de partenariat et d'ouvrir la gouvernance à d'autres sensibilités syndicales pour atteindre la pluralité souhaitée.

LA CGT ET LA CFDT POUR COMMENCER

Ce chantier, amorcé dès 1981, se poursuit jusqu'en 1985 avec comme première étape la signature d'une déclaration commune de partenariat avec la CGT, le 16 février 1982. C'est une petite révolution tant la confédération est méfiante à l'égard de certaines formes d'économie sociale. En effet, alors que les mutuelles de santé ont vite trouvé grâce à ses yeux, du fait de leur vocation ouvertement progressiste et de leur action de justice sociale, cela n'a pas été le cas pour les mutuelles d'assurance ou les SCOP, malgré leur appellation de l'époque, « sociétés coopératives ouvrières de production ». Dans les deux cas, la protection des biens et la production induisent une acceptation du monde capitaliste, au-delà de la cogestion inhérente à ces structures. C'est en tenant compte de ces considérations qu'il faut apprécier la signature par Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, et Jean Dupont, président de la Macif, de cette déclaration commune. Elle acte la nécessité de développer les rapports entre mouvement syndical et mouvement mutualiste d'assurance, sur la base de l'indépendance et de la coopération. Ce document stipule également que :

« La CGT et la Macif sont attachées au développement d'un secteur économique autogéré que l'on évoque généralement sous la dénomination d'économie sociale ! »

Dans la foulée, et par un communiqué plus sobre, la CFDT affirme le 20 avril sa volonté de développer l'économie sociale aux côtés de la Macif.

Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, signataire de l'accord avec la Macif.

— 1982

Il est désormais nécessaire d'officialiser des accords nationaux de partenariat et d'ouvrir la gouvernance à d'autres sensibilités syndicales.



— 1983

Le ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, Michel Rocard, crée l'Institut de développement de l'économie sociale dont Jacques Vandier prend la première présidence.

Ouverture d'un nouveau centre de gestion, déclarations communes avec la CGT-FO et la CGC, franchissement du cap des 2 millions de sociétaires et adoption de nouvelles règles de représentativité : 1983 est une année charnière pour la Macif.

Premier moment fort de l'année 1983 : l'ouverture, le 1^{er} mars, du 10^e centre de gestion à Compiègne. Dirigée par Gérard Andreck, l'équipe de 90 salariés couvre, à ses débuts, les départements de l'Oise et du Val-d'Oise.

L'ÉCONOMIE SOCIALE FAIT LOI

Le 20 juillet, c'est à l'Assemblée nationale que se déroule un événement tant attendu par le monde mutualiste : une loi de reconnaissance de l'économie sociale, portée par le secrétaire d'État Jean Le Garrec, est votée à l'unanimité. Même si son contenu privilégie les diverses formes coopératives à la structuration mutualiste, ce texte inscrit pour la première fois la notion d'économie sociale dans la loi française. Dans la continuité, le ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, Michel Rocard, crée peu après l'Institut de développement de l'économie sociale... dont Jacques Vandier prend la première présidence.

AVEC LA CGT-FO, LA LOI NE SUFFIT PAS

Le 6 septembre, le troisième accord signé avec une centrale syndicale, la CGT-FO, fait mention de ces avancées institutionnelles tout en invitant le gouvernement à aller plus loin. Au moment où ce dernier semble obnubilé par la question des nationalisations, l'essentiel des deux pages signées par André Bergeron et Jean Dupont

sonne rétrospectivement comme un avertissement : « *La CGT-FO et la Macif ont apprécié la reconnaissance par la puissance publique de la notion d'économie sociale. Elles souhaitent que le mode de pratique économique exprimé par ce secteur puisse trouver à s'épanouir, à égalité de chance avec les autres pratiques (libérale et publique). Elles estiment cependant que l'économie sociale ne saurait se justifier autrement que par les buts qu'elle s'assigne librement.* »

LES SYNDICATS EN FORCE DANS LA GOUVERNANCE

Le CA du 27 septembre est particulièrement animé. Depuis près de deux ans, la question de l'ouverture à d'autres syndicats est régulièrement posée. La veille, fait exceptionnel, le bureau a examiné le rapport préparé et présenté par le président ; le sujet est épineux. Jean Dupont propose en effet de fonder la représentativité des sociétaires salariés à l'assemblée générale sur la base de l'appartenance syndicale. Or, nombre d'administrateurs et non des moindres, tels Pierre Juvin, Gérard Andreck ou Pierre Cristol, estiment que l'appartenance syndicale ne doit pas prendre le pas sur l'engagement mutualiste. Après de longs débats, Jean Dupont et Jacques Vandier obtiennent une majorité par consensus. À compter de 1985, la liste des candidats à l'élection des délégués se répartira entre 60 % de salariés au prorata des résultats obtenus nationalement aux élections prud'homales par l'organisation syndicale dont ils se réclament, 25 % de non-salariés et 15 % de personnalités issues de l'économie sociale. C'est le fruit d'un savant dosage empêchant à la fois toute minorité de prendre le pouvoir et invitant constamment à la recherche de consensus. Principalement défini lors de ce CA, cet équilibre perdure au sein de la mutuelle.

— 1983

LES 35 HEURES AVANT L'HEURE

Gage de l'attachement des salariés à leur mutuelle, un comité de coordination pour les retraités et préretraités de la Macif voit le jour le 25 novembre.

Le 12 décembre, un accord emploi/formation est signé par Jack Ralite, ministre délégué chargé de l'Emploi. Par ailleurs, bien avant la loi sur les 35 heures, la Macif signe avec l'ensemble des syndicats représentés un accord sur la réduction du temps de travail par étapes. Le temps de travail hebdomadaire passe de 37 heures hebdomadaires en 1983, à 36 heures en 1984 et 35 heures au 1^{er} mai 1985.

Le 20 décembre, au plan de la gouvernance, c'est au tour de Jean Bornard, secrétaire général de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), de signer une déclaration commune avec la Macif, confortant le champ de la mutualité et de l'économie sociale comme la possibilité de nouveaux partenariats.

2 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES ET 11 % DE RISTOURNE

Quand la mutuelle franchit le cap des 2 millions de sociétaires, le 28 décembre, la situation est au beau fixe.

Devenant première société d'assurance automobile en France en nombre de contrats, accueillant environ 250 000 sociétaires par an, comptant quelque 3 500 salariés répartis, au-delà du siège, dans 260 points d'accueil et 10 centres de gestion, la Macif accorde une ristourne de 11 % des cotisations au bénéfice de ses sociétaires !

Cette situation plus que favorable n'empêche pas les dirigeants de s'interroger sur l'avenir. La réussite de la décentralisation technique au sein de l'entreprise en appelle une autre, politique celle-là. Inspiré par le théoricien de la coopération, Charles Gide, Pierre Juvin est ainsi amené à tempérer l'ardeur qui règne lors de la célébration du deux millionième sociétaire : « *La véritable marque de vitalité, ce n'est pas de durer ; c'est de renaître.* »



Création en 1983 de l'Amicale des retraités Macif.

Cette année-là



28 FÉVRIER 1983

L'Europe découvre les lecteurs laser et les disques compacts numériques.

— 1984

Les mots décentralisation, déconcentration et régionalisation reviennent régulièrement dans les discours et les réunions.

Dans la dynamique des 2 millions de sociétaires, la mutuelle poursuit son développement et prépare sa régionalisation. Dans un contexte concurrentiel tendu, la nécessité de communiquer plus largement s'impose.

L'ENJEU DE LA RÉGIONALISATION

L'impressionnant développement de la Macif la confronte aux risques d'une organisation trop centralisée. Depuis plus d'un an, les mots décentralisation, déconcentration et régionalisation reviennent régulièrement dans les discours et les réunions. Dès 1982, le gouvernement a tracé la voie en promulguant une loi de décentralisation conséquente sous l'égide de Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur. Avec le renforcement exécutif des départements et des régions, il s'agit de décongestionner un État jugé trop jacobin. Toutes proportions gardées, la problématique entrepreneuriale de la Macif est identique. Ajoutons à cela quelques considérations stratégiques de contrôle du pouvoir et on comprend l'urgence d'activer une régionalisation à la fois technique et politique. Le CA du 28 février décide la création de 3 commissions chargées d'étudier la décentralisation : l'organisation politique, les aspects juridiques et les incidences financières.

L'ENJEU DE LA COMMUNICATION

L'environnement bouge : l'assurance est désormais taxée à 18 % au lieu de 9 %, les grandes surfaces se mettent à vendre de l'assurance et les assureurs traditionnels sont particulièrement offensifs dans le domaine de la prévoyance. De plus, dans ce contexte où les acteurs se multiplient, la lisibilité même de l'offre Macif est mise à mal ; 13 contrats différents de protection des personnes et des biens, les crédits portés par la Socram, les services d'assistance confiés

à IMA... la nécessité de mieux communiquer se fait rapidement sentir.

Une commission Relations publiques Communication, dite « Recom », s'est constituée. Dans un paysage audiovisuel en pleine mutation, avec l'ouverture de nombreuses chaînes de radio et de télévision telle Canal +, il y a lieu de prendre la parole.

C'est chose faite le 3 mars ; le premier des 9 épisodes de « Fréquence Mutuelle » est diffusé sur FR3... Au grand dam de Jacques Vandier, dont la réticence à la publicité est devenue légendaire.

Le 17 septembre, un onzième centre de gestion est ouvert à Nemours afin de continuer à désengorger les centres de gestion de Niort et de Compiègne. Sous la direction de Gilbert Coynault, ce centre s'adresse aux sociétaires des départements de l'Aube, du Loiret, de la Marne et de l'Essonne.

Enregistrement de « Fréquence Mutuelle » – FR3.



— 1985

Le 1^{er} mai, jour de la fête du Travail, les 35 heures hebdomadaires sont mises en place à la Macif, quinze ans avant la mise en application nationale de la loi dite Aubry.

La représentativité syndicale dans l'entreprise se concrétise par la signature d'un partenariat avec la CFE-CGC. S'ouvre, en même temps et pour quelques années, la page de la régionalisation.

35 HEURES ET UN CINQUIÈME SYNDICAT

L'année s'ouvre sur un premier semestre très syndical. Le 23 avril, les règles de représentativité syndicale adoptées en 1983 sont instituées. À partir des élections prud'homales, elles donnent respectivement 24 % des sièges à la CGT, 16 % à la CFDT, 9 % à FO, 7 % à la CFE-CGC et 4 % à la CFTC. Le 1^{er} mai, jour de la fête du Travail, les 35 heures hebdomadaires sont mises en place à la Macif, quinze ans avant la mise en application nationale de la loi dite Aubry. Enfin, le 21 mai, la dernière des 5 déclarations communes avec les grandes centrales syndicales est signée. Paul Marchelli, pour la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC), et Jean Dupont, pour la Macif, signent une courte déclaration, plus timide que les précédentes. On y affirme « observer l'économie sociale comme un phénomène intéressant ». Toutefois, dans le contexte d'une CFE-CGC perçue comme sous influence des partis de droite et du patronat, la simple mention de l'économie sociale dans le texte fait déjà figure de belle avancée.

11 RÉGIONS POUR 1 MACIF

Le congrès de Biarritz, les 25 et 26 mai, vient une nouvelle fois bouleverser l'architecture de la mutuelle. En adoptant à 88 % la régionalisation, les délégués acceptent le principe d'élections à trois degrés. Les délégués régionaux, élus par les sociétaires à raison de 1 pour 2 000, élisent à leur tour des délégués nationaux,

eux-mêmes chargés d'élire le conseil d'administration. Dans un schéma à affiner durant les deux années suivantes, le découpage en 11 régions à forte autonomie est retenu, constituant en soi une « révolution tranquille », dicit Pierre Juvin. Jamais une mutuelle n'a été aussi girondine dans sa volonté de se rapprocher de ses sociétaires et de générer encore plus de démocratie.

UNE FEMME AU CA, UNE HISTOIRE DE CŒUR ET UNE CROISSANCE À 8,6 %

Le 16 septembre, un nouveau centre est inauguré à Moulins. Il est le premier à être confié à une femme en la personne de Suzanne Gilzenkrantz. Outre Hélène Weinstock, première femme au conseil d'administration, c'est en effet un aréopage très masculin qui inaugure, le 9 décembre, le siège parisien de la Macif rue du Colonel Moll, à quelques pas de l'Arc de Triomphe.

Le 21 décembre, Coluche lance le premier Resto du Cœur à Paris. Contactée la veille, la Macif n'a pas mis 24 heures pour accepter d'assurer gracieusement l'association durant la première campagne hivernale. Ce soutien perdure aujourd'hui.

En cette fin 1985, pour la première fois depuis vingt ans, la croissance annuelle du nombre de sociétaires descend sous la barre d'un taux à 2 chiffres, atteignant seulement 8,6 % !

Cette année-là



21 DÉCEMBRE 1985

Coluche inaugure le premier Resto du Cœur sous une tente, à Paris dans le 19^e.

— 1986

En cette fin d'année s'ouvre le 13^e centre de gestion à Laval, confié à Jean-Paul Gréard, dernier de l'ère de la décentralisation technique.

Cette année-là



26 AVRIL 1986

Le monde est sous le choc après l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine).

La décentralisation technique s'achève, celle de la régionalisation s'affine. Avant sa mise en œuvre effective, le congrès de Paris adopte 2 textes fondateurs.

VINS GIRONDINS

Jean Simonnet sillonne le vignoble bordelais. Il a été chargé par le conseil d'administration d'examiner la possibilité d'investir dans la vigne. La loi oblige les assureurs à diversifier leurs actifs dans le cadre d'investissements réglementés ; les vignobles font partie des secteurs de placements possibles. C'est à la mode : la plupart des autres mutuelles y ont déjà succombé alors qu'il devient nécessaire de sauvegarder le patrimoine vinicole convoité par des investisseurs étrangers.

Qui mieux que Jean Simonnet, fils et petit-fils de paysan, qui a créé avec son père une entreprise de moissonnage-battage, peut s'occuper de cet investissement ?

Avant de changer de vocation et d'entrer à la Maaf, il a même vendu du vin ! C'est ainsi que le 20 mai, il choisit les domaines de Ramage La Batisse, dans le Médoc, et de Belcier, au cœur des côtes du Castillon.

TEXTES GIRONDINS

Après une bonne année de maturation, de commissions en conseil d'administration et en groupes de travail, 2 textes majeurs pour la vie future de l'entreprise sont adoptés par le congrès qui s'ouvre à Paris le 8 juin : la charte de l'Institution et le projet Mutualiste. Sous la houlette de Jacques Vandier, la commission idoine a élaboré, durant plus d'un an, une charte précisant, en quelque 23 pages, 11 chapitres et 116 articles, les nouvelles modalités de fonctionnement de la Macif. Chaque organe régional et national est bordé dans ses

compétences et l'organigramme général est précisément établi. Dans un style plus littéraire, Pierre Juvin a synthétisé en 9 pages le fruit du travail de la commission chargée de rédiger le premier projet Mutualiste de l'histoire de la Macif. Véritable doctrine politique, le document fixe les ambitions de développement, l'esprit des règles d'organisation, la finalité en matière d'implication des personnes et les moyens de communication adaptés.

En cette fin d'année s'ouvre le 13^e centre de gestion à Laval. Confié à Jean-Paul Gréard, il est le dernier de la décentralisation technique.

Au congrès des cadres de Lyon, une nouvelle organisation de la Macif se dessine à partir de la carte des 11 régions.



Jacques Vandier plante le 1^{er} arbre du centre de gestion de Moulins.

Les Restos du Cœur

Sensible à l'appel de Coluche en 1985, la Macif assure gracieusement les Restos du Cœur dès sa création. Les deux structures signent un contrat Multigaranties activités sociales qui prémunit l'association caritative lorsque sa responsabilité civile est recherchée :

- dans le cadre de ses activités sociales habituelles ou ponctuelles ;
- du fait des membres, des dirigeants et du personnel de la structure sociale.

L'accompagnement devait durer le temps d'un hiver ; il est toujours effectif trente-cinq ans plus tard, ce partenariat s'étant même renforcé au fil des années. Les Restos en 2020, ce sont 11 antennes, 117 structures départementales, 2 000 centres de distribution, 72 000 bénévoles, 130 millions de repas distribués, une péniche, une importante flotte automobile...

L'engagement de la Macif auprès des Restos du Cœur a dépassé le cadre du métier d'assureur. Des salariés participent à la collecte nationale de l'association et la mutuelle a offert 40 000 chasubles pour l'identification des bénévoles. Le soutien de la Macif revêt un autre aspect financier avec le lancement du livret solidaire en 2017. Labellisé Finansol, il permet de reverser de 25 à 100 % des intérêts acquis sous forme de dons à des associations caritatives, dont les Restos du Cœur.

MULTIGARANTIES ACTIVITÉS SOCIALES

Le contrat MAS ou Multigaranties activités sociales est créé par la Macif en 1978. Il s'agit d'élargir le portefeuille de la mutuelle aux comités d'entreprise, aux associations, aux organisations syndicales et autres entités à but non lucratif. Le contrat couvre les locaux et les responsabilités liées à leur fonctionnement.

La Macif assure gracieusement la nouvelle association caritative à sa création.

Le centre de gestion de Nemours

Un 11^e centre de gestion est ouvert à Nemours. Il est destiné aux sociétaires des départements de l'Aube, du Loiret, de la Marne et de l'Essonne.



Oui à la régionalisation

Le principe de la régionalisation est adopté à 88 % par les délégués. Le découpage en 11 régions à taille humaine et à forte autonomie est retenu. On escompte une gestion technique plus efficace et des relations plus conviviales.



Les délégués, réunis en congrès à Paris, adoptent la charte de l'Institution. Rédigée par une commission mixte salariés/élus, elle décrit la nouvelle structuration de la Macif et ses règles de fonctionnement.

Les délégués approuvent aussi le premier projet Mutualiste rédigé sous la conduite de Pierre Juvin. Il définit les valeurs, les ambitions et la stratégie de la Macif en tant qu'entreprise d'économie sociale.



1987—1997



1987
—1997

DE LA RÉGIONALISATION
À L'EUROPE
POUR HORIZON

— 1987

Après vingt-sept ans passés à la direction générale, Jacques Vandier accède à la présidence.

MACIF

3 MARS 1987

Le conseil d'administration adopte une nouvelle charte.

En 1987, la mise en œuvre de la régionalisation est effective : nouveau logo, nouveau président, nouveau directeur général, nouvelles instances et nouvelle organisation.

Le logo de la Macif ne lui correspond plus. Cette France en forme de roue dentée, dont les rayons partent de Niort, ne reflète plus l'actualité d'une entreprise en pleine régionalisation dont les métiers se diversifient au-delà de l'automobile. Le conseil d'administration du 3 mars adopte donc une nouvelle charte graphique avec un logo gris et rouge de style plus épuré.

LA SNSM REMISE À FLOT

Ce même conseil, sous l'impulsion de Jean Dupont, vient au secours de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Cette dernière est confrontée à des problèmes financiers inhérents à la baisse des dotations d'État et aux besoins accrus d'investissement en matériel. La Macif lui accorde une aide correspondant à 4 % des cotisations perçues dans le cadre du contrat Navigation de plaisance. La mutuelle obtient également le soutien du GSACM et des contributions individuelles de sociétaires. La SNSM est remise à flot et ce partenariat, faisant fi du temps et des tempêtes, est toujours actif.

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA BARRE

Le 14 juin s'ouvre, au centre d'action culturelle de Niort, l'assemblée générale ordinaire qui n'a d'ordinaire que le nom. En effet, l'ordre du jour est pour le moins extraordinaire puisqu'il prévoit la démission en bloc du conseil d'administration. Dès le lendemain, le nouveau conseil élit à l'unanimité Jacques Vandier en tant que président.

Après vingt-sept ans passés à la direction générale, il succède ainsi à Jean Dupont. Dans le bref discours qui suit le vote, Jacques Vandier rend un vibrant hommage au concept de consensus et relativise l'importance de sa nouvelle fonction. Il garde néanmoins, fait nouveau dans l'exercice de présidence, la main sur les finances de la mutuelle. Jean Simonnet devient directeur général et onze directeurs sont nommés à la tête des nouvelles régions.

EMBARQUÉS POUR LA RÉGIONALISATION

Le Fonds de solidarité national (Fonso) est dissous le 30 juin. Il renaît dès le lendemain sous la forme de 11 associations régionales, 11 Fonso autonomes et désignés par les assemblées régionales. Le jour J est arrivé et, comme prévu, la régionalisation est effective le 1^{er} juillet. Après trois ans de travaux intenses jalonnés de plusieurs étapes de validation, des milliers d'heures de réunions et de concertation, l'organisation de la Macif se fonde désormais sur 11 comités régionaux, 11 directions régionales, pour une plus grande proximité avec les sociétaires et une démocratie renforcée. Avec son arrivée à la présidence, Jacques Vandier tourne une page de l'histoire de la mutuelle et celle des anciens présidents Juvin et Dupont qui ont activement œuvré à cette régionalisation. Quant aux fidèles compagnons de route tels que Jean Simonnet, Gérard Andreck, Jacques Dousteysier, Jean-Pierre Bigosinski, François Duranton, Bernard Thibaudeau... ils se retrouvent désormais en responsabilité à la direction générale pour le premier et dans les directions régionales pour les autres.

— 1987

TOUTES VOILES DEHORS

Ce même 8 décembre, sous l'impulsion de Jean Dupont, désormais vice-président, le conseil d'administration crée Macif Centre de Voile (MCV). Déjà leader en navigation de plaisance, la mutuelle renforce ainsi son engagement en faveur de la prévention maritime. Réservée aux sociétaires, aux associations et aux comités d'entreprise des différentes entités de la mutuelle, l'association MCV obtient l'agrément de la Fédération française de voile. Elle a vocation à œuvrer en faveur de la sécurité en mer. L'histoire singulière entre la voile et la mutuelle se poursuit. Forte de sa nouvelle organisation, la Macif est prête à naviguer vers de nouvelles aventures.



Le 1^{er} comité national technique.

L'organisation de la Macif se base sur 11 comités régionaux, 11 directions régionales, une proximité et une démocratie renforcées.

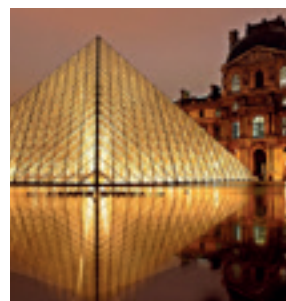


La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer.

— 1988

Le 16 novembre, la Macif passe la barre des 3 millions de sociétaires avec une progression de 7,7 % sur l'année.

Cette année-là



4 MARS 1988

François Mitterrand inaugure la pyramide de verre érigée dans la cour du Louvre.

Pendant que la régionalisation se rode, la Macif se tourne vers l'Europe, sans délaisser ses fondamentaux et en maintenant une progression constante.

COOPÉRATION EN EUROPE

Un an avant la chute du mur de Berlin et cinq ans avant la constitution de l'Union européenne, la Macif s'interroge sur un éventuel prolongement de ses activités au-delà des frontières nationales. Le 1^{er} mars, le conseil d'administration confie à Jacques Vandier, devenu président, une mission exploratoire. Il s'agit d'étudier la façon dont est organisée l'assurance dans les autres pays et de repérer de possibles points d'appui dans le secteur coopératif et mutualiste. À l'heure où les marchés se mondialisent et où les assureurs capitalistes s'organisent au niveau international, il paraît important d'examiner les capacités à trouver des alternatives. De plus, Jacques Vandier est redevenu président du Groupement des sociétés d'assurance à caractère mutuel (GSACM), ce qui lui donne l'opportunité de sensibiliser d'autres mutuelles à la démarche.

Il parcourt plusieurs pays d'Europe et rencontre des opérateurs locaux en Belgique, en Italie, en Allemagne ou en Espagne. Il y découvre des montages très variés qui, pour la plupart, s'appuient davantage sur le système coopératif que sur le mutualisme à la française. Jacques Vandier est persuadé qu'il faut répondre à la stratégie capitaliste de fusion-absorption par une méthode spécifique de l'économie sociale : la coopération.

OPTIMISATION EN FRANCE

En France, la concurrence est de plus en plus acérée en matière d'assurance ; diminuer les frais de gestion reste une priorité au sein de l'entreprise. À partir de 1988, l'utilisation des titres interbancaires de paiement (TIP) est adoptée, la réduction des saisies manuelles des règlements constituant une économie substantielle. Michel d'Araujo, membre du service informatique, ex-IBM, préconise l'abandon du support papier dans les échanges d'informations entre la mutuelle et les experts automobiles. Il suggère les échanges de données par télétransmission. Le projet intéresse vivement Jacques Vandier, mais les experts travaillant également avec d'autres mutuelles, il ne peut pas être mis en œuvre par la Macif uniquement.

Aux côtés de la GMF, de la Maif, de la Matmut et de la SMACL, il crée, avec Michel d'Araujo à sa tête, Darva (contraction de d'Araujo et Vandier). D'autres assureurs rejoignent l'entreprise qui, trente ans plus tard, traite plus de 54 millions de dossiers santé par an, plus de 5 millions de dossiers auto, et emploie plus de 130 collaborateurs.

Pendant ce temps, la régionalisation se rode. Il convient d'ajuster la machine afin de rendre cette nouvelle organisation plus efficiente. Le 16 novembre, la Macif passe la barre des 3 millions de sociétaires avec une progression de 7,7 % sur l'année.

La mutuelle affiche des résultats plus qu'enviables et réaffirme ses valeurs de solidarité tandis que la régionalisation connaît quelques à-coups.

L'année commence par un acte de solidarité à l'égard des habitants de la région nîmoise victimes d'importantes inondations. Elle se poursuit par la signature d'un premier accord de collaboration avec la société d'assurance Unipol, créée en Italie par une fédération de coopératives. C'est le premier résultat de la mission confiée par le conseil d'administration à Jacques Vandier, particulièrement intéressé par le modèle italien.

3 RÉGIONS SUR 11 EN DIFFICULTÉ

Réuni le 18 avril, le conseil d'administration examine pour la première fois les résultats détaillés des 11 régions portant sur l'année précédente. Après avoir tâtonné, les régions ont vite usé de leur autonomie. Les comités régionaux, comme les directions régionales, ont ainsi répondu à l'invitation qui leur avait été faite par le président de laisser libre cours à leur créativité et à une nécessaire rupture avec l'ordre et les usages établis par lui-même ! Des expériences ont fusé ici et là sans que les coûts en soient toujours bien maîtrisés. Résultat : 3 régions sur 11 sont en difficulté économique, ce qui conduit, conformément à la charte de la Mutuelle, à une reprise en mains au plan national, notamment en matière de tarifs.

Jean Simonnet,
nommé directeur général
de la Macif en 1987.

UN EXCÉDENT DE 240 MILLIONS DE FRANCS

Cela ne semble pas inquiéter, en apparence, le président Vandier lors de l'assemblée générale qui se tient à Paris en juin : « *Soyons patients. Les structures mises en place doivent se roder et nous pouvons avoir confiance en l'avenir* », a-t-il conclu. 8,6 milliards de cotisations perçues et un excédent de 240 millions de francs permettent, pour la 9^e année consécutive, de consolider les fonds propres. La Macif se porte bien, dans un contexte concurrentiel plus virulent et même si la progression du chiffre d'affaires est moins forte, + 12,6 %.

L'année s'achève, après de nombreux débats, par l'adoption le 13 décembre du slogan « Gagner pour partager » qui vient compléter le logo choisi deux ans plus tôt.

La loi dite Évin est promulguée la veille du Nouvel An. Elle entérine notamment l'intervention des sociétés d'assurance sur le marché de la complémentaire santé.



— 1989

8,6 milliards de cotisations perçues et un excédent de 240 millions de francs permettent, pour la 9^e année consécutive, de consolider les fonds propres.

Cette année-là



9 NOVEMBRE 1989

La foule en liesse assiste à la chute du mur de Berlin qui ramènera l'unification des deux États allemands.

Investir pour préserver le patrimoine français



La loi oblige les assureurs à diversifier leurs actifs dans le cadre d'investissements réglementés. Le choix de la Macif se porte sur les domaines viticoles bordelais de Ramage La Batisse et de Belcier.

LES VIGNOBLES DE LA MACIF

INVESTIR DANS LE BORDELAIS

UN PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR DANS L'INTÉRÊT DES SOCIÉTAIRES

Qu'une mutuelle d'assurance se rende acquéreur de deux vignobles dans le Bordelais peut paraître surprenant ou peut être mal pris. Cela mérite donc quelques explications. Quel est l'objectif puis l'intérêt de la Macif lorsqu'elle effectue une telle opération ?

Pourquoi le fait, pour une société d'assurance, d'acheter des vignobles peut paraître surprenant et, à fortiori, être mal pris ?

Je n'en vois pas les raisons, et, vous savez, nous ne sommes pas les seuls. D'autres mutuelles du GSACM ne sont-elles pas propriétaires de plusieurs vignobles (la GMF, la MAAF, la SMABTP) ?

Les compagnies privées ou nationalisées n'échappent pas à la règle : le groupe AXA, les AGF, pour ne citer qu'eux, sont propriétaires de plusieurs châteaux et non des moindres.

Par contre, que cela mérite une explication, je veux bien l'admettre.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que la Macif, comme les autres sociétés d'assurance, est régie par le code des assurances. L'article R331-1 donne la liste des engagements réglementés dont les entreprises doivent à toute époque être en mesure de justifier l'évaluation et, parmi ceux-ci : les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires des contrats.

Parmi ces provisions techniques, il en est une, non négligeable : la provision pour sinistres restant à payer, c'est-à-dire la valeur estimative des dépenses pour sinistres non réglés, y compris les capitaux constitutifs des

rentes non encore émis à la charge des entreprises.

L'article R332-1 mentionne d'autre part que ces engagements réglementés doivent, à toute époque, être représentés par des actifs équivalents.

L'article R332-2 donne la liste des actifs admis (immeubles, valeurs mobilières, actions, obligations, etc.) et, enfin, l'article R332-3 indique les conditions auxquelles ces actifs doivent satisfaire, c'est-à-dire, en gros, leur répartition en pourcentage.

L'achat de ces vignobles est donc un placement comme un autre (au même titre que des forêts, par exemple) et aussi rémunérateur.

Pourquoi acheter des vignes, et du vin, plutôt que de la pierre ou des actions ?

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous sommes très réglementés en la matière, et non seulement nous sommes obligés de diversifier nos placements, mais aussi nous y avons tout intérêt.

Si nous avons peu souffert de l'effondrement du marché des actions dans le dernier trimestre 1987, c'est en raison de cette diversification et du fait que notre portefeuille ne comportait que très peu d'actions, alors que nos placements atteignaient pourtant, au 31/12/1987, plus de 9 milliards de francs.

Outre le placement financier, n'y a-t-il pas un facteur sentimental, voire patriotique, qui a pu jouer ? On sait que, de plus en plus, des investisseurs américains ou japo-



De gauche à droite : Jacques Vandier, président, Jean Simonnet, directeur général et Jean-Paul Moreau du service financier.



La mutuelle devient propriétaire de deux vignobles. Séparés par la Gironde, le premier est situé dans le Médoc et le second au cœur des côtes de Castillon.



— 1990

En avril, l'heure est à la célébration du trentième anniversaire de la mutuelle.

La Macif aborde ses 30 ans le regard tourné vers l'Europe. En interne, la période est au changement de système informatique.

Le premier conseil d'administration de 1990 valide le principe de la constitution d'un groupement d'acteurs européens de l'économie sociale œuvrant dans le champ de l'assurance.

CHANGEMENT DE SYSTÈME

L'ouverture d'un chantier d'envergure va profondément mobiliser l'ensemble des services techniques. Le changement de système informatique (CSI) est placé sous la responsabilité de Jean-Michel Monnereau, adjoint du directeur général, Jean Simonnet.



« Je pense qu'aucune société d'assurance ne s'est engagée dans un projet aussi titanesque. Pour la Macif, le changement devenait vital », dira-t-il. Il s'agit de remplacer le système utilisé depuis un quart de siècle qui, ne correspondant plus à la taille de l'entreprise, montre des signes de faiblesse. Amorcée depuis quelque temps, il faut dorénavant accélérer cette mutation car l'ampleur des travaux n'a pas été appréhendée à sa juste mesure. Prévu initialement pour 1991, le lancement ne sera effectif qu'en 1993 !

SYSTÈME EN CHANGEMENT

En avril, l'heure est à la célébration du trentième anniversaire de la mutuelle. C'est l'occasion de faire le point sur le parcours réalisé jusque-là. C'est aussi le moment de prendre en compte la rapidité des évolutions sociétales. Enfin, c'est encore, et surtout, la nécessité de penser l'avenir au regard des bouleversements provoqués par la régionalisation depuis 1987.

Les vertus de la décentralisation technique et de la régionalisation ont souvent été vantées ces dernières années. Mais comme évoqué précédemment, l'autonomie des régions génère des conséquences imprévues. Ici, c'est la création de mutuelles de santé qui est expérimentée, amenant le comité des Sages, saisi dès 1987, à émettre un avis d'infraction à la charte de l'Institution.

Ailleurs, on étoffe considérablement le nombre des points d'accueil, jusqu'à créer des points mobiles de contact avec les sociétaires et les prospects.

Même si ces expérimentations seront, à échéances diverses, reprises nationalement, elles ont un coût. Le conseil d'administration les met en parallèle avec un tassement de l'évolution du nombre de sociétaires, lequel plafonne à 5,6 % pour l'année précédente. Une révision de la charte s'impose.

Les années 91 et 92 posent les bases d'un développement de l'assurance coopérative et mutualiste en Europe et d'une réécriture de ses textes fondamentaux.

S'OUVRIRE POUR MUTUALISER

Après trois années de gestation, Europe économie sociale assurances (Euresa) voit le jour le 31 janvier 1991 à Bruxelles sous forme de groupement européen d'intérêt économique. Ce GEIE a vocation à développer l'économie sociale dans le domaine des assurances en Europe et à épauler l'émergence de nouveaux opérateurs. Il est constitué au départ de 4 membres issus d'Italie (Unipol), de Belgique (P&V), de Suède (Folksam) et de France (Macif). Représentant quelque 11,5 millions de sociétaires, la direction en est confiée à Thierry Jeantet. Expert en économie sociale, ce dernier était depuis 1986 secrétaire général du GSACM devenu depuis GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance). La mission du GEIE Euresa est de faciliter les échanges de savoir-faire entre les membres et d'en élargir le cercle. Ce sera chose faite dès février 1992, avec la création en Pologne de la société d'assurances dommages TUW, issue d'un accord passé avec le syndicat Solidarnosc. Toujours membre d'Euresa, en 2019, TUW représente 67 millions de sociétaires et emploie près d'1 millier de salariés.



S'ÉLARGIR POUR DURER

Outre la réaffirmation de cette ouverture à l'Europe, lors du 4^e congrès qui se tient à Paris le 10 novembre 1991, les délégués ont un ordre du jour centré sur la charte de l'Institution et le projet Mutualiste. Pour la charte de l'Institution, 19 amendements techniques présentés par le président Vandier permettent de réajuster des modalités de fonctionnement éprouvées par les exercices passés, notamment les règles d'équilibre des comptes régionaux. Les débats sur le projet Mutualiste sont plus denses encore. Pierre Juvin soumet 49 amendements, lesquels touchent autant à l'unité d'action et l'utilité sociale de la mutuelle qu'à son développement européen et la manière de résister à la concurrence. Le besoin de resserrer les rangs derrière la direction y est réaffirmé : il donnera lieu en 1992 à la mise en place d'un programme de formation mutualiste des salariés.

Quant à la vocation sociale de la Macif, elle prendra bientôt la forme d'une fondation.

Mais c'est autour de la nécessité d'élargir encore la population assurable que les échanges sont les plus animés. Conclu par un vibrant « *il faut savoir changer pour durer* » de Pierre Juvin, l'ensemble de ces évolutions est finalement voté à l'unanimité.

— 1991
— 1992

Europe économie sociale assurances (Euresa) voit le jour le 31 janvier 1991 à Bruxelles sous forme de groupement européen d'intérêt économique.

Cette année-là



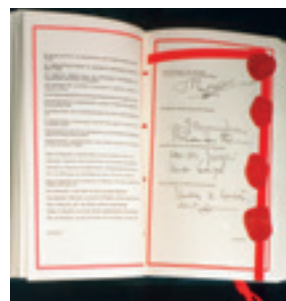
15 MAI 1991

Édith Cresson devient la première femme Première ministre en France.

— 1993

L'autre grande innovation est la création de la Fondation Macif, le 14 avril.

Cette année-là



1^{ER} NOVEMBRE 1993

Le traité de Maastricht, signé le 7 février par les douze membres de la Communauté économique européenne (CEE), entre en vigueur.

Le nouveau système informatique est déployé, la mutuelle applique les grandes orientations votées lors du congrès de 1991 et la Fondation Macif voit le jour.

REFONDATION INFORMATIQUE

Amorcé en 1988, le CSI (changement de système informatique) se déploie avec succès dès le 1^{er} janvier 1993 dans toute l'entreprise.

Mené en cinq ans, au lieu des deux années envisagées au départ, c'est un chantier colossal considéré comme le plus important de l'époque dans le secteur tertiaire.

La mobilisation de 300 personnes (soit l'équivalent de 1 000 années-homme) et l'investissement de 550 millions de francs donnent une idée de l'ampleur du défi. Il faut relier plus de 5 000 salariés répartis dans toute la France, passer directement de la deuxième à la quatrième génération d'ordinateurs et anticiper les fonctionnalités du métier pour les années à venir. Bien avant les questions environnementales liées au réchauffement climatique, on parle déjà, en plus de l'économie de temps, « d'économie d'énergie » au vu de la masse de courriers et de bandes magnétiques appelée à disparaître.

Parallèlement, la mutuelle met en œuvre un certain nombre d'évolutions souhaitées par les élus des sociétaires en matière de qualité de service : possibilité de mensualisation des cotisations, charte qualité, livret d'accueil du sociétaire, création de services d'assistance à domicile...

FONDATION D'ENTREPRISE

L'autre grande innovation est la création de la Fondation Macif, le 14 avril. Désirée depuis longtemps par Pierre Juvin, adoptée dans les principes lors du congrès de Paris de 1991, elle est présidée par Alain Philippe et dirigée par Gérard Millet. La mutuelle n'a pas attendu cette opportunité encadrée par la loi pour servir de nombreuses causes, sans rechercher la lumière médiatique. Cependant, cette nouvelle structure permet de rationaliser l'affectation de moyens financiers aux 4 domaines principalement ciblés : culture et art, humanitaire et social, éducation et formation, environnement et qualité de la vie.

À l'automne de cette année 1993, c'est sur un autre enjeu que le bureau du conseil d'administration se penche : préparer l'échéance de 1997 avec le départ du président Jacques Vandier, ayant atteint la limite d'âge (70 ans).



La Fondation Macif

Depuis sa création en 1993, la Fondation d'entreprise du groupe Macif a vocation à prolonger la mission sociale de la mutuelle. Son action dépasse les frontières françaises depuis la constitution, en 1999, d'un Pôle européen des fondations de l'économie sociale. De 1993 à 2019, la structure a détecté et accompagné 4 200 projets pour 48 M€ de subventions attribuées à des sujets divers : habitat, santé, mobilité, financement solidaire ou encore lutte contre l'isolement. Des initiatives qui répondent aux besoins concrets des citoyens : améliorer leur quotidien et favoriser la construction d'une société plus inclusive et plus durable. Les porteurs de projets sont le plus souvent des associations et des entreprises à finalité sociale ou solidaire. La Fondation Macif est gérée par un conseil d'administration de 18 membres élus pour cinq ans. Elle bénéficie d'un ancrage local avec la présence de chargés de mission dans les régions pour identifier les initiatives solidaires innovantes, proches du terrain. Depuis 2019, pour optimiser son impact, la Fondation a décidé d'allouer 50 % de ses subventions à une thématique renouvelée tous les 18 mois comme « Les mobilités pour tous » ou « L'accès aux services essentiels du quotidien ».

2 SOUTIENS EMBLÉMATIQUES

Le réseau des Accorderies est un concept permettant d'échanger des services entre habitants d'un quartier. Il s'appuie sur la solidarité et a pour effet de lutter contre l'isolement et la pauvreté en créant du lien social. Nées à Québec en 2002, les Accorderies se développent en France depuis 2011 sous l'impulsion de la Fondation Macif. Elles sont présentes dans la plupart des régions.

Rezo Pouce répond aux besoins de mobilité, de lutte contre l'isolement et de création de lien social pour les habitants de communes rurales enclavées via la constitution d'un réseau d'auto-stop organisé. L'auto-stop facilite l'accès aux services publics, de santé ou aux centres commerciaux de proximité. Il répond, par une offre de solutions de déplacement sur de courtes distances, à une problématique d'intérêt général, notamment dans les territoires ruraux.

**De 1993 à 2019,
la structure
a détecté et
accompagné
4 200 projets
pour 48 M€
de subventions.**



De la voiture à la mobilité

Soixante ans plus tard, la Macif est toujours connectée à son époque.

En 1960, la Macif démarre son activité en assurant uniquement une trentaine de modèles de voiture. La mutuelle ne propose pas d'assurance vélomoteurs et motocyclettes à des prix intéressants. Pour les autos, les tarifs des 3 premières formules dépendent du conducteur principal, de la zone de circulation du véhicule et de son utilisation. Le modèle technique et la rigueur de gestion de la Macif lui permettent de proposer des tarifs de 30 à 50 % inférieurs à ceux du marché.

Le contrat Auto évoluera avec la société, la mutuelle restant ainsi en phase avec les réalités sociales. Soixante ans plus tard, la Macif est toujours connectée à son époque. Elle intègre les enjeux de mobilité et les nouveaux comportements tels que le covoiturage et la location longue durée.

Elle s'adapte aux modes de déplacement urbains qui associent transports en commun et nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI). Elle propose des contrats adaptés pour le vélo, la trottinette, avec ou sans assistance électrique, ou encore le gyroroue et le skateboard.

MOTO

La mutuelle est proche du monde des motards. Pour eux, elle a conçu une assurance spécifique qui couvre également l'équipement (casque, gants, blouson, bottes et gilet airbag).

La communauté Macif Riders est associée à la start-up Liberty Rider. Véritable partenaire sécurité pour les pilotes, elle permet de déclencher, via une application téléchargée sur son smartphone, une alerte localisée en cas d'accident.

L'année 1994 est placée sous le signe de l'innovation, qu'elle soit technique ou sociale.

UN CONTEXTE EN MUTATION

L'évolution du paysage socio-économique exige une forte réactivité comme en ce mois de janvier 1994 où la législation impose le contrôle technique automobile. L'amélioration notable du parc automobile français qu'entraîne cette évolution législative modifie l'accidentologie, ce qui n'est pas sans conséquence sur le cœur de métier de la mutuelle. De même, le constat est fait dès avril de cette même année que l'équilibre de la Garantie Bris de glace se détériore. Aussitôt, un réseau de réparateurs agréés est mis en place en Île-de-France tandis que la plupart des régions adoptent l'application d'une franchise sur cette garantie. Ainsi, la réparation des pare-brise s'en trouve encouragée.

Par ailleurs, la volonté de la mutuelle de créer une filiale, spécialisée dans l'assurance du transport, des flottes et des PME-PMI, Macifilia, dans la lignée du dernier congrès, ne reçoit pas l'agrément ministériel.

UNE FONDATION EN ÉBULLITION

Cette année-là, c'est du côté de la toute jeune Fondation d'entreprise que l'on fait preuve d'innovations marquantes. Alors que la préoccupation majeure de la société française porte sur la question de l'emploi, la Fondation noue un partenariat fort avec France Active ; il consiste notamment à alimenter des fonds territoriaux permettant d'aider des entrepreneurs à réaliser leurs projets.

Bailleur de ces fonds de garantie avec d'autres partenaires, la Fondation soutient ainsi des centaines de créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant des difficultés à obtenir des financements bancaires.

Son interlocuteur est alors Claude Alphanéry, lequel « fait ses débuts » dans l'économie sociale en présidant France Active. Cet ancien résistant et ex-communiste, haut fonctionnaire et serviteur de l'État, vient juste de rejoindre les rangs du Parti socialiste aux côtés de Michel Rocard qui en a pris les rênes. C'est là, bien avant de présider le Conseil national de l'insertion par l'activité économique ou d'initier le Labo de l'ESS, que Claude Alphanéry découvre avec appétence les capacités offertes par l'économie sociale. Dans le même temps, la région Île-de-France, présidée par Hélène Weinstock et dirigée par Gérard Andreck, soutient 3 actions étudiantes inspirées des expériences menées aux États-Unis par des volontaires pour la solidarité internationale et l'association City Year. Il s'agit de voir comment s'engager concrètement quand on est jeune pour lutter contre les inégalités, les injustices, le racisme et l'exclusion. Ainsi naîtront Unis-Cité et, avec cette association, le développement du service civique en France. Plus tard, dans le prolongement de ce partenariat, d'autres réalisations verront le jour tels les « diffuseurs de solidarité » ou « Silver Geek ».

Parallèlement, à 10 000 lieues des engagements solidaires et du cœur de métier de la Macif, un sinistre est en train de couvrir. Trouvant sa source dans les investissements immobiliers de la mutuelle, il a pour nom Trema.



Les membres du 1^{er} bureau du conseil d'administration de la Fondation Macif.

— 1994

En ce mois de janvier 1994, la législation impose le contrôle technique.

— 1995

Le nombre de sociétaires augmente de 4,9 % et l'exercice net comptable reste excédentaire.

Cette année-là



18 DÉCEMBRE 1995

La grotte Chauvet et ses centaines de peintures préhistoriques sont découvertes en Ardèche.

1995 est l'année de « l'affaire Trema ». Ses conséquences, tant en termes d'image que de solvabilité de l'entreprise, préoccupent les dirigeants.

MACIF PARTICIPATIONS

En ce début de printemps 1995, les préoccupations des instances dirigeantes se portent sur la mauvaise santé de la Financière Trema dans laquelle la Macif a pris des participations. Fin des années 80, Roger Flament, promoteur à l'entregent important, avait convaincu la GMF puis la Macif d'entrer au capital d'une entreprise dont la vocation était de construire des centres commerciaux en France, mais également en Italie et en Espagne. Ce qui constituait, à l'époque, un objet de placement aussi courant que les vignobles. Assez rapidement cependant, les projets se sont avérés peu porteurs. Parmi la dizaine de centres commerciaux, propriété de la société, beaucoup ont souffert de problèmes de rentabilité du fait d'un contexte moins favorable que quelques années plus tôt. Terrains finalement inconstructibles à Vénissieux, projet déficitaire à Nice, chantier Grand Littoral exorbitant à Marseille : la structure s'effondre avec une perte de 702 millions de francs en 1994. Ce contexte amène la Macif à monter sa participation de 40 à 75 % afin de prendre les commandes de la société et maîtriser la situation.

MACIF PROVISIONS

En début d'année, la commission de contrôle des assurances, pointant du doigt un manque criant de fonds propres, demande qu'un plan de rétablissement – nous ne sommes pas au stade du plan de redressement – soit mis en place. Dans un premier temps, le conseil d'administration ne suit pas ces recommandations. Mais le 18 juin, l'assemblée générale de Reims prend le contrepied en votant une provision de 209 millions de francs « au titre des moins-values latentes ». Derrière cette formulation absconse pour les non-initiés, le magazine interne de la mutuelle apporte un éclairage en évoquant cet été-là « une mauvaise tenue des marchés financiers et (...) la crise immobilière en France ». Jusqu'alors, la Macif a préféré maintenir des tarifs attractifs plutôt que d'augmenter le niveau de ses réserves. Or la situation périlleuse de sa filiale Macif Participations, engendrée par les déconvenues de la société Trema, nécessite d'avoir des fondements plus solides. Au final, l'excédent net d'exploitation sur l'année 1994 est de 145,5 millions de francs et cela malgré des épisodes de grêle importants. Le nombre de sociétaires augmente de 4,9 % et l'exercice net comptable reste excédentaire d'un peu plus de 7 millions de francs.



MACIF COMMUNICATION

Mais la médiatisation de l'affaire crée le doute tant en interne que chez les partenaires de la Macif.

Les journaux nationaux se saisissent de cet épisode douloureux en titrant « Macif dans le rouge » (Nouvelle République du Centre-Ouest / Libération...) ou en évoquant un investissement total de plus de 4,5 milliards de francs de la mutuelle dans cet échec (Les Échos).

La communication institutionnelle de l'époque se veut rassurante (éditorial *Bonne Route* n° 86 de mai 1995) et plusieurs solutions sont évoquées dans l'urgence. L'hypothèse d'une augmentation du temps de travail génère une grève au siège. La cession de Trema avant le 31 décembre est ensuite envisagée avant d'être finalement abandonnée. Le président Vandier en vient même à proposer sa démission au vu des conséquences qu'entraîne l'affaire.

MACIF CONSOLIDATION

C'est *in fine* un plan directeur proposé par Jean Simonnet le 24 octobre qui va ouvrir les pistes de résorption des conséquences financières de cette affaire, laquelle aurait pu s'avérer bien plus dramatique. Envisagé sur deux à trois ans, ce plan vise à consolider la solvabilité de l'entreprise durement éprouvée. L'ampleur de la situation amène à devoir agir aussi bien sur la partie financière (gestion des actifs, investissements immobiliers, fonds propres, émission de titres...) que sur le niveau des cotisations (hausse de 5 à 8 %), la charge des sinistres (sélection du risque...), les frais généraux ou la réassurance.

« Les salariés doutent de leurs dirigeants, la partie la plus volatile du sociétariat doute de la mutuelle... des administrateurs sont inquiets pour l'avenir de la société. »

Celui qui dresse ce sévère constat et qui en appelle à un véritable projet, une stratégie pour l'entreprise, n'est autre que Pierre Juvin, dans une note adressée au bureau en septembre 1995. L'affaire Trema a ébranlé l'entreprise qui va mettre plusieurs années à s'en remettre totalement.

MACIF ÉVASIONS

En déposant ses statuts le 17 juillet 1995, l'association Macif Évasions donne un nouveau souffle au comité inter-établissement créé sous l'impulsion d'André Albert en 1988. En embrassant une grande partie du groupe Macif, l'offre d'activités de loisirs et de vacances à l'ensemble des salariés s'en trouve fortement renforcée.



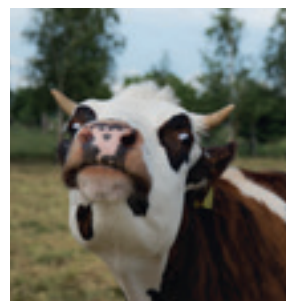
— 1995

Envisagé sur deux à trois ans, un plan directeur vise à consolider la solvabilité de l'entreprise durement éprouvée.

— 1996

Ce sont plusieurs millions de personnes actives ou retraitées qui peuvent désormais accéder aux services de la mutuelle.

Cette année-là



21 MARS 1996

Le gouvernement britannique révèle qu'un lien pourrait exister entre l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) et certains cas de la maladie humaine de Creutzfeldt-Jakob.

En attendant l'épilogue lié aux déboires de la société Trema, l'entreprise continue d'appliquer les décisions du dernier congrès. Parmi elles, l'ouverture à de nouveaux sociétaires tombe à point nommé.

OUVERTURE DE LA POPULATION ASSURABLE

En 1996, la mutuelle compte 3 700 000 sociétaires et se trouve, depuis plusieurs années, confrontée à une concurrence fortement accrue. Afin d'y faire face, le congrès de 1991 avait adopté le principe d'un élargissement de la population assurable. Envisagée d'abord sous la forme d'une filiale, laquelle n'a pas obtenu d'agrément ministériel en 1994, c'est finalement par un changement statutaire que cette ouverture se réalise.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 mars modifie l'article 25 des statuts afin de pouvoir assurer les travailleurs non salariés et les fonctionnaires.

Ce sont plusieurs millions de personnes actives ou retraitées qui peuvent désormais accéder aux services de la mutuelle. Cependant, cet élargissement se réalise dans le respect des autres mutuelles amies membres du GEMA (en particulier la Maaf et la Maif). Les artisans et les fonctionnaires de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Recherche sont ainsi exclus des nouvelles cibles.

ÉLARGISSEMENT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE À LA PERSONNE

De 1974 à 1994, la Smacif est gérée par quelques salariés de la Macif mais l'activité principale est déléguée à l'Union nationale interprofessionnelle mutualiste et sociale (UNI). En 1994, l'UNI connaît d'importants problèmes financiers et la Smacif est amenée à participer à son plan de redressement. Conséquence des difficultés de l'UNI, la Smacif subit un contrôle de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Jean-Louis Simon est mandaté par Pierre Juvin, président de la Smacif, pour diriger la mutuelle. En 1994, il recrute pour l'épauler les deux premiers salariés à temps plein : Catherine Touvrey et Christophe Boulanger.

En 1996, naît ainsi la direction des Assurances de personnes, laquelle fédère la Smacif, la Macif et Mutavie.

Cette même année, Christophe Boulanger succède à Jean-Louis Simon à la tête de la Smacif. Dans un premier temps, les objectifs de la société sont de se développer dans le domaine des assurances collectives et de poursuivre les partenariats avec les mutuelles santé en matière d'assurance individuelle.

L'ensemble de ces mesures techniques n'effacent pas les doutes qui planent encore sur l'avenir de l'entreprise. Pierre Juvin martèle ainsi, « *il est plus qu'urgent d'avoir un projet, de définir une stratégie* ».

L'arrivée d'un nouveau président, d'un nouveau directeur général et le départ de Jacques Vandier marquent l'année 1997. Parallèlement, les invitations de Pierre Juvin à travailler sur un véritable Projet d'entreprise sont très vite suivies d'effet.

TONNERRE DE BREST

Réunis à Brest, les 14 et 15 juin 1997, les administrateurs ont conscience d'assister à un moment historique dans la vie de la Macif. Jacques Vandier vient de fêter ses 70 ans. « *Atteint par la limite d'âge* » fixée par les statuts, il présente « *ses adieux* » devant l'assemblée. Ce ne sera en fait qu'un « *au revoir* » car il devient président d'honneur et membre du comité des Sages. De fait, plus de vingt ans plus tard, il ne sera pas rare de voir sa voiture garée devant la plaque portant son nom sur la place de parking du « *château* ».

Après trente-sept ans de vie plus qu'active au sein de la Macif, vingt-sept ans comme directeur général et dix ans comme président, celui que l'on a surnommé le « pape du mutualisme » passe la main.

La start-up de 1960 est devenue la première mutuelle d'assurance automobile de France avec presque 4 millions de sociétaires, 16 % de parts de marché, 500 points d'accueil et 6 000 salariés.



Jean Simonnet, Jacques Vandier et Gérard Andreck.

TONNERRE D'APPLAUDISSEMENTS

Jacques Vandier évoque d'abord sa fierté « *d'avoir participé à la création et au développement d'une mutuelle, véritable entreprise de l'économie sociale* ». Puis de rappeler les deux points essentiels qui, à ses yeux, marquent la différence avec les autres entreprises : la propriété sociale et la motivation des entrepreneurs. « *La Macif n'appartient pas à ceux qui l'ont créée, ni à ses dirigeants. La Macif n'appartient à personne, elle est un bien collectif impartageable (...)* Cette motivation n'était pas l'enrichissement personnel. Ils avaient une motivation plus noble, celle de servir l'intérêt général, démontrant ainsi que le principe fondamental du capitalisme est faux, qui prétend que les hommes n'entreprennent que pour s'enrichir. » S'ensuit une vibrante autocritique, principalement centrée sur la récente affaire Trema : « *Il m'est arrivé de faire confiance à des gens qui se sont révélés peu fiables. Je regrette et je présente mes excuses aux délégués et, à travers eux, à l'ensemble des élus et des sociétaires. J'ai essayé de réparer et j'ai tenu à faire mon devoir jusqu'au bout. Mais les dernières années de ma présidence ont été pour moi une longue et dure épreuve.* » L'émotion est au rendez-vous...

Un nouveau duo prend le relais : Jean Simonnet, jusqu'alors directeur général, accède à la présidence et Gérard Andreck lui succède.

Depuis près de deux ans, ce dernier était venu renforcer la direction générale pour faire face aux conséquences de l'affaire Trema et engager les travaux du Projet d'entreprise.

— 1997

La start-up de 1960 est devenue la première mutuelle d'assurance automobile de France.

Cette année-là



23 FÉVRIER 1997

Une équipe de scientifiques écossais annonce avoir réussi le clonage de la brebis Dolly.

1998—2009



1998
—2009

DE LA REFONDATION
À LA CONSOLIDATION



— 1998

La Macif organise sa réponse dans le cadre du Projet d'entreprise, adopté pour cinq ans, lors du congrès de Poitiers le 20 juin.

Cette année-là



12 JUILLET 1998

L'équipe de France, pour la première fois de son histoire, remporte à domicile la Coupe du monde de football. Elle gagne face au Brésil 3 buts à 0.

Une nouvelle ère commence et avec elle une refondation en profondeur de la mutuelle.

4 MILLIONS

Fin 1997, Euresa accueille un quatorzième membre, le groupe danois LB Forsikring, affirmant ainsi son assise européenne. Le 1^{er} avril, le conseil d'administration de la Macif vote une dotation, de 43 millions de francs, pour soutenir les différents projets de sa Fondation pour les cinq années à venir. La vie de la mutuelle poursuit son cours ; le 2 septembre, elle fête son 4 millionième sociétaire.

Mais les assises et le congrès des 19 et 20 juin, au Futuroscope de Poitiers, font de 1998 une année importante dans l'histoire de la Macif avec l'adoption de son premier Projet d'entreprise.

Congrès des 19 et 20 juin au Futuroscope de Poitiers.



REFONDATION

Le besoin avait été clairement exprimé durant les années passées. L'affaire Trema, la nécessité d'un rééquilibrage de gouvernance entre le régional et le national, les impacts de la concurrence militent pour une redéfinition de la stratégie d'entreprise. Pendant 18 mois, des groupes de réflexion ont travaillé afin d'élaborer des orientations nouvelles. Comme l'a dit plus tard Gérard Andreck, artisan de ce Projet d'entreprise avec Pierre Juvin : « Avec Jacques Vandier on était dans la confiance vis-à-vis d'un dirigeant... là, il fallait partager le projet en faisant travailler les gens ensemble. » C'est ce salubre exercice de démocratie partagée que Pierre Juvin, rapporteur général du Projet d'entreprise, nomme une « refondation » car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Parallèlement à la définition d'une stratégie économique, les participants redessinent une stratégie de gouvernance et une stratégie au sein de l'économie sociale. L'ancien président Jacques Vandier se plaît à affirmer que depuis quelques années, « la Macif est engluée dans un fonctionnement administratif » alors que l'environnement a vu la bancassurance se développer, les grandes surfaces investir le marché de l'assurance, des groupes gigantesques se constituer (UAP-Axa, Allianz...) et l'assurance directe apparaître.

Avec Mutuelle 2000 et ses 21 plans d'action déclinés de façon opérationnelle, la Macif organise sa réponse dans le cadre du Projet d'entreprise, adopté pour cinq ans, lors du congrès de Poitiers le 20 juin.

Prévenir et responsabiliser

Depuis sa création, la Macif se préoccupe de prévention et développe de nombreuses actions sur le sujet. Elle ajoute une dimension « responsabilisation » à la démarche en offrant à ses sociétaires et adhérents le pouvoir d'agir en conscience pour leur propre protection. À titre d'exemple, en 2019, plus de 2 000 actions ont été conçues et réalisées par le Groupe sur des thématiques très concrètes comme : se former aux gestes de premiers secours, équilibrer son alimentation ou encore préserver son capital santé.

Cette même année, la mutuelle a mis l'accent sur la sécurité routière pour que chacun adopte les bons réflexes au volant ou les équipements appropriés en deux-roues.

Les actions s'adaptent aux publics cibles, les jeunes notamment :

- Diffusion de bannières sur le GPS communautaire Waze pour sensibiliser les festivaliers sur les dangers de la route. En 2018, 15 festivals ont été sélectionnés, 1 million de bannières diffusées.
- Soutien du projet pédagogique « casque-choc », qui démontre la vulnérabilité des casques, dans le cadre d'une convention entre la Macif, la délégation à la Sécurité routière et les centres de formation des apprentis.
- Organisation d'un concours de dessins destiné aux enfants, et portant sur leur vision d'un trajet domicile-école plus sûr.

- Création d'un outil de réalité virtuelle permettant de sensibiliser au partage de la route que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste. L'objectif est de faire prendre conscience aux participants qu'ils sont nombreux à partager le même espace.

- Co-construction de l'opération les mini sauveteurs avec la SNSM, avec plus de 1 000 enfants formés aux gestes de premiers secours, en 2019, lors d'une tournée de 11 plages sur le littoral atlantique, de Boulogne-sur-Mer à Arcachon.

- Organisation de « la Journée nationale des gestes qui sauvent », avec plus de 50 actions par an, mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

STRUCTURATION DE L'AGENDA DES PRÉVENTIONS

• Le programme national

Les actions de prévention sont choisies démocratiquement par les sociétaires pour trois ans.

• Le catalogue national

35 actions clés en main sont déployées dans des lieux publics sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'aller au-devant des sociétaires pour les informer et les sensibiliser sur des sujets variés.

- Des actions régionales issues d'initiatives locales.

Depuis sa création, la Macif fait de la prévention et développe de nombreuses actions sur le sujet.

COMMUNIQUER QUOI ?

À TRAVERS LE CHOIX DE SA NOUVELLE SIGNATURE :

« On a tout à gagner à être solidaire. »

ET SES
DÉCLINAISONS
CRÉATIVES,
LA MACIF
DÉVELOPPE :

Une campagne
d'information.

- **Communiquer** notre identité (qui nous sommes) et notre réalité (ce que nous faisons) : nous représentons une **force** importante de l'assurance en **France**.



Une campagne d'engagement.

Vers le grand public :

- « Notre seul **intérêt**, c'est le vôtre. »
- « **La Macif**, Je peux y adhérer, je ne le savais pas. »

Une campagne
de prise de position.

Faire connaître notre différence :

- **La Macif** c'est plus qu'une société d'assurance, c'est une **Mutuelle**.
- Nous ne sommes pas une **entreprise** comme les autres : nos valeurs sont **motivantes**, centrées sur la **solidarité**.

1999

Première campagne nationale de communication

COMMUNIQUER À QUI ?

• Une campagne qui fidélise les sociétaires en les valorisant mais aussi qui les invite à devenir acteurs.



• Une campagne qui place la Macif au cœur de l'actualité sociale et économique pour les leaders d'opinion et le grand public.

• Une campagne qui interpelle les non sociétaires en leur expliquant notre réalité, nos engagements et notre différence.

COMMUNIQUER COMMENT ?

LE CHOIX DES SUPPORTS :

La TV parce que :

- C'est un média incontournable quand on prend la parole pour la première fois.
- C'est un média à fort impact, puissant en nombre de contacts.
- C'est en même temps un média intime et qui assure beaucoup de proximité en pénétrant dans chaque foyer.
- C'est un média qui garantit la notoriété et le renforcement de l'image.



La presse parce que :

- Elle permet de bien expliquer nos messages.
- Par sa proximité, elle permet une bonne connaissance et une pénétration régionale.
- Elle est complémentaire de la TV.



La couverture média :

- 3 réseaux télévision sur 4 chaînes nationales : TF1, France 2, France 3, La Cinquième.
- 8 visuels différents dans la presse nationale et régionale.
- Une large sélection de titres dans la presse magazine avec 32 publications au total.

1999
— 2000

« La solidarité,
ce n'est pas
obligatoire, c'est
juste essentiel »
devient le nouveau
slogan de la Macif.

Cette année-là



11 AOÛT 1999

Observée par un nombre record de Terriens, l'éclipse totale de soleil est la dernière du XX^e siècle et du millénaire.

La nouvelle équipe concrétise un à un les engagements du projet Mutualiste. L'actualité gouvernementale lui donne l'occasion d'agir tant sur le plan social que financier à l'aube des 40 ans de la mutuelle.

« La solidarité, ce n'est pas obligatoire, c'est juste essentiel » devient le nouveau slogan de la Macif.

SOLIDARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Dès le 2 janvier 1999, un tout nouveau service d'entraide, basé à Lyon, se met en place afin d'apporter écoute et soutien aux salariés du groupe Macif. Plus tard étendue aux délégués de sociétaires, cette entité permet, en toute confidentialité, d'accompagner les personnes victimes de maladies graves, d'addictions, de difficultés familiales ou professionnelles ou bien encore financières.

Avec pour nouveau slogan : « On a tous à gagner à être solidaire », c'est encore la solidarité qui est mise en avant dans les films publicitaires diffusés sur les chaînes de télévision à partir du mois de mars.

Dans la même veine, une prestation Solidarité Chômage offre à compter du 1^{er} mai un nouveau droit aux sociétaires en cas de perte d'emploi. Émanant d'une proposition d'un délégué de la région Loir-Bretagne et reprise dans le Projet d'entreprise, cette prestation est alors inédite sur le marché. La mutualisation des risques permet à la Macif de prendre en charge, sous certaines conditions, pendant un an, jusqu'à 99 % des cotisations d'assurance d'un sociétaire au chômage depuis 12 mois si celui-ci, en étant inscrit à l'ANPE, subit une perte d'au moins 50 % de ses revenus.

Enfin, l'AG du mois de juin ne dément pas, loin de là, cette volonté de placer la solidarité au cœur du Projet d'entreprise tout en affinant les plans d'action de celui-ci.

31H 30

Dans un contexte où la hausse du chômage prend des proportions importantes, le gouvernement a opté pour un passage aux 35 heures de travail hebdomadaires. C'est l'objet de la loi Aubry, votée le 13 juin 1998, qui fixe au 1^{er} janvier 2000 la date butoir de mise en application pour les entreprises de plus de 20 salariés. Mais cette loi fait polémique et les grands groupes rechignent à la mettre en place. La ministre du Travail Martine Aubry a besoin d'exemples à mettre en avant pour créer un effet d'entraînement. C'est pourquoi elle et ses services se tournent rapidement vers la Macif. En application du Projet d'entreprise récemment adopté, la mutuelle cherche quant à elle à montrer qu'elle est toujours à l'avant-garde en matière de progrès social.

Ayant mis en œuvre les 35 heures depuis 1985, elle envisage alors une réduction à 33 heures hebdomadaires. Mais les services de l'État exigent, dans une stricte application des textes, que la réduction du temps soit proportionnelle à celle de la loi, soit 20% en moins !

Quitte à se mettre au diapason de la loi, la Macif entend bien bénéficier des aides financières accordées par l'État en contrepartie des emplois à créer. C'est donc avec une proposition à 31h 30 que s'engage une négociation à marche forcée avec les syndicats car les délais sont courts, l'État exigeant un engagement avant le 30 juin 1999 !



362 EMPLOIS ET 220 MILLIONS DE FRANCS

Un accord de réduction du temps de travail est finalement signé le 28 juin avec la CFDT et la CGC. Il fixe la durée de travail hebdomadaire à 31h 30 sans perte de salaire et sur 4 jours pour la plupart des salariés. Cet accord est assorti d'un gel des salaires pendant trois ans et d'une plus large amplitude d'ouverture dans les points d'accueil, notamment le samedi. Une diversification de la relation clientèle à distance par le biais du téléphone et du minitel est également prévue. Vis-à-vis de l'État, la Macif s'engage à recruter 362 personnes d'ici le 1^{er} février 2001 et perçoit 220 millions de francs d'aides. Une somme qui, dans le contexte post-Trema et la nécessité de consolider rapidement les fonds propres, arrive comme une aubaine !

LOTHAR ET MARTIN

Durant les derniers jours de décembre 1999, deux grandes tempêtes d'hiver, Lothar et Martin, touchent l'ouest de l'Europe et tout particulièrement la France. En trois jours, deux profondes dépressions, accompagnées de vents très violents, traversent d'est en ouest le nord de la France le 26 décembre puis le sud les 27 et 28 décembre. Ce phénomène exceptionnel entraîne 92 décès, 1,5 million de foyers sinistrés et des dizaines de milliers d'entreprises touchées, 69 départements en état de catastrophe naturelle, 3 millions de déclarations de sinistre et quelque 7 milliards d'euros de coût pour les assureurs ! Face à cette déferlante de sinistres, ces derniers prennent alors des mesures exceptionnelles. Cet événement aura par la suite une autre conséquence : il rappelle la nécessité, érigée comme principe intangible par Jacques Vandier, d'attendre le 31 décembre minuit avant de prendre toute décision quant aux résultats de l'année. En effet, quelques jours avant cette tempête séculaire, une mutuelle s'était fait fort d'annoncer un bilan très positif pour l'année 1999... avant de devoir se raviser par la suite.

40 ANS

À l'AG de juin 2000 à Niort, on célèbre les 40 ans de la mutuelle en offrant un livre commémoratif aux participants. La Macif a confié à l'économiste Tristan Gaston-Breton, spécialisé dans l'histoire économique et les entreprises françaises, la rédaction d'un ouvrage retraçant le parcours de la mutuelle. Intitulé *Histoire de la Macif : une réussite partagée 1960-2000*, le livre résume en 158 pages l'épopée de l'entreprise. On y trouve notamment page 155 un extrait du discours de Pierre Juvin lors de l'AG d'anniversaire : « La Macif a prouvé sa compétence dans la gestion des risques techniques. Mais elle est dans une situation plus délicate au regard des risques financiers. Il est impératif que soit accompli un effort d'augmentation des fonds propres durs. » C'est en suivant cet axe aux enjeux majeurs et déterminants que se concentrent les travaux menés dans le cadre du Projet d'entreprise.



PRESTATION SOLIDARITÉ CHÔMAGE

Quelle réponse apporter au problème de société majeur que représente le chômage ? En 1999, la Macif met en place la prestation Solidarité Chômage. Elle permet à un sociétaire qui a perdu son emploi et qui subit une perte importante de revenus de ne pas avoir à sacrifier son assurance faute de moyens, sous certaines conditions.

À l'origine, la prestation concernait les contrats Habitation et Automobile avec une prise en charge jusqu'à 99 % des cotisations, selon la situation du sociétaire. Elle a été étendue depuis aux contrats Deux-roues et Santé-Prévoyance et les critères d'éligibilité ont été assouplis. En 2019, le montant de l'aide accordée pour la prestation Solidarité Chômage atteignait 3,5 M€.

1999
— 2000

Un accord est
signé le 28 juin avec
la CFDT et la CGC.
Il fixe la durée
de travail
hebdomadaire
à 31 h 30 sans perte
de salaire.

28 JUIN 2000 Nouvelle réduction du temps de travail

Dès 1982, la Macif met en place les premières mesures de réduction du temps de travail de ses salariés : il passe de 39 h à 35 h hebdomadaires. Puis, il est abaissé à 31 h 30 à la fin de la décennie suivante.

S y n t h è s e

35 h – 31 h 30 : le grand saut !

L'accord de réduction du temps de travail a été mis en œuvre entre le 1^{er} décembre 1999 et le 1^{er} février 2000. Après des semaines de négociations et les derniers ajustements, Gilbert Coynault, secrétaire général en charge des affaires sociales a accepté de tirer un premier bilan. Genèse, application, coût et embauches, il revient pour « Point commun » sur l'histoire d'une mesure exceptionnelle pour une entreprise exemplaire.

« Point commun » – Pourquoi la Macif, qui était déjà à 35 h, est-elle passée à 31 h 30 ?

Gilbert Coynault. – En 1982, les dirigeants de la Mutuelle et notamment Jacques Vandier alors directeur général, ont proposé aux organisations syndicales une démarche citoyenne dans le cadre de la lutte contre le chômage : passer graduellement de 39 h de travail par semaine à 35 h sans réduction de salaire, contre l'embauche de 600 personnes. Ce qui fut progressivement chose faite en 1985. A cette époque, la Macif voulait être un exemple dans le tertiaire et plus particulièrement dans le monde de l'assurance. Elle avait l'espoir que les autres suivraient : ce ne fut pas le cas. Au moment du passage à 35 h, la Macif était très attractive sur le plan tarifaire et son développement était constant. Dix ans plus tard, le paysage de l'assurance a changé : la concurrence s'est exacerbée, les concentrations et l'ouverture du marché européen ont aggravé la situation. Et de ce fait, notre avance concurrentielle a fondu peu à peu.



« PC » – Alors, n'est-il pas paradoxal de passer à 31 h 30 maintenant ?

G.C. – En effet, cela peut paraître paradoxal. Entre 1995 et 1998, la Macif a connu diverses difficultés. Les dirigeants – élus et direction – ont commencé à s'interroger sur une nouvelle organisation de l'entreprise. Cela a abouti à la mise en œuvre du Projet d'entreprise qui imagine la Mutuelle de

l'an 2000. Le postulat était le suivant : l'objectif unique étant de mettre le sociétaire au cœur de nos préoccupations, comment, tout en conservant les principes et l'éthique de la Mutuelle, moderniser l'entreprise pour la rendre plus efficace. Le Projet d'entreprise a ouvert un certain nombre de chantiers, parmi lesquels la direction s'est vu confier le soin de « mettre à plat le statut social afin de l'adapter aux

Février 2000 - n° 25 **P o i n t c o m m u n** p. 5

S y n t h è s e



« PC » – Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de l'élaboration de l'accord ?

G.C. – L'accord a été signé le 28 juin 1999, au terme d'une négociation marathon. Pratiquement toutes les organisations syndicales ont joué le jeu d'une façon honnête et responsable. Deux d'entre elles nous ont accompagné jusqu'au bout, permettant au processus de se mettre en place : la CFDT et la CGC.

Des difficultés de plusieurs natures ont dû être surmontées. Le manque de temps d'abord : les organisations syndicales ont peut-être eu l'impression que nous « mettions la pression » mais nous ne pouvions nous permettre de dépasser la date du 30 juin. Ensuite, nous redoutions qu'après les années difficiles (plan directeur...), la direction, les cadres et les salariés, aient quelque peine à se motiver autour d'une nouvelle organisation d'entreprise. Enfin, il y avait les légitimes interrogations sur notre capacité à intégrer et à former en très peu de temps des centaines de nouveaux salariés : trois mois de formation sont au minimum nécessaires pour intégrer un point d'accueil. Par ailleurs, sur le plan extérieur, la Direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE de Niort) ne nous a pas apporté, en raison de lourdeurs administratives, tout le soutien logistique attendu.

« PC » – Aujourd'hui, pouvez-vous tirer un premier bilan de l'application concrète de la RTT : coût, mise en place dans les régions et au siège ?

G.C. – Le coût de la RTT et des embauches consécutives est estimé à 500 millions de francs sur cinq ans. Les aides de l'Etat représentent environ 220 millions de francs.

réalités du moment ». Il nous fallait être plus disponibles pour répondre aux besoins des sociétaires. Deux approches ont été retenues : d'une part, l'utilisation accrue et plus efficace des moyens technologiques (informatique, téléphone, minitel et internet), et d'autre part, l'amélioration de la réception physique des sociétaires, en adaptant les horaires d'ouverture du réseau (points d'accueil et plates-formes téléphoniques) à leurs demandes. C'est dernier point passait, dans un certain nombre de cas, par l'accroissement de l'amplitude d'ouverture : dans d'autres cas, limités (moins de 15 % des points d'accueil), par une ouverture le samedi, et enfin par le développement des plates-formes téléphoniques. Parallèlement, la direction a demandé la renégociation des conditions d'exercice des mandats syndicaux, faisant en sorte cependant que les droits Macif restent effectivement supérieurs à ceux du Code du travail.

C'était bien une refonte totale de l'Accord d'entreprise, rendue indispensable pour la pérennité de la Macif et la poursuite de son développement. La direction a donc demandé aux organisations syndicales d'ouvrir des négociations. Ce n'est qu'au cours de ces négociations que les partenaires sociaux ont envisagé la possibilité de discuter une nouvelle réduction du temps de travail. En effet, l'entreprise avait absolument besoin de s'adapter. En contrepartie, la réduction du temps de travail était envisagée à condition qu'elle soit d'un coût économiquement neutre, afin de ne pas augmenter inconsidérément les frais généraux. C'est ce qui explique l'impératif de ces négociations : la signature d'un nouvel accord avant le 30 juin 1999, de façon à bénéficier des aides maximales de l'Etat, dans le cadre de la 1^{re} Loi Aubry. Sans ces aides, la RTT n'aurait pas pu voir le jour.

P o i n t c o m m u n p. 6

En 1999, le passage de 35 h à 31 h 30 de travail hebdomadaire aboutit au recrutement de 400 personnes.



S y n t h è s e

L'assemblée générale

L'espace Bellevue de Biarritz a accueilli la 41^{ème} assemblée générale de la Macif les 16 et 17 juin derniers. Les points forts du week-end en images.



Pour une nouvelle politique de santé

Pierre Juvin, président de la Smacif, son directeur Christophe Boulanger, Pierre Mascomère, directeur de la prévoyance collective : trois orateurs pour présenter les enjeux et les propositions concernant la branche santé du groupe Macif (voir édito de Point commun 32). Il a été proposé que la Smacif soit désormais dénommée Macif-Mutualité et « dépasse le domaine de la prévoyance individuelle pour approcher celui de la santé collective », expliquait Pierre Juvin.

Les délégués ont été nombreux à intervenir pour corroborer les analyses présentées. La proposition a été adoptée à l'unanimité par les délégués lors du congrès qui s'est tenu le samedi après-midi.

(Nous reviendrons plus longuement dans Point commun de décembre sur les nouvelles orientations en matière de santé).



Le dimanche 17 juin, Jean Simonnet déclarait ouverte la 41^{ème} assemblée générale.



Jacques Colin, secrétaire général du conseil d'administration était chargé de présenter le rapport du CA aux délégués : Par un vote à main levée, ceux-ci ont approuvé les comptes de la Mutuelle pour l'exercice 2000.



Des délégués formés et informés

L'après-midi du samedi était notamment consacrée à la présentation du CD-Rom de la formation mutualiste pour les délégués, illustration concrète d'un des plans d'action du Projet d'entreprise. Une manière pour les anciens de se replonger dans les moments forts de l'histoire de la Mutuelle et pour les nouveaux de la découvrir en images, en paroles et en musique. Et au-delà de se familiariser avec les valeurs, le rôle et les missions des délégués de la Mutuelle.



Point commun

p.6

30 → La Macif et vous

Tandem n° 2 - Octobre 2001

Santé

Assemblée générale de la Smacif



PIERRE JUVIN
Président de la Smacif.

Créée par la Macif en 1974, la Smacif affiche une belle progression depuis plus de trois ans et a enregistré son 200 000^e sociétaire en juillet dernier. Son assemblée générale s'est déroulée le 22 juin à la Grande Arche de la Défense, sous la présidence de Pierre Juvin. À cette occasion, la Smacif est devenue Macif-Mutualité.

Ouvrant la journée, le président Juvin n'a pas manqué d'exposer ses « craintes face à la pression des banques et compagnies d'assurances en quête de parts de marché en matière de santé ». « Alors que le mouvement mutualiste a toujours assumé dans le passé l'essentiel de la complémentaire santé, rappelait encore Pierre Juvin, comment peut-il relever le défi de cette concurrence dans une logique de solidarité et en prohibant l'exclusion ? »

Le Smacif change de nom

Dans ce contexte, la Macif a choisi de structurer sa filiale assurances de personnes pour présenter une offre cohérente et immédiatement identifiable. L'enjeu pour le groupe Macif est de rendre explicite l'organisation de ses branches prévoyance et santé et son articulation avec les mutuelles partenaires locales. Afin d'entériner cette évolution, l'assemblée générale a décidé de changer le nom Smacif par celui de Macif-Mutualité. ●

Elections

Au premier trimestre 2002, les sociétaires Macif-Mutualité (ex-Smacif) des régions Val de Seine-Picardie, Gâtinais-Champagne, Centre et Loir-Bretagne seront appelés à élire leurs délégués. Le conseil d'administration présentera une liste respectant les différentes sensibilités des sociétaires. En application des statuts, les listes doivent être déposées, complètes, au siège social de la Mutuelle avant le 15 décembre 2001.

Le 200 000^e adhérent

« Ma famille, c'est essentiel »

MARC HAGEGE, 37 ans, Paris XI^e, sociétaire Macif depuis 1987 et 200 000^e adhérent de Macif-Mutualité depuis le 1^{er} juillet 2000.

« En passant dans mon point d'accueil pour régler une affaire courante, mon conseiller m'a alors parlé de l'assurance de personnes. J'avais déjà un RPFA, mais j'ai compris en discutant avec lui combien le fait de protéger sa famille en cas de problème (accident, invalidité ou même décès) était important. J'ai deux enfants de 8 ans et 12 ans et cela me semble primordial de veiller à leur avenir. J'ai donc souscrit un RPFA avec des garanties plus importantes et j'ai pris capital Coup dur. »

Macif-Mutualité offre, en outre, à la famille Hagege un week-end dans un parc d'attractions de son choix.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS	
Juillet 2001	200 000 ^e adhérent
Décembre 2000	192 378
Décembre 1999	174 887

Tandem n°2 - Octobre 2001

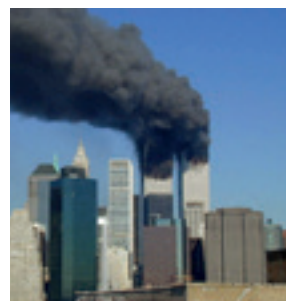
22 JUIN 2001

Smacif devient Macif-Mutualité

— 2001

Le 16 juin, le congrès réuni à Biarritz adopte l'évolution de la Smacif en Macif-Mutualité.

Cette année-là



11 SEPTEMBRE 2001

Les deux tours géantes du World Trade Center à New York sont percutées par deux avions de ligne piratés par des terroristes. Le même jour, un avion s'écrase sur le Pentagone à Washington et un autre en Pennsylvanie.

Depuis 1998, le Projet d'entreprise quinquennal se déploie. « Reconsolider » le groupe Macif est au cœur des réflexions.

COMMUNICATION ET SOLIDARITÉ

Les mesures adoptées en 1998 ne faisaient pas abstraction des enjeux de communication, au contraire. Après le changement de slogan et le plan média qui l'a accompagné, c'est au tour du magazine dédié aux sociétaires de muer. Après 103 numéros en 32 ans d'existence, *Bonne Route* laisse la place à *Tandem* à compter du 1^{er} mai 2001. Parallèlement, alors que différentes mesures plus techniques sont suivies d'effet, l'entreprise consolide et structure ses actions solidaires. C'est le cas avec la prise en compte des difficultés rencontrées par les personnes sourdes et malentendantes évoquées le 6 mai à La Rochelle, par une déléguée présente à l'assemblée régionale de Macif Centre-Ouest Atlantique. Deux ans plus tard, un dispositif d'envergure, qui deviendra Macif Sourds, est testé dans cette région avant d'être étendu à toute la France : conseillers formés à la langue des signes, refonte de la documentation, création d'un site dédié à ce handicap... Dans un autre registre, la Fondation Macif s'engage aux côtés du Samu social puis, quelques années plus tard, signe un accord de partenariat avec le Secours Populaire. Ici, pas de stratégie de communication sur les multiples actions menées en matière d'environnement ;

loin du bruit médiatique, il s'agit de partenariats réels et de long terme, souvent aussi discrets qu'efficaces.

À VOTRE SANTÉ

Le 16 juin, le congrès réuni à Biarritz adopte l'évolution de la Smacif en Macif-Mutualité.

Bien plus qu'un changement de dénomination, c'est l'affirmation d'une stratégie offensive en matière d'assurance de personnes qui englobe l'activité santé du Groupe.

Il faut dire qu'avec la création récente de la couverture maladie universelle (CMU), le regroupement de certaines mutuelles, l'offensive des bancassureurs... le secteur de la santé est en ébullition. Entre les évolutions de la protection sociale, l'agressivité concurrentielle et les besoins des consommateurs, la Macif veut conforter sa place. Après le lancement en janvier de sa nouvelle gamme de complémentaire santé intitulée « Pleine Santé », la stratégie du Groupe s'assume pleinement et positionne le secteur de la santé au cœur des enjeux de diversification et de développement.

LA FILIALE EST NÉE

Autre piste de diversification, le 4 décembre, l'autorité de tutelle délivre son agrément à Macifilia. Attendue depuis 1995, cette filiale doit répondre à des sollicitations non autorisées par les statuts de la mutuelle : assurances d'entreprises, de groupements professionnels et de flottes de véhicules notamment.

Parallèlement, la société néerlandaise Corio rachetant 10 des centres commerciaux qui ont conduit à de lourdes pertes financières dans le cadre de l'affaire Trema, la Macif peut aborder plus sereinement les années à venir.

L'un des 21 plans d'action du Projet d'entreprise est consacré au « capital humain ». Dans l'esprit de Gérard Andreck, il est évident que la place des femmes dans l'encadrement de l'entreprise en est un élément fondamental.

OÙ SONT LES FEMMES ?

C'est par ce titre accrocheur que le magazine interne *Point Commun* aborde le sujet en 2002. Les femmes sont rares sur les photos prises depuis une quarantaine d'années lors des inaugurations ou à la tribune des différents congrès et assemblées générales. Il faut dire que de manière générale, la présence quasi exclusive d'hommes au sommet de la hiérarchie est malheureusement chose courante dans l'ensemble des entreprises et institutions. Ce qui n'empêche pas la mutuelle de se préoccuper de la sous-représentation des femmes au sein de la direction générale et dans l'encadrement. Autant l'entreprise peut se prévaloir d'une égalité salariale entre hommes et femmes, situation assez rare à l'époque, autant les chiffres parlent d'eux-mêmes en matière de présence féminine à tout niveau hiérarchique : la Macif compte au total 63 % de femmes au sein du personnel, mais seulement 34 % dans l'encadrement et 5 % au niveau de la direction !

MUTU'ELLES

La loi Roudy de 1983 a mis l'égalité professionnelle sur le devant de la scène. La loi Genisson de 2001 est venue la renforcer en imposant, tous les ans, une obligation de négocier sur l'égalité professionnelle dans les entreprises. Toutefois, la volonté affichée par Gérard Andreck, alors directeur général, n'en reste pas à ce qu'il nomme « une application non reprochable mais passive des textes ». Son souhait est de pouvoir « garantir l'objectivité de l'ascenseur social ». Pour cela, il lance à compter du 2 septembre 2002 une réflexion de fond concernant cet enjeu. Anne Le Saux, sa conseillère, est en charge de la démarche baptisée Mutu'Elles. Des groupes de travail sont créés au sein des 11 régions et au siège afin d'analyser les raisons objectives du déséquilibre constaté.

Cette démarche ambitieuse donnera lieu par la suite à un rapport documenté d'une vingtaine de pages envoyé à tous les salarié-e-s du Groupe en janvier 2006. Dans la lettre qui accompagne l'envoi, Gérard Andreck souligne que les mesures prises

« ... engagent la Macif dans un mouvement qui, outre sa dimension sociétale, s'inscrit dans une dynamique porteuse d'efficacité économique ».

Place des femmes dans l'entreprise, diversification progressive, création et rationalisation des filiales, la Macif est en pleine structuration et les chantiers ne manquent pas.

— 2002
— 2003

La Macif compte au total 63 % de femmes au sein du personnel, mais seulement 34 % dans l'encadrement et 5 % au niveau de la direction.

Cette année-là



1^{ER} JANVIER 2002

L'euro fiduciaire fait son entrée officielle au sein de la Communauté économique européenne. Les banques proposent aux Français un lot découverte contenant 40 pièces pour une valeur de 15,24 €, soit 100 francs.

2004

La Macif réussit le tour de force de rassembler les principales centrales syndicales, le 14 septembre à la maison de la Chimie.

Cette année-là



4 FÉVRIER 2004

D'abord réservé aux étudiants d'Harvard (États-Unis), le réseau social Facebook voit le jour.

4,43 millions de sociétaires, plus de 14 millions de contrats, 5,27 millions de contrats Auto et Deux-roues, 3,35 millions de contrats Habitation ; l'activité de la Macif repose désormais sur un champ plus large. La maison mère représente certes plus de la moitié des cotisations mais le reste du Groupe génère plus de la moitié des résultats.

En ce début d'année 2004, le siège niortais se renforce avec la construction d'un nouveau bâtiment de 5 455 m² dédié aux fonctions support de la direction, comme l'audit ou le contrôle de gestion.

RÉÉCRITURE À LYON

L'activité de la Macif poursuit sa dynamique d'ouverture. La protection des personnes s'est développée aux côtés de l'activité historique de protection des biens.

La mutuelle a fait naître quatre filiales, Mutavie, Macif-Mutualité, Macifilia et Macif Gestion, formant ainsi un groupe aux activités diversifiées.

Il convient désormais d'adapter les textes fondateurs à ce périmètre nouveau. Tel est l'objectif du congrès réuni à Lyon le 19 juin. La charte de 1986, revisitée en 1991 afin de corriger les effets de la régionalisation et de permettre l'ouverture à de nouvelles clientèles, mérite d'être réadaptée.

De « charte de l'Institution », elle devient « charte de la Mutuelle et du groupe Macif », rappelant dans son préambule la nécessité de « valoriser le caractère mutualiste de la Macif » et de « rester à l'avant-garde ». Un nouvel outil juridique à même de structurer le Groupe est au cœur des débats : la Société de Groupe d'assurance mutuelle (SGAM). Né de la loi du 29 août 2001, il permet aux mutuelles de se structurer dans une société de type holding. Dans le nouveau texte de quelque 50 pages, la partie centrale est consacrée au fonctionnement institutionnel de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le groupe Macif.

SIGNATURE À PARIS

Alors qu'en cet automne 2004, le gouvernement peine à réunir tous les syndicats pour négocier la réforme de l'assurance chômage, la Macif réussit le tour de force de rassembler les principales centrales syndicales, le 14 septembre à la maison de la Chimie. Les leaders de la CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC célèbrent 20 ans d'échanges avec la mutuelle. Une déclaration commune parachève cet événement et confirme deux décennies d'engagement syndical en faveur de la mutualité d'assurance.

Peu de temps après, le 27 octobre, la Caisse d'Épargne, la Maif et la Macif valident un partenariat stratégique. À l'heure où les bancassureurs ont capté 60 % du marché de l'assurance-vie, il est temps pour les mutuelles d'être davantage proactives. Cet accord permet aux 3 entités d'étudier les nouvelles coopérations possibles en matière d'assurance, de crédit bancaire et de services.



Jean Simonnet,
Jacques Voisin - CFTC,
Jean-Luc Cazettes - CFE-CGC,
François Chérèque - CFDT,
Bernard Thibault - CGT,
Jean-Claude Mailly - CGT-FO.

2005

Le Groupe franchit en 2005 la barre des 4,5 millions de sociétaires et compte sur le soutien de 2 000 délégués régionaux, 144 délégués nationaux et 28 administrateurs. Cette puissance est à nouveau mise au service d'innovations solidaires.

L'année 2005 commence avec une aide financière substantielle accordée par le groupe Macif aux sinistrés du tsunami qui a sévi le 24 décembre 2004 dans l'océan Indien. Elle se poursuit par la création du catalogue Macif avantages et services permettant aux sociétaires de bénéficier de réductions sur des offres liées à la mobilité, l'habitat, la vie quotidienne et les loisirs.

UNIVERSITÉ

Le dimensionnement du Groupe nécessite de renforcer les outils internes. Dans l'esprit des dirigeants, notamment de Gérard Andreck, il faut aller plus loin et compléter l'existant en se dotant d'un outil de formation ambitieux. Naît ainsi, le 21 mars 2005, Campus, une université d'entreprise sous forme de GIE. Lieu de rencontre, de réflexion et de formation au service de la stratégie d'entreprise, cette université est destinée à accueillir salariés et élus du Groupe. D'autres mutuelles rejoindront Campus durant les années suivantes (Maif, Mutuelle des motards et Matmut) avant que la structure ne disparaisse en 2017, au profit d'une mutualisation plus large au sein de l'Association des assureurs mutualistes.

CONGRÈS

Après la charte et le Projet d'entreprise, c'est au tour du projet Mutualiste d'être revisité à l'occasion du congrès qui se tient à Chantilly le 18 juin. Depuis le premier projet de 1986, et sa version amendée en 1991, bien des choses ont évolué. Le document adopté à Chantilly contient les résultantes de ces changements.

Ce « projet Mutualiste du groupe Macif », qui épouse les nouveaux contours de l'entreprise, s'engage « pour une économie humaine, solidaire et responsable ».

Y est déclinée la volonté d'inscrire durablement l'ensemble du Groupe dans le secteur de l'économie sociale. La modernité du modèle est précisée : « le mutualisme qui répond au besoin de sécurité collective ». De manière pragmatique, trois axes de travail sont détaillés : développement durable, mode de gouvernance participatif, groupe Macif au cœur de la société...

« Afin d'éviter que les orientations mutualistes ne soient qu'incantations, chaque année un rapport mutualiste sera présenté aux assemblées régionales et à l'assemblée générale de la mutuelle. »

L'année 2005 commence avec une aide financière substantielle accordée par le groupe Macif aux sinistrés du tsunami.

Cette année-là



27 AVRIL 2005

L'airbus A380 effectue son premier vol au départ de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

— 2006

Une nouvelle identité visuelle est révélée au cours d'une grande campagne de communication.

Cette année-là



13 JANVIER 2006

L'épidémie de chikungunya, provoquée par des piqûres de moustique tigre, fait une première victime sur l'île de la Réunion.

Année de changement dans la continuité, 2006 cumule les temps forts avec un congrès des cadres mémorable, une évolution de la gouvernance et une nouvelle identité graphique.

Comme il s'y est engagé, le groupe Macif défriche et ne cesse d'innover. Aux côtés d'autres acteurs de l'ESS tels que le groupe Chèque Déjeuner, le Crédit Coopératif et la Maif, il contribue à la structuration du réseau Sol qui expérimente le développement de monnaies alternatives sans valeur spéculative. Ce réseau est présidé par Claude Alphandéry.

ÉMOTION À CLERMONT

Pour la première fois depuis sa création, la Macif, sous l'impulsion de Gérard Andreck, réunit, les 26 et 27 mai 2006, au Zénith de Clermont-Ferrand, quelque 1 800 cadres pour incarner le Groupe et ses valeurs. Alliant séquences de réflexion partagée à des moments d'émotion et de convivialité, cet impressionnant congrès s'avère un franc succès. Les groupes de travail constitués y consolident le travail entrepris depuis plusieurs mois autour de 4 thèmes : Groupe/Régionalisation/Cohérence – L'entreprise apprenante/Management/Relation avec l'environnement – Mutualité/Modernité et performance – De la compétition à la collaboration : l'influence des relations entre les cadres sur la performance de l'entreprise.

Les plénières permettent de découvrir, ou de redécouvrir, l'humour pas si improvisé du président d'honneur Jacques Vandier et la solennité émue du président Jean Simonnet.

Elles révèlent aussi le plaisir non feint du directeur général, Gérard Andreck, de contribuer à faire vivre un moment d'intelligence collective d'une ampleur inédite.

TRANSITION À REIMS

Trois semaines plus tard, le 18 juin, Reims accueille l'assemblée générale annuelle de la mutuelle avec une nouvelle transition à la clef. Ayant atteint la limite d'âge statutaire, Jean Simonnet cède la présidence à Gérard Andreck. Roger Iseli est quant à lui nommé directeur général. Entré à la Macif en 1976, ce dernier connaît bien l'entreprise pour avoir été notamment chef de bureau à Paris, directeur de centre de gestion à Arles, directeur de la région Centre puis de la région Île-de-France, ou de Macif-Mutualité...

Impliqué par ailleurs dans une structure d'insertion dijonnaise, il est à l'origine du partenariat avec le Samu social de Paris. Roger Iseli est, comme tous les responsables de la Macif, un militant actif de l'économie sociale.

Cette phase de transition coïncide avec une nouvelle identité visuelle révélée le 23 juin au cours d'une grande campagne de communication. Le troisième logo du Groupe abandonne les couleurs grise et rouge, adopte un bleu dur et un vert anis, s'accompagne du slogan « la solidarité est une force » et du *True Colors* de Cindy Lauper dans les spots TV et radio.



Les 1 800 cadres de la Macif font la ola avant l'arrivée sur scène des intervenants.



Congrès des cadres de Clermont-Ferrand

Gérard Andreck réunit les 26 et 27 mai 2006, au Zénith de Clermont-Ferrand, quelque 1 800 cadres pour incarner le Groupe et ses valeurs.



Gérard Andreck - directeur général – Jean-Michel Monnereau - directeur général adjoint.

Responsabilité sociale et environnementale

En tant qu'assureur aux valeurs mutualistes, la Macif place l'humain au centre de ses actions.

La RSE de la Macif, mise en œuvre à partir de 2007, se trouve dans les gènes même du Groupe. Elle est portée par l'ensemble de ses activités : métiers, actions Mutualistes, pratiques internes. En tant qu'assureur promouvant les valeurs mutualistes, la Macif place l'humain au centre de ses actions. Son modèle, qui consiste à reverser une partie de ses bénéfices au service de l'intérêt commun, et sa gouvernance, qui assure une représentativité à chaque sociétaire, en attestent. En 2005, le Groupe, soucieux de renforcer son ancrage dans l'économie sociale, formalise ainsi son projet mutualiste pour une économie humaine, solidaire et responsable : « Le groupe Macif a le devoir de faire du développement durable un thème majeur de sa stratégie tant par rapport à ses sociétaires qu'à l'égard de ses salariés et de la société. Il s'agit de définir des objectifs volontaristes et de s'assurer des résultats par une évaluation appropriée. »

Dans le Projet d'entreprise de 2009, la volonté du Groupe s'exprime en ces termes : « Participer à la transformation de la société, dans un sens plus solidaire en nous appuyant sur notre efficacité économique. Cette approche fixe une finalité humaniste à notre activité d'entreprise et un impératif de gestion socialement responsable. »

LES TEXTES CADRES POUR LESQUELS LA MACIF S'EST IMPLIQUÉE

- Charte développement durable de l'assurance élaborée par la Fédération française de l'assurance
- Principes pour l'investissement responsable lancés par l'ONU
- Guide de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises
- Laboratoire pour la mobilité inclusive
- Loi d'orientation pour les mobilités

2007 correspond à l'aboutissement de chantiers novateurs comme l'accompagnement des aidants familiaux et les enjeux environnementaux.

AIDANTS AIDÉS

Plaçant la solidarité au cœur de sa politique de développement et soucieuse de trouver des solutions à la problématique de la dépendance, la Macif s'est engagée depuis cinq ans à favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes. Grâce à l'important chantier piloté par Macif-Mutualité, la mutuelle fait figure de pionnière sur cette question de société et développe des services concrets. En 2007, elle lance un dispositif inédit d'accompagnement des aidants non professionnels. L'objectif est qu'ils puissent faire face à la difficile réalité de la perte d'autonomie d'un proche, que ce soit une personne âgée, malade ou handicapée. Cela se traduit notamment par l'ouverture, le 20 février 2007, d'un site Internet dédié à la démarche.

Destiné aux sociétaires et au grand public, avec lesaidants.fr met à disposition une base d'informations complète et des conseils.



Siège parisien de la Macif, place Pernet - Paris 15°.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après des aides tournées vers la création d'activités et d'emplois, la Fondation Macif s'intéresse, à compter de 2007, aux enjeux du développement durable. Pour cela, elle lance les premiers concours à destination des structures de l'économie sociale agissant en faveur de l'innovation.

« La Fondation, consciente avant tout des enjeux environnementaux et sociaux qui concernent l'avenir de notre planète, a décidé de faire du développement durable le thème de son concours, aux fins de prolonger, par des actes, ce qui relève souvent, ici ou là, de discours. »

L'éditorial du numéro 18 de la *Lettre de la Fondation* ne peut être plus clair. Bien avant la mobilisation de la Conférence de Paris en 2015 sur les changements climatiques et ce qu'elle a entraîné dans les comportements de nombreuses entreprises, la Macif prend à bras-le-corps les questions environnementales.

PLACE PERNET

Jusqu'alors dispersés dans la capitale, les salariés du groupe Macif sont regroupés à partir du 17 septembre 2007 dans le nouvel immeuble des 17 et 19, place Pernet, dans le 15^e arrondissement de Paris. Avec 11 420 m² de surface, des espaces lumineux et conviviaux, l'immeuble se veut opérationnel. Son auditorium est aussi conçu pour accueillir les réflexions des partenaires de l'ESS. Un fourmillement de manifestations, colloques, séminaires s'y enchaîne régulièrement.

— 2007

La Macif s'est engagée depuis cinq ans à favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes.

Cette année-là



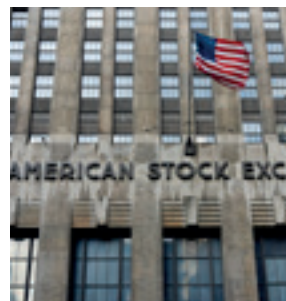
22 JANVIER 2007

L'abbé Pierre meurt à l'âge de 94 ans. Fondateur de la communauté Emmaüs en 1949, il fut désigné 17 fois « personnalité préférée des Français » pour avoir œuvré, sa vie durant, en faveur des sans-abri et contre l'exclusion.

—2008

L'accessibilité de 60 % des 550 points d'accueil aux handicapés moteurs est assurée.

Cette année-là



15 SEPTEMBRE 2008

Au cœur de la crise des subprimes, qui secouera le système bancaire et économique mondial, la banque américaine Lehman Brothers se déclare en faillite.

Innover, c'est aussi prendre des risques. Tout au long de son histoire, la Macif cherche à avoir un temps d'avance sur son environnement. Cela se traduit le plus souvent par des réussites, parfois par des réorientations et quelques fois par des échecs.

LIBERTÉ DE CHOIX

Dans un contexte de dumping généralisé où les acteurs du monde de l'assurance se sont multipliés, notamment l'assurance directe, la Macif lance début 2008 une contre-attaque. Ainsi, Idmacif devient le premier distributeur automatique d'assurance en ligne. Par ce biais, la mutuelle propose une offre auto low cost 100 % Internet destinée à concurrencer les opérateurs du marché. À défaut d'avoir trouvé son équilibre, la démarche sera finalement interrompue en 2016.

ÉGALITÉ DE CHANCE

La Macif n'a pas attendu la loi de février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pour se préoccuper de ces enjeux. Dès 2001, elle a lancé Macif Sourds et souhaite aller plus loin.

L'objectif affiché est d'éviter les ségrégations et les exclusions sociales dont sont particulièrement victimes les personnes défavorisées ou en situation de handicap.

C'est ainsi que, le 1^{er} novembre 2008, naît, sous l'impulsion de Roger Iseli alors directeur général, la démarche Egalis, visant une prise en compte globale des différentes situations de handicap.

Le travail jusqu'alors réalisé en faveur des sourds et malentendants est étendu aux différents déficients visuels. L'accessibilité de 60 % des 550 points d'accueil aux handicapés moteurs est assurée. Un plan interne prévoit l'intégration des personnes souffrant de divers handicaps.

FRATERNITÉ MUTUALISTE

Ça bouge du côté de Macif-Mutualité en cette année 2008. La fusion avec la Mutuelle interprofessionnelle familiale d'Aquitaine (MIFA) et la Mutuelle interprofessionnelle centrale des institutions de retraite des salariés (MICIRS) est actée en juin. Durant cette même année, Macif-Mutualité intègre le conseil des mutuelles de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) afin de mieux défendre les valeurs mutualistes. Enfin, elle développe un Fonds d'action sociale, dispositif unique et cousin du Fonso. Géré par des commissions régionales, le FAS attribue, après étude de leur dossier, des aides exceptionnelles aux adhérents et à leur famille en cas de besoin (maladie, accident, décès, situations d'urgence...). Très rapidement, plus de 500 dossiers seront instruits annuellement pour une enveloppe de près de 500 000 €.

La Fondation Macif fête ses 15 ans d'existence et compte à son actif quelque 250 projets adoptés annuellement. À l'occasion de cet anniversaire, et suite à une large consultation visant à programmer le quinquennat à suivre la Fondation d'entreprise Macif devient la Fondation d'entreprise du groupe Macif.



Dans un contexte mouvant, où les gros opérateurs se rapprochent, les relations de la mutuelle avec ses partenaires passent de la coopération à l'alliance.

En ce début 2009, Macif-Mutualité est en proie à la tourmente. La filiale doit principalement faire face à des dysfonctionnements informatiques dont l'incidence est significative. En juin, Catherine Touvrety est nommée à la tête de l'entité pour redresser cette structure en charge de l'activité santé-prévoyance.

ENTREPRENDRE POUR 2015

Depuis 2007, un vaste chantier est en cours visant à mieux structurer encore le Groupe. Pour la première fois, l'ensemble des sociétaires a été associé à ces travaux par le biais de questionnaires. L'ambition des dirigeants, emmenés par Gérard Andreck, est placée sous le signe de la mutation. Dans leur esprit, il faut « faire groupe ». Les enjeux liés aux fonds propres et à l'équilibre de gouvernance entre les régions et le niveau national ont été résolus. Maintenant il faut accélérer la diversification. Forts des travaux qui ont précédé, l'ensemble des délégués réunis à Chantilly, le 6 février, partagent cette ligne de conduite. Les trois ambitions du nouveau Projet d'entreprise adopté ce jour reflètent ces intentions : accompagner le sociétaire tout au long de sa vie, proposer des services correspondant à ses attentes, apporter des solutions les plus adaptées à ses besoins fondamentaux. Derrière ces priorités, trois axes stratégiques sont déclinés : « Créer de la valeur sociale, nous structurer en groupe, conforter et déployer nos activités. » Un nouveau plan d'action s'ensuit et avec lui une conclusion empruntée à Goethe traduit l'état d'esprit de Gérard Andreck en cette période :

« Quoi que tu rêves d'entreprendre, commence-le. L'audace a du génie, du pouvoir, de la magie. »

ENTREPRENDRE AU-DELA

L'actualité du secteur est aux fusions, regroupements ou rapprochements. Les mutuelles doivent trouver leur voie spécifique dans ce marché en ébullition. C'est ainsi que, le 8 décembre, l'assemblée générale constitutive officialise la naissance de la SGAM (Société de groupe d'assurance mutuelle) formée par la Macif, la Maif et la Matmut. Le nom de Sferen est donné à cette nouvelle structure qui doit permettre d'accroître les synergies entre les 3 mutuelles tout en préservant leur identité propre. Elle vise à conforter la solidité financière des parties prenantes en ouvrant 7 chantiers de coopération possibles. Avec une Macif qui pèse 4,754 millions de sociétaires et 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, une Maif qui représente 2,7 millions de sociétaires pour 2,8 milliards de CA, et une Matmut qui couvre 2,8 millions de sociétaires et 1,5 milliard de CA, la nouvelle entité arrive en force dans le paysage en construction.

Pris par un sentiment d'urgence, les différents opérateurs du marché n'ont de cesse de se rapprocher dans la perspective d'éventuelles fusions. Toutefois, il n'est pas rare de voir ces publications de bans ne pas déboucher sur des mariages. En décembre 2014, la Maif décide de se retirer de la SGAM et, le 27 mars 2017, Sferen est dissoute.



Gérard Andreck (Macif), Roger Belot (Maif), Daniel Havis (Matmut).

—2009

Depuis 2007, un vaste chantier est en cours visant à mieux structurer encore le Groupe.

Cette année-là



20 JANVIER 2009

Barack Obama, élu le 4 novembre 2008, devient le 44^e président des États-Unis en prêtant serment sur la Bible, tradition introduite par George Washington.

2010-2020



2010
—2020

DE LA STRUCTURATION
DU GROUPE
À LA RAISON D'ÊTRE

— 2010

Les équipes ont travaillé à l'élaboration de produits bancaires permettant au Groupe de se positionner sur ce marché.

Cette année-là



FÉVRIER 2010

La tempête Xynthia secoue l'Europe. En France, elle débute dans la nuit du 27 au 28 février et touche fortement la façade atlantique. Sa violence est telle qu'elle fera une cinquantaine de victimes et des dégâts très lourds, en particulier en Vendée et en Charente-Maritime.

En cohérence avec sa stratégie de développement proactif, la Macif se lance dans l'activité bancaire. À Niort, elle innove encore en développant un Éco campus aux qualités environnementales avant-gardistes.

Le Groupe poursuit sa trajectoire européenne. Mutavie devient société européenne, s'autorisant ainsi à exercer au-delà de l'Hexagone si elle en a l'opportunité.

COMPTES BLEU ANIS

Depuis plusieurs années, les équipes ont travaillé à l'élaboration de produits bancaires permettant au Groupe de se positionner sur ce marché et contrecarrer ainsi les bancassureurs les plus offensifs. La Macif avait le choix : rester sur ses métiers historiques les plus rentables ou développer des activités nouvelles pour élargir son offre, en assumant le risque. Elle a choisi la seconde option sans ignorer que, dans une gamme élargie de produits, on peut générer des foyers de perte s'ils permettent de préserver des centres de profits.

L'offre bancaire devenait stratégique ; elle était motivée par trois principaux facteurs : la diversification, la fidélisation des sociétaires et la nécessité de répondre aux attentes de ces derniers.

Forte de l'alliance stratégique avec la Maif et le groupe Caisse d'Épargne, la Macif lance donc le 8 février « Bleu Anis », une offre bancaire réservée aux sociétaires, se situant parmi les plus avantageuses du marché avec notamment rémunération du compte courant et limitation drastique des agios... Elle s'appuie alors sur la Socram, devenue Socram Banque après avoir obtenu l'agrément nécessaire.

CAMPUS VERT

À Niort, la Macif a besoin d'espace. Les bâtiments commençant à se faire vieux, elle engage un vaste programme immobilier à deux pas du siège historique. Rapidement dénommé « Éco campus », le projet consiste à construire plusieurs bâtiments offrant toutes les garanties environnementales. Livré le premier, le « pôle Services », bâtiment à haute qualité environnementale inauguré le 19 juin, offre sur 7 500 m² un auditorium, des salles de réunion et un restaurant d'entreprise. Peu après, un autre immeuble de 12 000 m² sort de terre, abritant 490 postes de travail et recouvert de 4 700 m² de panneaux photovoltaïques permettant de produire plus d'énergie que n'en demande sa propre consommation. Il s'agit d'un des premiers bâtiments à énergie positive et à zéro émission carbone de cette ampleur en France. Une autre réalisation de 10 000 m² viendra compléter le campus en 2014.

La structuration du Groupe se poursuit mais n'est pas arrivée à son terme. Quant à la diversification, l'histoire a montré qu'elle peut aussi se traduire par des échecs industriels.

Pôle Services -
Macif Éco campus - Niort.



Les aidants-aidés

En France, on estime à 11 millions le nombre de personnes en situation d'aidants (chiffres 2018). Deux tiers des aidants ignorent qu'ils le sont et plus de la moitié d'entre eux travaillent. La Macif agit en éclairer sur cet enjeu sociétal. Elle s'est donné pour mission de sensibiliser les pouvoirs publics au sujet et d'offrir des réponses adaptées à des cas divers et complexes. La mutuelle lance en 2007 www.aveclesaidants.fr, le premier site dédié aux aidants non professionnels. Sociétaires et grand public y trouvent des informations pour faire face à leur engagement. La même année, elle enrichit son contrat Autonomie Macif (CAM), lequel favorise le maintien à domicile des personnes dépendantes. Il permet notamment à l'aidant familial de faire gratuitement un bilan téléphonique de sa situation avec un travailleur social et d'obtenir des conseils pour alléger sa charge de travail.

Un nouveau cap est franchi en 2009 avec la création du programme Aidants & Aidés qui permet à la Macif de militer aux côtés de partenaires issus du monde médical. Le 23 novembre 2010, la Macif organise les 1^{ers} États généraux Aidants-Aidés : une manifestation nationale qui rassemble 1 500 personnes à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, prolongée par des ateliers citoyens régionaux dans 21 villes de France. À son issue, la Macif publie le manifeste SOS Aidants porté par des personnalités comme Axel Kahn, généticien, essayiste, et par les membres du comité scientifique du programme Aidants & Aidés parmi lesquels : Alain Colvez, directeur de recherche à l'Inserm, le sociologue Bernard Ennuyer, le psychologue Jacques Gaucher, le philosophe Grégoire Moutel, ou encore l'économiste Henry Noguès... Le 6 octobre de chaque année, la Macif participe activement à la Journée nationale des aidants.

Les contrats Garantie Santé et Garantie Autonomie et Dépendance, assurés par Macif-Mutualité, incluent désormais des prestations adaptées : aide administrative, aide à domicile ou encore aide au répit et assistance psychologique.

**2020 :
10^e anniversaire
des États généraux
Aidants-Aidés.**



Promouvoir les mobilités durables

Des prix plus avantageux pour les véhicules à source d'énergie renouvelable ou moins polluants.

En tant que premier assureur automobile de France en nombre de contrats, la Macif joue un rôle essentiel dans le domaine du déplacement et ses perspectives d'évolution. Elle a développé des services sur mesure pour ces modes de déplacement.

Elle encourage ainsi le déploiement des véhicules électriques et hybrides. Sa politique tarifaire offre des prix plus avantageux pour les véhicules à source d'énergie renouvelable ou moins polluants et elle a conclu des partenariats avec des acteurs en pointe dans les domaines du covoiturage (Mobicoop) et de l'autopartage (Citiz).

Plus de 8 millions de personnes reconnaissent avoir des problèmes de mobilité (chiffres 2017). La Macif contribue à autonomiser les plus vulnérables en innovant dans les produits et services adaptés. Elle soutient des associations œuvrant pour l'inclusion sociale et le désenclavement territorial. Pour exemple, Wimoov est une plateforme d'accueil locale pour les personnes âgées, fragilisées, qui offre des solutions de transports individualisées. De plus, depuis 2015, la Fondation Macif apporte son soutien à l'association Rezo Pouce, un service d'auto-stop sécurisé et solidaire accessible partout en France.



Macifilia et Idmacif montrent des signes de grosse faiblesse qui amènent les dirigeants de la mutuelle à se mobiliser autour des questions de solvabilité de l'entreprise.

Arrivé à la présidence de Macifilia, Jean-Claude Carrat révèle la grande fragilité du modèle économique de la filiale. À l'inverse, parmi les structures de ce qui deviendra peu après le pôle « Finance-Épargne », Mutavie continue de se développer et franchit, en janvier, le cap du million de souscripteurs.

UNE STRUCTURE FAÎTIÈRE

Les instances dirigeantes de la Macif tirent les conséquences du passé en matière de règles prudentielles et se préparent à l'arrivée de la directive « Solvency 2 ». Cette réforme réglementaire, adoptée en 2009 par la Commission européenne, fortement motivée par la crise des subprimes originaire des États-Unis, vise à adapter les fonds propres des compagnies d'assurance aux risques qu'elles encourent dans leurs activités. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2016 et impose une hausse substantielle des fonds propres. Les résolutions adoptées au congrès de Clermont-Ferrand du 18 juin se lisent dans ce contexte. Elles consacrent le groupe Macif comme structure faîtière chapeautant deux entités mutualistes : Macif, régie par le Code des assurances, et Macif-Mutualité, soumise au Code de la mutualité. Ce Groupe est composé de trois pôles d'activités : les assurances de biens, les assurances de personnes et le domaine de la finance/épargne. Sous le titre « Entreprendre pour 2015 », la charte de l'Institution épouse cette structuration dans la gouvernance même du Groupe et de ses régions. Le conseil d'administration compte toujours 28 membres : les administrateurs régionaux passent de 24 à 11 pour faire place à une représentation par métiers et sensibilités. Il s'appuie aussi sur des comités spécialisés dont un Comité des risques. Des élus représentant le pôle Santé-Prévoyance entrent dans les comités régio-

naux. Les directeurs régionaux sont quant à eux rattachés au directeur général.

« Rien n'est possible sans les Hommes, rien n'est durable sans les institutions. » Placée en préambule de la charte amendée, cette phrase de Jean Monnet reflète à elle seule l'esprit du moment. Les principes de gouvernance sont directement inspirés du rapport du GEMA d'octobre 2004. Intitulé « La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA », l'ouvrage a été réalisé sous la direction de Gérard Andreck, alors président du Groupement. Ses propos dans *Tous sociétaires* d'octobre 2011 sont encore plus directs :

« Si coordination et contrôle sont les maîtres-mots de la nouvelle organisation, cela ne signifie pas qu'il en était autrement avant. Simplement, nous réunissons toutes les conditions pour que le groupe Macif demeure une institution mutualiste de référence dans le secteur de l'assurance. »

On l'aura compris, le diagnostic est partagé à la tête du Groupe, il existe trop de zones de pertes et il devient urgent de réaligner les planètes pour garantir la pérennité de l'aventure Macif.

TOUS AU PALAIS

Pendant que se règle l'organisation future du groupe Macif à Clermont-Ferrand, tout ce que l'économie sociale et solidaire compte de militants actifs se retrouve symboliquement au Palais Brongniart, à Paris, du 17 au 19 juin. Le Labo de l'ESS, créé quelques années auparavant par Claude Alphandéry, coordonne ces premiers États généraux de l'ESS. Un an avant les élections présidentielles, il s'agit de peser sur les formations politiques et faire avancer la cause. Alors président du Conseil des entreprises employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES), Gérard Andreck s'est engagé dans l'organisation de cet événement qui a largement contribué à l'évolution du secteur. La Fondation Macif s'investit quant à elle dans le village de l'innovation sociale durant les trois jours de ces États généraux.

— 2011

« Rien n'est possible sans les Hommes, rien n'est durable sans les institutions. »

Cette année-là



12 MARS 2011

Une première explosion intervient dans la centrale nucléaire de Fukushima, au Japon. Elle fait suite au séisme intervenu la veille, dont la magnitude a été évaluée à 8,9 sur l'échelle de Richter.

—2012

Il s'agit avant tout de retrouver, au niveau des métiers, des ratios plus performants et d'améliorer les résultats financiers.

Cette année-là



6 MAI 2012

Candidat présenté par le Parti socialiste, François Hollande est élu président de la République.

Un nombre de sociétaires qui croît juste au rythme de l'évolution de la population française, un sociétariat vieillissant, un chiffre d'affaires dont la croissance repose trop sur l'évolution des tarifs et des tentatives de croissance exogène tels que Macifilia qui s'avèrent des échecs... les sujets de préoccupation ne manquent pas pour l'équipe dirigeante en ce début 2012.

DG

Dans ce contexte, le 26 avril 2012, Jean-Marc Raby est nommé pour succéder à Roger Iseli. Fils de commerçants, c'est en répondant à une annonce que le nouveau directeur général est entré à la Macif en 1981 comme guichetier à Dijon. Il est devenu deux ans plus tard chef de bureau au Creusot, puis responsable de la formation à Vichy en 1991, directeur du centre de Moulins en 1992 et chargé du contrôle de gestion de la région Île-de-France en 1996 aux côtés de Roger Iseli alors directeur régional. En 2000, Jean-Marc Raby quitte Paris pour prendre la direction de la région Centre avant d'être rappelé en 2006 par Roger Iseli, devenu entre-temps directeur général, pour devenir son adjoint en charge de la maîtrise économique et des risques. C'est donc tout naturellement que ce pur produit Macif en devient le cinquième directeur général à un moment où la maîtrise des ratios est plus que jamais impérative.

PMT

Dès son arrivée, le nouveau directeur général s'attèle à l'élaboration d'un Plan à moyen terme (PMT). Mais derrière cet affichage, il s'agit avant tout de retrouver, au niveau des métiers, des ratios plus performants et d'améliorer les résultats financiers qui, depuis quelques années, s'avèrent insuffisants.

Établi pour la période 2012-2015, ce plan stratégique repose sur trois axes majeurs : poser les bases d'une croissance nouvelle, disposer d'une assise économique solide et poursuivre la construction d'un groupe cohérent.

La plaquette du PMT, éditée début 2013, reprendra le diagnostic de la situation. Au chapitre « le Groupe va bien mais... », Jean-Marc Raby pointe scrupuleusement les problèmes à résoudre : « foyers de perte dans l'IARD, frais généraux qui ont augmenté de manière conséquente, placements financiers moins rémunérateurs ». Le verdict est posé : derrière les points de suspension du titre, la nécessité d'un retour aux fondamentaux techniques apparaît, l'unification des activités IARD est en marche. Cet impératif est d'autant plus fort qu'il faut éponger les pertes abyssales de Macifilia. Le 23 octobre, les actifs de la filiale sont transférés au sein de la Macif. L'aventure Macifilia, créée en 2001, s'arrête sans jamais avoir rencontré le succès. Pire, elle ressemble davantage à un accident industriel avec une course effrénée au chiffre d'affaires au détriment de la sélection des risques. Ces errements se sont notamment traduits par des pertes de plusieurs centaines de millions d'euros en 2010 ! C'est son nouveau président, Jean-Claude Carrat, qui a tiré la sonnette d'alarme et il a fallu ensuite un travail minutieux d'assainissement du portefeuille par Jean-Marc Raby et Jean-Philippe Dogneton pour éviter la catastrophe. Mais cette fin s'effectue dans le plus grand respect des 290 collaborateurs puisque, là où le même contexte se serait soldé par un plan social dans de nombreuses entreprises, la Macif réintègre l'ensemble des salariés dans les différentes branches du Groupe.

4 873 467 sociétaires, 9 000 salariés, 531 points d'accueil physiques et 37 points d'accueil téléphoniques : certes l'ancrage du groupe Macif est solide mais, au gouvernail, Jean-Philippe Dogneton et ses équipes s'affairent à remettre les activités IARD sur une trajectoire vertueuse. Pendant ce temps, c'est en mer que la notoriété de la mutuelle explose.

LES SABLES-D'OLONNE

En 78 jours, 2 heures, 16 minutes et 40 secondes, François Gabart remporte le Vendée Globe, tour du monde en solitaire en un temps record dans la catégorie des Imoca 60. Battant pavillon aux couleurs de la Macif, le bateau et son navigateur prodige offrent à la mutuelle une très belle opération de communication.

Mais cette victoire va bien au-delà car François Gabart a su entraîner toute l'entreprise dans son sillage. L'histoire commence en 2009 quand le jeune Charentais est sélectionné dans la filière « skipper Macif » avant de finir 2^e de la Solitaire du Figaro puis champion de France de la course au large en solitaire en 2010. C'est à la fin de cette même année 2010 que la construction du bateau MACIF est lancée. On connaît la suite. François Gabart coche toutes les cases : jeune, beau, intelligent, sympathique, communicant, humaniste, solidaire et surtout... excellent navigateur. Il n'en faut pas plus pour écrire une grande et belle histoire avec la Macif et récompenser avec brio les 40 ans d'engagement de cette dernière dans le milieu marin. Dès le départ de la course en novembre 2012, de nombreux élus et salariés se mobilisent en Vendée ou derrière les écrans pour suivre et encourager leur champion. L'enthousiasme ne fait que grossir durant la course et avec la réception de petites vidéos régulièrement transmises par celui que l'on nomme affectueusement François. Le duel final qui confronte le

bateau de la Macif à celui de la Banque Populaire n'est qu'un clin d'œil anecdotique tant les salariés et nombre de sociétaires ont l'attention rivée sur la formidable épopée de l'héroïque François.

Posters dans les bureaux, fresque humaine sur la plage et accueil en fanfare et en liesse aux Sables-d'Olonne ; le groupe Macif a trouvé, au moment même où il traverse une passe difficile, une incarnation vivante et talentueuse de ses valeurs et de son défi : faire groupe... même en solitaire.

METZ

Électrisés par la victoire de François Gabart, les administrateurs se retrouvent en assemblée générale et en congrès à Metz les 22 et 23 juin. Quelques amendements visant à préciser la charte de gouvernement de 2011 sont alors adoptés. Ils précisent notamment le rôle des régions et déclinent l'Agenda mutualiste.

Quelques jours plus tard, le Réseau social de la vie mutualiste est lancé ; il vise à associer au plus près les délégués à la vie du Groupe.

Les comptes de l'exercice 2012 sont entérinés, faisant apparaître un chiffre d'affaires de 5,469 milliards d'euros, des fonds propres à hauteur de 2,3 milliards et un résultat net de 125 millions. Mais derrière la victoire de François Gabart et l'affichage de ces chiffres, l'entreprise de redressement du Groupe est loin d'être achevée.

ORIENTER L'ÉCONOMIE

Pour la Macif, l'investissement responsable repose sur 3 piliers : le social, l'environnement et la gouvernance. En 2014, la mutuelle impulse la création du fonds Territoires innovants, dont l'objectif est de soutenir financièrement les PME françaises innovantes. En signant, dès 2016, les Principes d'investissement responsable (PRI) des Nations unies, elle renforce sa politique d'Investissement socialement responsable (ISR).

—2013

En 78 jours, 2 heures, 16 minutes et 40 secondes, François Gabart remporte le Vendée Globe.

Cette année-là



13 MAI 2013

La loi en faveur du mariage pour tous permet aux couples de même sexe de contracter un mariage et d'adopter des enfants au même titre que les couples mariés hétérosexuels.

La prévention d'hier et d'aujourd'hui

Extrait du magazine Bonne Route numéro 19 de 1973.

DE LA STRUCTURATION DU GROUPE À LA RAISON D'ÊTRE



Les conseils de bonne route

CONDUITE - DÉPANNAGE

Sachez circuler en hiver

ROULER en hiver pose chaque année les mêmes problèmes aux usagers de la route. Les jours sont courts, le soleil est rare, voici la pluie, le vent et le brouillard ; puis viennent le verglas et la neige, les plus redoutables des intempéries, une menace permanente au cœur de la saison froide.

Le conducteur a trop souvent tendance à oublier que les mauvaises conditions climatiques augmentent les dangers de la route en multipliant les risques.

Nous ne prétendons pas vous livrer ici des recettes infailibles ni des formules magiques, mais seulement des conseils utiles et pratiques qui seront, si vous les suivez, autant d'« atouts » que vous mettrez dans votre « jeu ».

Automobilistes, c'est en hiver que votre voiture souffre le plus !

Aidez-la à affronter cette dure épreuve. Préparez-la !

LE MOTEUR

Huile : Première précaution avant les grands froids : vidanger l'huile du moteur et la remplacer par une huile plus fluide (d'hiver).

Antigel : C'est le moment de vidanger l'antigel, opération qui doit se faire une fois par an seulement, car l'antigel ne protège pas seulement votre radiateur contre le gel, mais également contre les températures élevées de l'été.

Allumage : L'allumage doit fournir de plus gros efforts par temps froid, surtout s'il n'est pas en bon état. Vérifiez l'état des bougies et des vis platinees, et surtout, contrôlez la charge de la batterie.

6

En hiver, une batterie moyennement chargée perd 50 % de sa capacité.

Sachez qu'une batterie insuffisamment chargée peut geler à -15° . Chargée, elle peut résister à -50° .

LES FREINS

L'hiver, le freinage est délicat, car les pneumatiques manquent d'adhérence sur sol glissant (mouillé, verglacé ou enneigé). Plus que jamais, il convient de veiller à son réglage.

LES PNEUMATIQUES

En hiver, l'importance des pneumatiques est capitale. Les pneus assurent le contact avec la route sur de très petites surfaces. L'adhérence est obtenue grâce au dessin de

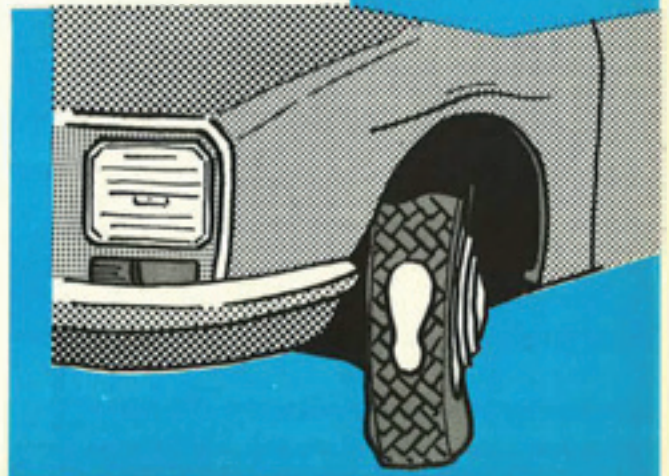
la bande de roulement et... à la pression de gonflage. Un pneu usé, ou gonflé à une pression incorrecte, compromet l'adhérence et donc la tenue de route. Sur sol gras, humide ou verglacé, de bons pneumatiques sont à la base de votre sécurité. Et... n'oubliez pas la cinquième roue ! Est-elle vraiment une roue de « secours » ? Lorsque vous changez vos pneus, respectez les trois règles suivantes :

Toujours monter deux pneus de la même famille et du même type sur un même essieu.

Montez une chambre à air neuve dans un pneu neuf.

Si nous ne changez que deux pneus, mettez-les en priorité à l'avant, quel que soit votre véhicule.

CHACQUE PNEU N'ADHÈRE À LA ROUTE QUE SUR UNE SURFACE GRANDE COMME UNE SEMELLE DE CHAUSSURE.



DE LA STRUCTURATION DU GROUPE À LA RAISON D'ÊTRE



Sensibilisation sur les effets de l'alcoolémie au volant au festival Solidays.



Mini sauveteur apprenant les premiers gestes de réanimation.



Sensibilisation aux dangers de la route au Salon de l'auto de Lyon.

—2014

En référence à l'adresse historique du siège social, l'association Espace 224 est créée le 30 novembre.

Cette année-là



8 AOÛT 2014

L'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, désigne le virus Ebola, qui sévit en Afrique de l'Ouest, comme une urgence de santé publique de portée mondiale.

Un pan de l'histoire de la Macif s'achève avec le départ de Gérard Andreck. Désormais, le tandem composé par le nouveau président et le directeur général déjà en place poursuit la consolidation du Groupe tout en l'arrimant à un partenaire fiable.

À la date rituelle du 1^{er} avril, le pôle Finance-Épargne est officiellement constitué. Comme prévu dans le Plan à moyen terme, Mutavie y est logiquement intégrée.

NOUVEAU PRÉSIDENT

Gérard Andreck atteignant la limite d'âge, un changement de président s'impose conformément aux statuts. C'est Alain Montarant, jusqu'alors vice-président, qui est élu le 24 juin 2014. Fils de commerçants, conseiller commercial auprès des entreprises au sein d'une chambre de commerce et d'industrie puis commerçant lui-même dans différents secteurs d'activité, du prêt-à-porter à l'immobilier en passant par le commerce de jouets, il devient sociétaire de la Macif en 1984 puis délégué régional en 1997, membre du comité régional de la région Centre-Ouest Atlantique en 2002 et administrateur en 2003. Ce Cognaçais d'adoption préside ensuite, de 2005 à 2011, le Comité d'audit du Groupe avant de devenir président du Comité des risques en 2011, du conseil de surveillance de Mutavie en 2012 et du conseil de Macifin' en 2013. Ce représentant du collège commerçants-industriels, convaincu que la force de la mutuelle passe par sa solidité économique, accède à la présidence du Groupe.

ANCIEN PRÉSIDENT

Sous la présidence de Gérard Andreck et sur son impulsion, le conseil d'administration de mars 2014 estime que l'histoire de la mutuelle mérite une attention particulière. En référence à l'adresse historique du siège social (224, avenue de La Rochelle à Niort), l'association Espace 224 est créée le 30 novembre.

Elle a pour mission de rassembler, de valoriser et de gérer dans le temps l'ensemble du patrimoine historique du groupe Macif. L'économie sociale et solidaire, dont l'histoire de la Macif est indissociable, devra y trouver toute sa place.

Ses membres fondateurs sont la Macif et sa Fondation d'entreprise. Quelques années plus tard, en septembre 2018, l'association prendra un nouveau nom pour devenir Espace Gérard Andreck en hommage à l'ancien président disparu.

Pendant ce temps, les services du Groupe travaillent à l'évolution de la charte de gouvernement. L'année 2014 a vu la promulgation d'une loi majeure, portée par le ministre Benoît Hamon et votée le 31 juillet, consolidant l'économie sociale et solidaire. Mais parallèlement, le Premier ministre Manuel Valls peaufine une réforme territoriale visant notamment à réduire le nombre de régions. Aussi, la perspective de diminuer le nombre de délégués et de revoir la cartographie des régions au sein du groupe Macif est à l'étude.

Faciliter l'accessibilité

La Macif favorise l'accessibilité à l'assurance pour les personnes en situation de handicap ; le programme Macif Egalis coordonne la politique d'accessibilité avec des moyens de communication adaptés. Elle a été la première société d'assurance en France à mettre en place un dispositif d'échange en langue des signes française. Elle propose des garanties spécifiques, selon les contrats souscrits, par exemple pour les prothèses auditives, les fauteuils roulants, les aménagements de véhicule sans supplément de cotisations et prend en charge des frais vétérinaires de chiens guides d'aveugles.

Avec HandiCaPZéro, la Macif est la première société d'assurance à proposer, gratuitement, un service d'adaptation en braille et en caractères agrandis ou des dispositifs audio pour ses sociétaires non-voyants et malvoyants. Le Groupe propose, par ailleurs, des stages de conduite ou de premiers secours pour les personnes sourdes.

La Macif favorise l'accessibilité à l'assurance pour les personnes en situation de handicap.



Investir et faire sens

La Macif propose des produits d'épargne socialement responsables.

La Macif propose des produits d'épargne socialement responsables qui donnent du sens aux investissements. Ces produits soutiennent financièrement des structures menant des projets à forte utilité sociale et environnementale. Les investisseurs prennent ainsi part à des actions concrètes, défendant des causes choisies tout en faisant fructifier leur capital.

Le livret solidaire Macif, labellisé Finansol, permet aux détenteurs de reverser tout ou partie de ses intérêts à l'association caritative de leur choix : les Restos du Cœur, le Samu social de Paris ou le Secours Populaire. Les épargnants Macif peuvent orienter leur épargne en faveur de la nature, à partir de novembre 2020, en soutenant financièrement l'association

environnementale Surfrider Foundation Europe pour la protection de l'océan, du littoral et des rivières françaises.

En 2019, Mutavie, filiale d'assurance-vie du groupe Macif, a lancé deux unités de compte, OFI actions Climat et OFI actions Économie positive, étoffant son offre avec des choix d'entreprises investies dans la transition énergétique et plus largement en faveur de la planète. En 2020, la Macif décide d'exclure totalement le charbon thermique de son portefeuille d'investissements d'ici 2030.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du livret solidaire Macif.
www.finansol.org

« Entreprendre pour 2015 » et la charte de gouvernement adoptée en 2011 ont vécu. Il convient de se projeter dans les années à venir en questionnant à nouveau la gouvernance du Groupe et son agilité.

HAPPY À LILLE

C'est à Lille, plus de quarante ans après la légendaire assemblée générale de 1973, que se tiennent, les 19 et 20 juin 2015, le congrès et l'assemblée générale ordinaire. Les représentants des 5,2 millions de sociétaires examinent le texte du nouveau Projet d'entreprise, baptisé « MaciFutur », rédigé par Adrien Couret, directeur général délégué en charge de la stratégie, de la performance et des risques, qui fixe les principes de la stratégie du Groupe à l'horizon 2016-2020. Si cette feuille de route ne change pas en profondeur la stratégie, elle contient tout de même les prémices d'une organisation territoriale allégée. L'heure est à la réunification avec un recentrage technique sur les fondamentaux. L'objectif d'une reconquête de nouveaux contrats y est clairement affiché. Le Projet d'entreprise est adopté par 86 % des participants. L'assemblée générale qui suit valide les comptes 2014 qui, malgré une sinistralité climatique importante, enregistrent des chiffres en croissance : un chiffre d'affaires en augmentation de 4 %, des résultats nets en hausse de 43 % et le secteur des assurances dommages (auto, habitation), qui obtient ses meilleurs résultats depuis cinq ans. Le travail de redressement entrepris quelques années auparavant commence à porter ses fruits.

APIVIA À NIORT - LA ROCHELLE

La stratégie du Groupe induit rapprochements et fusions. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, la plupart des acteurs du secteur de la santé et de la prévoyance pensent que les petits opérateurs ne résisteront pas à la guerre des prix et à la force de frappe des approches groupées. Le 15 novembre, deux acteurs historiques, la SMIP

(Société de secours mutuels interprofessionnels) et la SMAM (Société mutuelle des arts et métiers), plus vieille mutuelle santé de France créée en 1834 à La Rochelle, fusionnent pour former Apivia Mutuelle, laquelle intègre le pôle Santé-Prévoyance de la Macif. D'autres « petites » mutuelles rejoindront la nouvelle structure qui affiche fièrement ses couleurs aux côtés de l'équipe de rugby de La Rochelle évoluant en Top 14. Mais la fusion n'est pas le seul mode opératoire du pôle Santé-Prévoyance qui agglomère des mutuelles très différentes en conservant leurs particularités affinitaires (Macif-Mutualité, Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales, Mutuelle des personnels d'IBM, Mutuelle nationale du personnel Air France).

Cette coopération tranche avec le modèle dominant des fusions chez les acteurs capitalistes du métier.

Le 16 décembre, le conseil d'administration valide les orientations stratégiques de MaciFutur, ouvrant la voie de sa déclinaison opérationnelle par la direction générale.

DE « L'ACTION MUTUALISTE » À « L'ENGAGEMENT »

À l'heure où les citoyens veulent davantage participer, attendent davantage d'engagement des marques, la Macif propose un positionnement plus moderne de son mutualisme axé sur le pouvoir d'agir.

Avec MaciFutur, les délégués sont tous élus directement par les sociétaires. Le mandat de délégué de proximité est créé. La charte de partenariat politique est revisitée et renforce l'engagement des partenaires. Les fondamentaux mutualistes structurent l'identité de la Macif.

Pour accompagner cette dynamique, la direction de « l'Action mutualiste » est créée en 2015. Elle réunit les volets d'expression sociétale du Groupe. Élargie à la vie mutualiste territoriale et à la communication, portant l'ambition renouvelée d'affirmer la différence mutualiste du modèle, elle devient la direction de « l'Engagement » de la Macif en 2020.

— 2015

C'est à Lille, plus de quarante ans après la légendaire AG de 1973, que se tiennent, les 19 et 20 juin 2015, le congrès et l'assemblée générale ordinaire.

Cette année-là



7 JANVIER 2015

Charlie Hebdo est victime d'un attentat. Le lendemain, une policière est abattue à Montrouge. Le 9, une fusillade éclate dans une épicerie casher Porte de Vincennes. Le 13 novembre, le Stade de France et le Bataclan sont à leur tour la cible de terroristes.

19 ET 20 JUIN 2015

Adoption du Projet d'entreprise #Maci'Futur

Le Projet d'entreprise #Maci'Futur, adopté à l'assemblée générale de Lille, intègre notamment les prémices d'une organisation territoriale allégée.



— 2016

Dès le 1^{er} janvier, l'évolution se traduit par un changement des axes de communication.

Cette année-là



23 JUIN 2016

Les Britanniques se prononcent à 52 % en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le tandem à la tête du Groupe imprime sa marque. C'est davantage une évolution qu'une révolution. La communication du Groupe accompagne ce mouvement.

L'année 2016 commence par le lancement du plan stratégique présenté par le directeur général le 26 janvier. Déclinaison opérationnelle des orientations de MacifFutur, proposées l'année précédente par le président, ce plan pose noir sur blanc les recentrages attendus dans chacun des pôles métiers afin de gagner en agilité et en performance.

ESSENTIEL, UNE NOUVELLE JEUNESSE

Dès le 1^{er} janvier, l'évolution se traduit par un changement des axes de communication. Le logo reste ce qu'il est, la signature sonore et le slogan changent. Fini le message militant porté par la chanson *True Colors* de Cindy Lauper ; la nouvelle identité sonore est moins chargée en émotion et davantage fonctionnelle. Plus rythmée également, elle met en exergue, selon l'agence Publicis sélectionnée par le Groupe, « l'équilibre entre le Groupe et l'individu ». Quant au nouveau slogan, il reflète clairement la stratégie du moment : « Essentiel pour moi ».

La Macif recentre sa communication sur le « je » et le « moi », sur le bénéfice individuel que chaque sociétaire peut retirer de sa mutuelle.

On passe symboliquement de la chaîne humaine, qui faisait l'identité des spots publicitaires, à la mise en avant des maillons qui la composent.

Dans la même logique, le magazine *Tous sociétaires* deviendra, à compter du 1^{er} octobre 2017, *L'Essentiel par Macif* afin de s'adapter lui aussi à l'ère du temps sans renier son attachement historique au mutualisme et aux valeurs de solidarité.

LA JEUNESSE, C'EST ESSENTIEL

Toujours guidée par la volonté d'épouser les mutations en cours dans la société, notamment chez les plus jeunes, la nouvelle équipe dirigeante met en place un comité consultatif jeunes. Installé pour la première fois le 17 octobre 2016, il est composé à parité de 10 femmes et 10 hommes de moins de 30 ans issus des différents métiers et entités du Groupe. Nommés pour deux ans, ses membres se réunissent quatre fois par an pour réagir sur les dossiers du moment et soumettre de nouveaux chantiers prospectifs à la direction. La déperdition de sociétaires est une histoire ancienne, 2016 est également l'année du retour à la croissance.



Préserver le climat

Climat et biodiversité sont intimement liés. Préserver l'un, c'est protéger l'autre et vice versa. La biodiversité permet de réguler et de freiner le réchauffement climatique grâce aux puits de carbone forestiers et marins mais le changement climatique est devenu l'une des principales causes de son déclin : acidification des océans, événements climatiques extrêmes, hausse des températures moyennes...

Le groupe Macif s'investit avec ceux qui agissent pour la préservation du climat. En 2019, il a investi 5,33 milliards d'euros en faveur des énergies renouvelables, de la mobilité durable, des technologies vertes, de la protection des océans, de la gestion durable des forêts, de projets immobiliers respectant les normes environnementales... La mutuelle noue des partenariats stratégiques avec des associations environnementales pour des opérations de tous types :

- Soutien de 3 actions de Surfrider Foundation Europe, association européenne pour la protection de l'océan, du littoral, des rivières et de leurs usagers.
- Soutien d'Aquitaine Landes Récifs, association de protection et d'étude de la faune aquatique du littoral qui œuvre pour la réimplantation de récifs coralliens.

- Soutien d'Énergie partagée, association engagée dans les territoires pour épauler les initiatives citoyennes en faveur de la transition énergétique.

- Participation au World CleanUp Day, la Journée mondiale du nettoyage.

- Soutien aux actions de sensibilisation à la préservation des océans avec 2 expositions en 2019 : « Océan, une plongée insolite » au Muséum national d'histoire naturelle à Paris et « La mer XXL » au Parc des expositions de Nantes.

La Macif a également investi, en 2018, dans le programme Océan de la Banque mondiale qui prône l'accès à l'eau potable et la bonne santé des étendues marines.

En 2020, la Macif rejoint « act4nature international », le collectif d'entreprises françaises engagées pour la nature, et ce, en prenant des engagements forts pour préserver les milieux naturels et limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Très engagée auprès du monde marin, la Macif est fondée à protéger la santé des océans.



Record et victoire pour François Gabart

Le skipper François Gabart a cumulé les exploits avec Macif. Parmi les plus prestigieux : la victoire au Vendée Globe 2012-2013 et le record du tour du monde en solitaire en 2017.





Soutenir l'habitat raisonné

La Macif place l'humain et son environnement au centre de ses actions.

L'habitat est source de dépenses énergétiques, financièrement coûteuses pour les sociétaires et écologiquement ruineuses pour l'environnement. La Macif encourage la mise en place d'équipements durables dans la plupart des foyers.

- Son contrat Habitation (formule Protectrice) assure les équipements qui contribuent à préserver la nature par l'utilisation d'énergies renouvelables : panneaux solaires, installations photovoltaïques, éoliennes domestiques, systèmes de récupération d'eau de pluie.
- Son crédit développement durable (produit Socram Banque) facilite l'acquisition de ces équipements et le financement de travaux d'économie d'énergie éligibles au crédit d'impôt (isolation thermique, chaudières à basse température). De plus, le service Travaux Macif donne accès à des prestataires et artisans dûment référencés pour leur respect des normes environnementales.

DES ÉCO-GESTES POUR UN HABITAT PLUS ÉCONOME ET PLUS DURABLE

La Macif propose à ses sociétaires des ateliers de proximité dans les territoires pour sensibiliser et informer sur les éco-gestes du quotidien : dans la cuisine, dans les salles d'eau, dans le salon, dans les équipements de chauffage et d'isolation.

Des gestes simples pour réduire le montant des factures et éviter le risque de précarité énergétique. Des éco-gestes aussi pour limiter l'impact négatif en eau et électricité de nos habitats pour la planète.

Après des échanges nourris en CA, la Macif, revenant à son modèle d'origine, met en place une nouvelle tarification en IARD reposant sur une mutualisation plus large. La Macif en retrouvera compétitivité et dynamique de croissance.

Deux événements viennent enjouer l'année : le lancement de Diffuz et le nouvel exploit de François Gabart.

SOLIDAIRE

L'initiative a été préparée bien en amont.

La Macif lance le 19 mai 2017 le premier réseau social solidaire, Diffuz, en partenariat avec 6 acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire : les Restos du Cœur, le Samu social de Paris, Unis-Cité, France Nature Environnement, le Secours Populaire et Unicef France.

Ce site Internet, ouvert à tous, permet aux associations, aux particuliers et aux collectivités de proposer des défis solidaires sur tout le territoire. Ces défis sont publiés sur la plateforme et tout un chacun est alors libre de les relever à titre bénévole. Ainsi, la Macif entend donner « *un nouveau visage au mutualisme... plus connecté avec le monde d'aujourd'hui et les modes de vie actuels* ». En consacrant quelque 500 000 € par an et en mobilisant une dizaine de salariés, le Groupe se positionne fortement sur un champ jusque-là non couvert par d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire. Qui plus est, les promoteurs de Diffuz s'engagent, dès son lancement, à ne pas utiliser les données recueillies à des fins commerciales, anticipant en quelque sorte le futur RGPD sur la protection des données personnelles.

SOLITAIRE

De son côté, François Gabart enchaîne les exploits. Le 17 décembre, à bord de son trimaran Macif, il pulvérise le record du tour du monde en solitaire. Il s'est lancé d'Ouessant, six semaines plus tôt, pour une odyssée maritime d'ouest en est. Dès le 14 novembre, alors qu'il est en mer depuis dix jours, il devient le premier skipper solitaire à passer au-dessus de la barre des 800 miles nautiques en une seule journée, en parcourant *in fine* 851 miles (1 576 km) ! Au total, il lui aura fallu 42 jours, 16 heures, 40 minutes et 35 secondes pour boucler cet incroyable périple, améliorant de plus de six jours le précédent record détenu par Thomas Coville. Après le Vendée Globe en 2013, la Route du Rhum en 2014, la Transat Jacques-Fabre en 2015, les noms de François Gabart et de son bateau MACIF s'affichent à nouveau dans de nombreux médias nationaux et internationaux.

Alors que la Macif s'apprête à vivre une nouvelle évolution majeure dans son organisation, les exploits de François Gabart régénèrent le sentiment de fierté et d'appartenance à l'entreprise.



—2017

Le 17 décembre, à bord de son trimaran Macif, François Gabart pulvérise le record du tour du monde en solitaire.

Cette année-là



2017

#MeToo, un hashtag largement diffusé sur les réseaux sociaux pour dénoncer les agressions sexuelles et le harcèlement à la suite d'accusations portées contre le producteur de cinéma américain Harvey Weinstein.

—2018

Les conseils d'administration des groupes Aésio et Macif signent, le 4 décembre, un protocole d'accord.

Cette année-là



15 JUILLET 2018

Vingt ans plus tard, l'équipe de France de football remporte à nouveau la Coupe du monde de football et obtient donc sa 2^e étoile le 15 juillet 2018 à Moscou.

Après plusieurs années de travail, le Groupe adopte au 1^{er} janvier une nouvelle gouvernance lors de l'assemblée générale de 2017. Cette évolution majeure induit une vie politique réorganisée avec une structure faîtière plus lisible et plus adaptée aux regroupements en préparation.

SGAM ACTUELLE

Il aura fallu beaucoup de travail et de très nombreux échanges avant que le projet ne soit adopté lors de l'assemblée générale du 17 juin 2017. La gouvernance du groupe Macif évolue d'abord avec la réorganisation de la vie politique, à compter du 1^{er} janvier 2018, autour de 10 régions, 90 territoires et 5 pôles interrégionaux. À ce redécoupage s'ajoute la création du mandat de délégué de proximité, au plus près des sociétaires. Parallèlement, les assemblées régionales sont supprimées. Les délégués nationaux qui composent l'assemblée générale, dorénavant élus directement par les sociétaires, voient leur légitimité renforcée. Cela donne à la nouvelle structure faîtière, la SGAM Macif (Société de groupe d'assurance mutualiste), plus de force pour envisager l'avenir et préparer de nouvelles alliances. Le communiqué de presse accompagnant la création de la SGAM est explicite : il s'agit de « *bâtir un groupe prudentiel mutualiste, multi-métiers, ouvert aux alliances et tourné vers le futur* ». Pour cela, le président et le directeur général assument les mêmes responsabilités au sein des 3 structures ainsi fédérées et correspondant aux 3 pôles métiers : une société d'assurance mutualiste (SAM) pour le pôle IARD, un GIE pour le pôle Finance-Épargne et une union mutualiste de groupe (UMG) pour le pôle Santé-Prévoyance.

SGAM FUTURE

Au-delà de la structuration du Groupe lui-même, en chantier depuis plusieurs années, les dirigeants de la Macif se projettent au regard de l'évolution du secteur. En effet, à l'exception de la Maif qui a adopté un autre modèle de développement, l'ensemble des acteurs mutualistes se rapprochent et fusionnent à très grande vitesse afin d'atteindre une taille critique. Ce big bang mutualiste a déjà donné naissance à COVEA, qui regroupe depuis plusieurs années la GMF, la Maaf et MMA puis, en 2017, au groupe VYV. Ce dernier est né de la fusion d'Harmonie Mutuelle, MGEN et Istya. Après la dissolution de la SGAM Sferen en 2017, la Matmut se tournera un temps, en 2019, vers le géant AG2R La Mondiale.

Tous les acteurs visent à terme la constitution de groupes pesant plus de 10 milliards de chiffre d'affaires et, surtout, pouvant offrir à leurs sociétaires ou adhérents un maximum de services, allant de l'assurance des biens à celle des personnes en passant par les diverses activités annexes (soins, accompagnements, services financiers...). C'est dans cet esprit que les conseils d'administration des groupes Aésio et Macif signent, le 4 décembre, un protocole d'accord. Aésio est leader de l'assurance de personnes.

Les 2 groupes pèsent ensemble plus de 8 milliards de CA, 5,8 milliards de fonds propres, 8 millions de sociétaires et regroupent environ 14 000 salariés. Un rapprochement est envisagé à échéance au 1^{er} janvier 2021 et des outils communs sont créés dont Prévoyance Aésio Macif.

Responsabilité employeur

Comme pour valider l'ensemble de ses actions en matière de responsabilité sociale et environnementale, la Macif applique de strictes dispositions à son propre fonctionnement. Avec plus de 10 000 collaborateurs, le Groupe a une grande responsabilité en tant qu'employeur.

- En 2007, il a mis en place une politique RH inclusive en faveur des personnes en situation de handicap et s'implique constamment pour l'égalité des chances. En 2018, il dépasse son objectif en comptabilisant dans ses effectifs plus de 6 % de personnes en situation de handicap en CDI.
- Impliqué auprès des jeunes, il accompagne chaque année plus de 100 jeunes en contrat d'apprentissage. En 2019, il devient partenaire privilégié du programme quartier prioritaire de la ville.
- Il cherche à mieux concilier les temps de vie avec des mesures dédiées aux salariés aidants et avec le déploiement généralisé du télétravail.

Amélioration de l'empreinte environnementale

Afin de réduire de 30 % sa consommation d'énergie d'ici 2025, une campagne interne de sensibilisation aux éco-gestes et une mobilisation de l'ensemble des salariés pour la réduction des consommations ont débuté à l'automne 2017 et se sont poursuivies tout au long de l'année 2018. La Macif a, par ailleurs, fait le choix de souscrire à la première offre d'électricité garantie d'origine énergies renouvelables avec le contrat « kWh Équilibre ». Le Groupe s'oblige à réduire les distances parcourues par ses salariés, à utiliser des véhicules moins polluants et à augmenter la part des modes de transports alternatifs à la voiture et l'avion.

Politique d'achats et relation fournisseurs

Chaque année, la Macif consacre près de 300 millions d'euros aux achats de produits et de prestations de services. Elle favorise les partenaires partageant ses valeurs. Des actions orientent cette politique, comme la création d'un code de déontologie pour les acheteurs ou l'intégration d'un questionnaire sur la responsabilité sociale et environnementale dans tous les appels d'offres.

Avec plus de 10 000 collaborateurs, le Groupe est conscient de sa grande responsabilité en tant qu'employeur.

Le Groupe attentif à ses responsabilités

Le groupe Macif maîtrise les impacts de son activité sur l'environnement, tout comme il est attentif à ses responsabilités économiques et sociales.



Politique RSE groupe Macif 2019



Essentiel pour moi

**Le groupe
Macif porte
originellement une
vision mutualiste
et humaine
de l'économie.**

Édito



Depuis sa création en 1960, le groupe Macif s'est toujours attaché à considérer et à maîtriser son impact sur l'économie, la société et l'environnement.

En tant qu'entreprise mutualiste, il est de notre responsabilité de concilier le progrès social et économique et la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de la planète.

Grâce à ses offres responsables, ses partenariats et sa politique d'investissement, notre Groupe dispose de formidables leviers pour agir concrètement dans les territoires au plus près des citoyens et de nos sociétaires.

Nous avons rassemblé ici nos principaux engagements pour le monde d'aujourd'hui et celui de demain.

PASCAL MICHARD
Président du groupe Macif

Chaque année, la politique RSE fait l'objet d'un rapport détaillé qui présente toutes les actions du Groupe.

—2019

Tous les salariés vont désormais travailler 35 heures avec l'aval de la CFDT et de la CFE-CGC.

Cette année-là



23 SEPTEMBRE 2019

Greta Thunberg, jeune Suédoise de 16 ans luttant contre le réchauffement climatique, s'exprime à la tribune de l'ONU, accusant directement les dirigeants d'inaction.

Alors que les Gilets jaunes occupent l'actualité médiatique, l'année 2019 commence à la Macif avec quelques perturbations sociales. Elles s'estompent ensuite au profit d'un changement de gouvernance et d'une situation économique favorable qui permet au Groupe de poursuivre son unification et de se tourner sereinement vers de nouveaux horizons.

NMS : TROIS LETTRES À L'AFFICHE

Est-ce parce que la question du nouveau modèle social du Groupe a été abordée alors que les Gilets jaunes envahissaient les ronds-points qu'elle a fini par chauffer les esprits ? Un article, fin janvier, sur l'évolution concomitante des indemnités du président dans un « canard » satirique paraissant le mercredi rallume la mèche et déclenche, en février, des manifestations de salariés. Le début de l'année 2019 marque en effet l'aboutissement d'une négociation sociale de longue haleine, avec l'augmentation du temps de travail.

Exit les 31 h 30 ; tous les salariés vont désormais travailler 35 heures avec l'aval de la CFDT et de la CFE-CGC. L'accord est signé le 29 mars 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019. Cet accord vise à cumuler « accessibilité, compétitivité, équité et agilité » comme rappelé dans sa présentation officielle. Car, derrière le symbole du retour aux 35 heures, il s'agit avant tout d'améliorer le service apporté aux sociétaires et d'optimiser la complémentarité entre accueil physique et relation téléphonique ou numérique. Une des traductions directes est l'égalité de traitement pour les sociétaires alors qu'auparavant, à deux kilomètres près, un sociétaire n'était pas traité de la même manière.

La négociation avec les partenaires sociaux s'est traduite par des garanties d'augmentation des salaires, des cotisations patronales pour les retraites complémentaires et de la participation de l'employeur aux plans d'épargne entreprise.



—2019

En fin d'année, la Macif lance une grande réflexion sur sa raison d'être.

TROIS HOMMES À LA TÊTE

Le 27 mai, une nouvelle équipe prend le relais à la tête du Groupe ; pour la première fois, il s'agit d'un trio. Pascal Michard, alors vice-président, est élu à l'unanimité président de la Macif. Originaire de Montluçon, ce docteur en médecine est devenu sociétaire de la Macif en 1988, médiateur de l'assurance de la région Centre en 2003 puis délégué de cette même région en 2007 avant d'en devenir le président en 2011. Élu vice-président en charge du pôle Finance-Épargne en 2014, il devient président de Mutavie et de Socram Banque. Membre de nombreuses commissions, il a pu découvrir les particularités des différents métiers du Groupe et a présidé la Commission mixte communication. Le conseil d'administration nomme également Adrien Couret directeur général du groupe Macif et Jean-Philippe Dogneton directeur général délégué, en successeurs de Jean-Marc Raby.

À 35 ans, Adrien Couret est le plus jeune directeur général qu'ait connu l'entreprise après Jacques Vandier qui n'avait que 33 ans en 1960.

C'est à l'École des hautes études commerciales (HEC) qu'Adrien Couret découvre l'originalité du modèle de la Macif. Après s'être spécialisé sur « l'alternative management », il est diplômé de l'Institut des actuaires.

Arrivé en 2008 au secrétariat général du Groupe, il est par la suite chargé du pilotage du Plan à moyen terme (PMT).

Jean-Philippe Dogneton devient aussi directeur général de Macif SAM, de l'UMG Macif Santé-Prévoyance et du GIE Macif Finance-Épargne. Entré comme rédacteur sinistres corporels au sein de la région Centre-Ouest Atlantique à 26 ans, ce juriste de formation est vite devenu expert en réassurance ; il a accompagné en proximité des directeurs généraux dans la gestion de dossiers complexes tels que Macifilia, l'application de Solvabilité 2 ou la constitution du pôle Assurance-Dommages. L'équipe contribue activement à la finalisation de l'organisation « ONE », engagée en mars, consistant à favoriser l'unité au service des sociétaires. Rendue possible grâce à la mobilisation du personnel dans le cadre de « MacifFutur », cette nouvelle organisation effective en 2020 place le sociétaire au centre des modes de fonctionnement du Groupe, quels que soient le métier, les expertises et les missions des salariés Macif. Unité, simplicité et engagement sont les maîtres-mots de cette relation revisitée qui met en avant une approche transmétier regroupant l'IARD, la santé-prévoyance-finance et l'épargne dans une même direction « Marque Macif ».

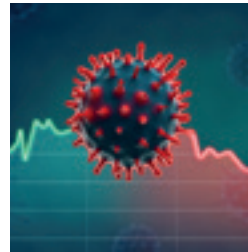
En fin d'année, la Macif lance une grande réflexion sur sa raison d'être. Elle le fait à sa manière. Autrement. En donnant « voix » à toutes ses parties prenantes : 15 000 personnes consultées ! 74 000 contributions ! Contrairement à la plupart des entreprises qui disent (souvent *a posteriori*) qu'elles consultent « largement » pour écrire une raison d'être toutes seules ou à quelques-uns, les phases de consultation et de formulation sont effectuées de manière démocratique. Cette raison d'être de la Macif, détaillée en 2020 dans un Manifeste et un Petit dictionnaire mutualiste, reformule sa vocation de protection ouverte à ses sociétaires, à la société, aux générations futures ; de protection du présent pour permettre l'avenir.

Lancement le 17 décembre 2019 de Radio M, la radio du groupe Macif. Premiers invités : le président Pascal Michard, le directeur général délégué Jean-Philippe Dogneton et le directeur général Adrien Couret.

— 2020

La Macif, solidaire, est l'une des premières entreprises à s'engager.

Cette année-là



2020

Modélisation du SARS-CoV-2 (2019-nCoV), à l'origine de la pandémie qui s'est répandue en France à partir de la fin janvier 2020.

Après une décennie de redressement, le Groupe, fort de ses 5,5 millions de sociétaires et 6 millions de contrats Auto, s'apprête à fêter ses 60 ans en consolidant son rapprochement stratégique avec Aésio. Mais une pandémie d'une rare ampleur et le décès du président d'honneur Jacques Vandier marquent tristement l'année 2020.

CRISE PANDÉMIQUE

Pendant que le trio qui le dirige s'emploie à renforcer l'ancrage du groupe Macif dans le paysage de l'assurance mutualiste et de l'ESS, une crise sans précédent vient bousculer l'économie mondiale. Tout va très vite à partir du 17 novembre 2019 où un virus parti officiellement de Chine, et nommé « maladie à coronavirus » (COVID-19) le 11 février 2020, va paralyser la planète entière. Au lendemain du premier tour des élections municipales, le président de la République française, Emmanuel Macron, annonce l'état d'urgence sanitaire et le confinement de la population à compter du 17 mars midi. Cette mesure vient bouleverser les comportements et l'économie du pays.

Du jour au lendemain, les Français sont invités massivement à opter pour le télétravail, les déplacements sont limités au strict nécessaire, les frontières de l'espace Schengen sont fermées, le second tour des élections municipales est reporté, le chômage partiel est institué, les ventes de pâtes, de farine et de papier toilette explosent, les rues et places sont désertées, les cafés et restaurants ferment ainsi que la plupart des commerces...

Les effets induits ne se font pas attendre : la pollution atmosphérique baisse, la biodiversité donne des signes de résilience, les solidarités

s'organisent sur les territoires, les circuits courts alimentaires se structurent dans l'urgence, la vente de produits bio explose, les soignants sont applaudis tous les soirs à 20 h par des milliers de Français rassemblés aux balcons et fenêtres...

Dans ce contexte inédit, les établissements et points d'accueil de la Macif sont fermés et le télétravail institué pour la quasi-totalité des collaborateurs, qui font preuve de facultés d'adaptation saluées à tous les niveaux. Par ailleurs, l'entreprise est l'une des premières à réagir en matière de solidarité.

Deux semaines après le début du confinement, Pascal Michard, Adrien Couret et Jean-Philippe Dogneton annoncent la mobilisation exceptionnelle de plus de 26 M€ pour la solidarité.

Ce premier plan comprend, outre une contribution de près de 10 M€ au Fonds national de solidarité aux côtés des autres assureurs de la Fédération française de l'assurance, un certain nombre de mesures dont une dotation d'1,25 M€ aux soignants par le biais de la fondation de l'APHP ; une aide de 2,5 M€ aux partenaires historiques de la mutuelle que sont les Restos du Cœur, le Samu social de Paris et le Secours Populaire français ; un renforcement à hauteur de 5,2 M€ du Fonds de solidarité et du Fonds d'action sociale réservés aux sociétaires en difficulté ou bien encore une provision de 6 M€ en faveur de la prestation Solidarité Chômage pour les personnes fragilisées professionnellement dans l'après-crise. En complément, un dispositif commun avec Aésio, à partir d'une dotation de 1,4 M€, vient en soutien des aides à domicile. Les élus et salariés volontaires sont appelés à maintenir le lien avec les sociétaires isolés. Par ailleurs, une opération « un dessin pour un résident » sur la plateforme Diffuz est organisée parmi une soixantaine d'autres actions ; 500 litres de gel hydroalcoolique sont offerts au service départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres par les équipes du siège niortais notamment.

CRISE DE CONFIANCE

Toutefois, cette mobilisation rapide et efficace est vite noyée dans une cacophonie du secteur et une défiance forte des citoyens à l'égard des assureurs. La dissolution en juillet 2016 du GEMA, fusionnant avec l'ex-FFSA pour donner naissance à la Fédération française de l'assurance, nuit-elle alors à la lisibilité d'un discours mutualiste dans le monde de l'assurance ? En tout cas, les communications des différentes mutuelles ou compagnies d'assurance prennent vite le pas sur le discours porté par la FFA, laquelle est pourtant la seule entité privée à contribuer au Fonds national de solidarité mis en place par l'État.

Dans une surenchère de prises de parole, tous les opérateurs annoncent des mesures d'ordre et de valeur très variées. Les citoyens ne retiennent que l'extraordinaire baisse de l'accidentologie durant le confinement et les économies faites par les assureurs en matière de dommages, négligeant au passage les incidences financières pour les opérateurs engagés dans la santé et la prévoyance !

Le président de la République se saisit de la polémique lors de son intervention du 13 avril en se disant « attentif à la participation des assureurs » à la mobilisation économique liée à la crise. Cette attention particulière du chef de l'État se traduira quelques jours plus tard par le doublement de l'abondement de la FFA au Fonds national de solidarité passant alors à 400 M€ mais elle ne ralentira en rien le doute populaire. Fidèle au précepte de Jacques Vandier qui veut qu'un exercice ne s'évalue qu'au 31 décembre, la Macif n'a pas cédé aux sirènes médiatiques, préférant accompagner ses sociétaires, aider les soignants et les plus fragiles avec équité en assumant ses responsabilités sans faire appel aux aides de l'État.

AU REVOIR MONSIEUR VANDIER

C'est dans ce contexte de tumulte généralisé et de routes désertées qu'un grand homme du monde de l'assurance nous quitte. « Assureur oui, mais mutualiste », aurait-il ajouté.

Le 30 mars, Jacques Vandier s'éteint à la veille de son quatre-vingt-treizième anniversaire et des soixante ans d'existence du groupe Macif auquel il a tant apporté. Celui qui a mis cœur et raison à l'ouvrage pour placer la Macif au rang de référence du mutualisme, « comme une étoile lumineuse dans l'univers fragile de l'économie sociale », part discrètement ; le confinement empêchant toute commémoration publique à la hauteur du personnage.

Ainsi il n'aura pas pu nous faire profiter d'un discours bien senti à l'occasion de la cérémonie d'anniversaire, initialement prévue le 30 avril dans les salons de l'hôtel de ville de Niort, et dont il se faisait un plaisir de peaufiner le déroulement. Nous n'aurons pas eu non plus le plaisir – et l'angoisse aussi – de le voir relire assidûment les dernières pages du présent ouvrage qu'il avait commencé à examiner avec l'exigence morale et le sens du détail historique qu'on lui connaissait. Celles et ceux qui ont eu la chance de rencontrer ou de côtoyer le « pape du mutualisme » peuvent imaginer l'œil malicieux de ce dernier s'il lui était permis de lire les centaines d'hommages qui ont abondé sur le site dédié à sa mémoire ou sur les réseaux sociaux. Nul doute qu'il aurait apprécié d'y retrouver certes quelques sommités, mais également de nombreux anonymes et travailleurs de l'ombre.

— 2020

Le 30 mars, Jacques Vandier s'éteint à la veille de son quatre-vingt-treizième anniversaire et des soixante ans d'existence du groupe Macif.



Jacques Vandier, président d'honneur depuis 1997.

— 2020

Gageons que la crise inédite qui marque le soixantenaire de la mutuelle permettra l'émergence de nouvelles formes de solidarité, de coopération, de protection.

À BIENTÔT AVEC LA MACIF

« *L'assurance, c'est la vie* », aimait à dire Jacques Vandier. Il laisse une Macif orpheline, mais une Macif vivante, libre, citoyenne et résolument solidaire. À soixante ans, le groupe Macif a fait montre de sa résilience à de multiples reprises. Au moment où nombreux sont celles et ceux qui tentent de dessiner le monde de demain, la voie du mutualisme et de l'économie sociale et solidaire offre assurément des éléments de réponse probants. La primauté des personnes et de l'objet social sur le capital, la lucrativité limitée, l'utilité collective ou sociale et les principes de gouvernance démocratique sont les meilleurs antidotes aux excès du libéralisme effréné. Aussi, si les vertus de l'ESS ne sont plus à prouver, elles sont sûrement à généraliser et le groupe Macif, avec ses 5,5 millions de sociétaires, ses 1 500 délégués et ses 10 000 salariés, constitue sans conteste une tête de proue de cette refondation de nos modèles économiques.

Qui plus est, l'histoire nous a montré que les périodes de crise ont souvent été le ferment de nouveaux modèles d'économie sociale et solidaire.

La crise du phylloxera a généré la coopération et le mutualisme agricoles, la crise économique des années 30 a mené à la création des premières mutuelles d'assurance automobile, les premiers soubresauts du capitalisme des années 60 et la crise pétrolière des années 70 ont donné lieu à l'éclosion d'autres mutuelles telles que la Macif ou à de nouvelles structures communes telles qu'IMA ou Darva. La Macif a pour elle le fruit de son histoire et elle n'a eu de cesse de réinterroger sa raison d'être depuis sa création. Pour conforter cet héritage et le faire vivre, elle a réécrit, l'année de ses 60 ans, sa « raison d'être » pour les années à venir. Cette raison d'être est l'occasion de poser, soixante ans après, et pour demain, un nouveau jalon d'une Marque Macif consciente de sa vitalité, de sa modernité, de son unité. Gageons que la crise sanitaire inédite qui marque le soixantenaire de la mutuelle permettra l'émergence de nouvelles formes de solidarité, de coopération, de protection et que la Macif sera au cœur de ces nouveaux engagements.

**À 60 ans,
la Macif est plus jeune
que jamais !**

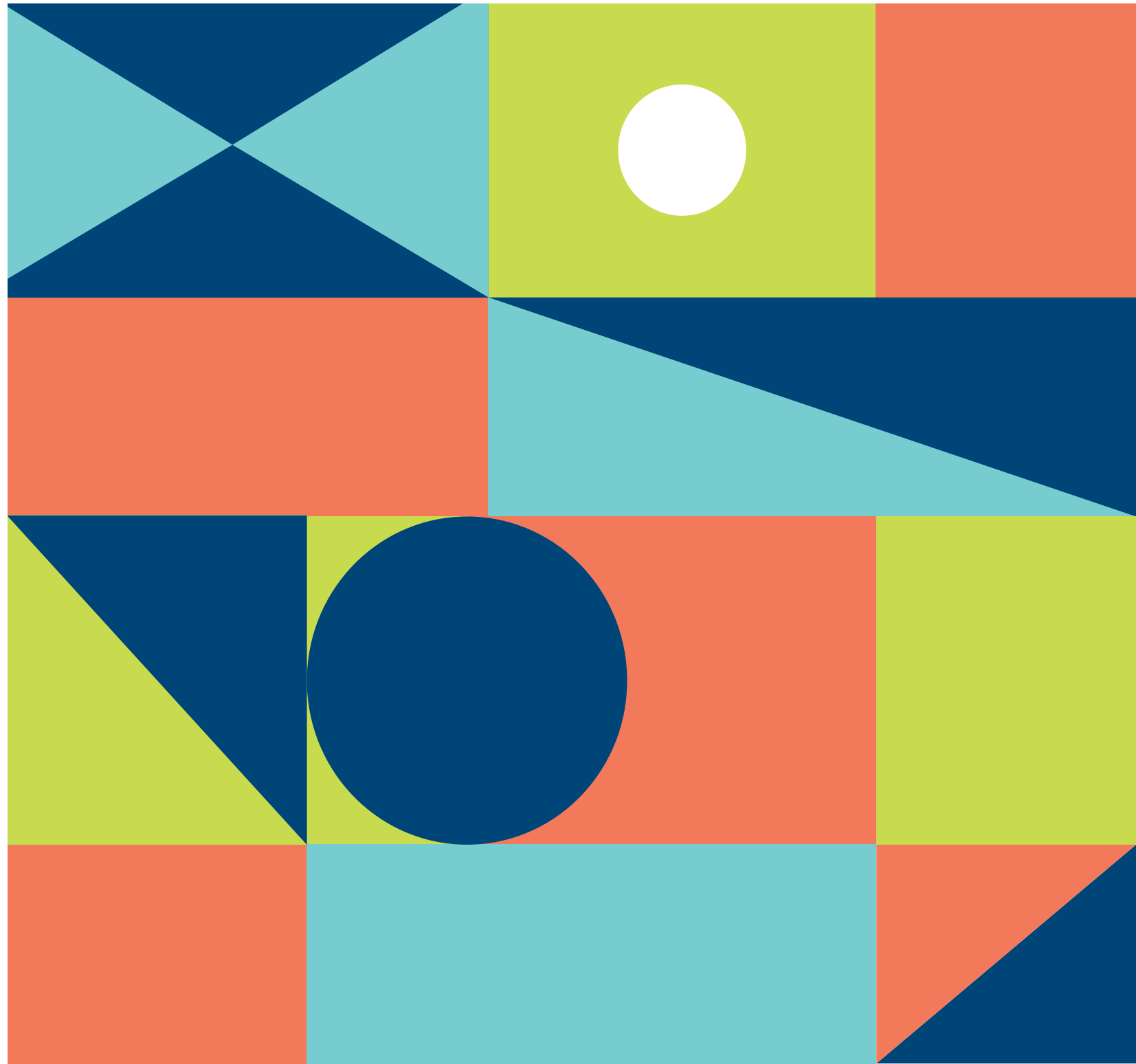


La raison d'être et les promesses du groupe Macif

Nous, sociétaires, délégués, salariés, formons le groupe Macif : un groupe d'assurance mutualiste, ouvert et accessible au plus grand nombre, indépendant et qui agit dans l'intérêt de ses sociétaires.
Nous sommes convaincus que seul un collectif solidaire fondé sur des principes humanistes permet à chacun d'aller au bout de ses projets tout en contribuant à construire ensemble une économie durable et une société meilleure et plus juste.
Nous mobilisons pour cela nos valeurs mutualistes et nos savoir-faire pour protéger le présent et permettre l'avenir, pour nous tous et les générations futures.
Ceci est la raison d'être que nous avons construite tous ensemble.

Pour la porter, nous nous engageons à :

- **écouter, comprendre, protéger nos sociétaires** tout au long de leur vie en couvrant leurs vrais besoins, en leur étant utiles et en leur simplifiant la vie, sur un plan collectif et individuel ;
- **accompagner nos délégués** à exercer pleinement leur responsabilité de représentants des sociétaires et d'ambassadeurs sur les territoires ;
- **développer l'autonomie et l'engagement de nos salariés** pour les rendre toujours (encore) plus acteurs de notre projet collectif ;
- **créer de nouvelles protections, de nouveaux collectifs et de nouvelles solidarités** pour anticiper les transformations sociales et environnementales.



À Jacques Vandier

1^{er} avril 1927 | 30 mars 2020

L'ensemble des élus et des collaborateurs du Groupe tient à saluer son engagement hors norme pour la Macif. Nous lui témoignons notre sincère et profonde admiration pour l'immense travail qu'il a accompli et l'âme qu'il a su insuffler au Groupe durant toutes ces années. Adrien Couret Directeur général du groupe Macif	Jacques Vandier était un homme d'exception, doté d'une vision avant-gardiste de l'assurance. En véritable artisan de la Macif et du mutualisme, il a su développer un modèle unique et innovant qui a fait et continue de faire ses preuves à travers le temps : un projet économique porteur de sens, d'utilité sociale et de valeurs humanistes. Pascal Michard Président du groupe Macif	Jacques Vandier restera pour moi un deuxième père qui m'a orienté vers mon parcours politique et a été un ami fidèle de mon père Marcel Hervé toute sa vie. Michel Hervé Fils du 2^e président de la Macif	C'était un patron formidable. Il expliquait en détail ses exigences, acceptait la plus grande partie des évolutions techniques (avec lui, on a pu tester les premiers écrans cathodiques, les premiers traitements de texte, les premiers réseaux de télécommunication, la télécommunication par satellite, la messagerie interne, le premier Internet et bien d'autres techniques). Mes quarante-deux ans à ses côtés restent gravés dans ma mémoire. C'était un grand homme et un grand mutualiste. Michel Collaborateur Macif	C'était un homme brillant, visionnaire, humain, accessible, tellement subtil et toujours dans l'actualité de chaque instant. Il nous laisse un bel héritage. À nous de poursuivre et de continuer à mettre en œuvre les valeurs mutualistes, humanistes, de solidarité et d'émancipation qu'il portait ! Françoise Lareur Administratrice du groupe Macif, présidente de la Fondation Macif
Grand professionnel et grand politique à la fois, il a participé au développement de la mutualité et plus généralement de l'économie sociale dans un secteur jusque-là dominé par les grands groupes nationalisés et capitalistes. Malicieux, avec un humour maîtrisé, il a bâti un Groupe envié, alors qu'encore directeur général, il a su s'entourer d'hommes et de femmes issus du sérail, qui, dans d'autres sociétés, seraient pour beaucoup restés confinés dans des emplois subalternes. Il restera un exemple pour moi et pour beaucoup d'anciens collègues salariés. Gilles Collaborateur Macif	Jacques Vandier avait coutume de répéter ce mantra : « <i>l'assurance, c'est la vie</i> ». Ses convictions fortes et inspirées ont forgé l'histoire du Groupe et lui ont assuré sa pérennité. Il est notre conscience et ses idées continuent à nous guider dans la construction de notre avenir. Pionnier et innovateur social, il réconcilie l'assurance et l'intérêt général. Jean-Philippe Dogneton Directeur général SAM Macif	J'ai toujours eu le plus grand respect pour l'homme qu'il était et une vive admiration pour tout ce qu'il incarnait. Il a réussi, en qualité de directeur général puis de président, à faire de la Macif la grande mutuelle que nous connaissons, en conjuguant son expertise professionnelle et son engagement politique. Outre le rôle essentiel qu'il a joué pour le développement de sa mutuelle, je veux aussi souligner son action au niveau européen. Roger Belot Président d'honneur de la Maif	Comme pour beaucoup, c'est lui qui a inspiré mon engagement mutualiste : il a été une boussole de mon parcours. C'était un grand mutualiste et un grand entrepreneur. Sa disparition m'oblige à continuer à être un militant d'une société plus juste et plus humaine ; c'est profondément ce que je lui dois. Jean-Luc Pelaud Président d'Apivia Mutuelle	Les commerçants des marchés de France ont très vite compris l'intérêt qu'ils avaient de souscrire un contrat d'assurance pour leurs véhicules professionnels auprès d'une mutuelle pratiquant le juste prix. Et c'est massivement que, dès 1960, ils l'ont suivi. Pour la Fédération nationale des marchés de France, c'est essentiellement pour les valeurs qu'incarnait Jacques Vandier : démocratie, égalité, fraternité, solidarité, qu'elle s'est également engagée aux côtés de l'institution et qu'un partenariat très fort et indéfectible l'unit à elle. Monique Rubin Présidente de la Fédération nationale des marchés de France
Je me souviens qu'il avait pour habitude de dire qu'il était délégué de base, avec le temps j'ai compris que c'était un homme de dialogue avec tous les délégués nationaux. Jean-Luc Cirode Délégué national	Vous êtes un grand homme du mutualisme, par votre vision de l'assurance et de l'humain. J'aimerais que votre discours lors du séminaire des cadres de Clermont-Ferrand, en 2006, soit remis en avant pour que les plus jeunes puissent en prendre connaissance. À la fin de votre discours, l'ensemble des cadres étaient émus, debout prêts à vous suivre. Merci encore pour tout. Patrice Collaborateur Macif	Vous avez été un précurseur tourné vers les autres et cherchant le bien commun. Nous aimions vous écouter. Merci d'avoir fortement contribué toutes ces années à ce qu'est la Macif aujourd'hui, un grand groupe mutualiste. Nous poursuivons votre œuvre. Yannick Collaborateur Macif	La disparition de ce visionnaire, humaniste, un homme rare, me rend particulièrement triste. Jacques Vandier, c'était la Macif. Que les valeurs qu'il prônait nous éclairent encore longtemps et continuent de rendre la Macif différente, soyons dignes de son héritage. Danièle Collaboratrice Macif	Voici une anecdote qui illustre bien ce qu'était Jacques Vandier. Il se présente à la cantine et s'assoit à une table. Un gestionnaire s'exprime alors assez longuement et puis l'interroge : « <i>Et toi, tu fais quoi à la Macif ?</i> » Jacques Vandier répond à la fois tout en sobriété et avec humour : « <i>Je la dirige.</i> » Jean-Marc Collaborateur Macif
Je travaille chez Macif-Mutualité depuis sept mois et je tiens à rendre hommage à ce grand homme, qui a apporté une vision révolutionnaire de l'assurance et de la mutualité. Les valeurs, le mode de fonctionnement participatif et démocratique, ainsi que l'évolution de la compagnie au fil des décennies portent son empreinte et résonnent encore aujourd'hui. Cela me rend particulièrement fier de travailler pour une telle mutualité et m'encourage à donner le meilleur de moi-même pour contribuer à la perpétuation de l'œuvre de monsieur Vandier. Nery Collaborateur Macif	Que chacun mesure, notamment dans l'ESS, combien des personnalités comme celle-ci ont fait pour l'ensemble de ce qui nous est cher en dépit de notre diversité. Jérôme Saddier Vice-président délégué du Crédit Coopératif et président d'ESS France	La Ligue des droits de l'homme a perdu l'un des siens. Son engagement résultait de son attachement aux valeurs de la République, de sa conviction de la nécessité d'un égal accès aux droits pour tous et de l'affirmation des libertés. Il avait toujours voulu rester un militant de base. Jacques Vandier laissera parmi nous, et auprès des plus jeunes, l'exemple d'un engagement social et politique constant et sans faille. Vincent Courtin Président de la section LDH de Niort et des Deux-Sèvres	L'histoire de Jacques Vandier se confond avec celle de la Macif. Parler de l'un, c'est parler de l'autre. La Macif ? Une affaire d'hommes menée par un homme, portée par le souffle des convictions, des politiques ou des militants. Avant d'être une entreprise, une mutuelle, la Macif a d'abord été la passion de Jacques Vandier. Michel Aimé Commissaire aux comptes	

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

1960
—2020
MACIF
60 ans
d'engagement
mutualiste

LEXIQUE

Mutuelle d'assurance : appellation donnée aux sociétés d'assurance mutuelles, régies par le Code des assurances, personnes morales de droit privé ayant un objet non commercial. Moyennant le paiement d'une cotisation fixe ou variable, elles garantissent à leurs sociétaires le règlement intégral des engagements qu'elles contractent. Ces sociétés fonctionnent sans capital social. Et tout sociétaire a droit à une voix. En principe, le mot « d'assurance » doit toujours être associé au mot « mutuelle » lorsque l'on parle de ces sociétés, telle la Macif.

Mutuelle : le terme « mutuelle » seul est réservé aux organismes soumis au livre II du Code de la mutualité : « Il est interdit de donner toute appellation comportant les termes : « mutuel », « mutuelle », « mutualité » ou « mutualiste » à des organismes qui ne sont pas régis par les dispositions du présent code sous réserve des dispositions législatives, notamment du Code des assurances, qui autorisent les entreprises d'assurance à utiliser le terme de « mutuelle ». Dans ce cas, elles doivent obligatoirement lui associer celui d'« assurance ».

Ainsi la Macif est une société d'assurance mutuelle ou mutuelle d'assurance régie par le Code des assurances alors que Macif-Mutualité ou Apivia Mutuelle par exemple sont des mutuelles soumises au Code de la mutualité.

ADAD : Amicale des anciens délégués

APHP : Assistance publique Hôpitaux de Paris

Assmacif : Association des salariés sociétaires de la Macif

Association MCV : Macif Centre de Voile

CAM : contrat Autonomie Macif

Cegem : Centre de gestion mutuelle de la Maaf et de la Macif

CEGES : Conseil des entreprises employeurs et groupements de l'économie sociale

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CFE : Confédération française de l'encadrement

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGC : Confédération générale des cadres

CGT : Confédération générale du travail

CMU : couverture maladie universelle

CNT : comité national technique

CSI : changement de système informatique

ESS : économie sociale et solidaire

FAS : Fonds d'action sociale

FFA : Fédération française de l'assurance

FFSA : Fédération française des sociétés d'assurance

FNMF : Fédération nationale de la mutualité française

FO : Force ouvrière

Fonso : Fonds de solidarité de la Macif

GAV : Garantie des Accidents de la vie

GEIE : groupement européen d'intérêt économique

GEMA : Groupement des entreprises mutuelles d'assurance

GIE : groupement d'intérêt économique

GSACM : Groupement des sociétés d'assurance à caractère mutuel

IARD : Incendies, accidents et risques divers

IDA : indemnisation directe des assurés

IDS : indemnisation directe des sociétaires

IDES : Institut de développement de l'économie sociale

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

ISR : Investissement socialement responsable

MAP : Multigaranties activités professionnelles

MAS : Multigaranties activités sociales

MPV : Multigaranties vie privée

NMS : nouveau modèle social

ONE : osons de nouvelles énergies

PCF : Parti communiste français

PER : Plan d'épargne retraite

PMT : Plan à moyen terme

PRI : Principes d'investissement responsable

RGPD : règlement général sur la protection des données

RPFA : Régime de prévoyance familiale accident

SAM : Société d'assurance mutualiste

SCOP : Société coopérative de production

SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle

SNI : Syndicat national des instituteurs

SNPL : Syndicat national des pilotes de ligne

SNSM : Société nationale de sauvetage en mer

TIP : titres interbancaires de paiement

UMG : Union mutualiste de groupe

UNI : Union nationale interprofessionnelle mutualiste et sociale

TABLE DES MATIÈRES DES FOCUS

Faciliter l'indemnisation des assurés	P. 18
Rappels et ristournes	P. 19
La démocratie, principe de gouvernance	P. 25-26
En lien avec les sociétaires	P. 36
Sauver et former les gens en mer	P. 37
La Smacif	P. 40
Le Fonso	P. 48
Garages agréés	P. 49
Bonus-malus	P. 50
Le Grand Feu	P. 58
Les congrès	P. 59
Les Restos du Cœur	P. 72
La Fondation Macif	P. 88
De la voiture à la mobilité	P. 89
Prévenir et responsabiliser	P. 98
Prestation Solidarité Chômage	P. 102
Responsabilité sociale et environnementale	P. 115
Les aidants-aidés	P. 122
Promouvoir les mobilités durables	P. 123
Orienter l'économie	P. 126
Faciliter l'accessibilité	P. 130
Investir et faire sens	P. 131
Préserver le climat	P. 136
Soutenir l'habitat raisonné	P. 139
Responsabilité employeur	P. 142

CRÉDITS PHOTOS

Cette année-là

Le nouveau franc © Roger-Viollet
Carrefour inauguration © Keystone-France – Getty Images
Indira Gandhi © TopFoto – Roger-Viollet
La lutte continue © Roger-Viollet
1^{er} pas sur la lune © NASA
Le Concorde © Malcolm Fife – Getty Images
TGV © Didier Duforest – Common Creative Licence
Station Fina © Alain Bonhoure – Roger-Viollet
Âge majorité © Janine Niepce – Roger-Viollet
Seveso © Hulton Deutsch – Getty Images
Amoco Cadiz - Marée noire en Bretagne © Roger-Viollet
Fusée Ariane © Roger-Viollet
Abolition peine de mort © Jean-Régis Roustan – Roger-Viollet
Les Restos du Cœur © Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur
Tchernobyl © Ullstein Bild – Roger-Viollet
Chute du mur de Berlin © Ullstein Bild – Roger-Viollet
Édith Cresson © Jean-Paul Guilloteau – Roger-Viollet
Le traité de Maastricht © Ullstein Bild – Roger-Viollet
Grotte Chauvet © Claude Valette – Common Creative Licence
Brebis Dolly © Colin McPherson – Getty Images
Coupe du monde de football 1998 © Ullstein Bild – Roger-Viollet
Éclipse solaire © Luc Viatour – Common Creative Licence
World Trade Center © Michael Foran – Flickr – Common Creative Licence
L'abbé Pierre © Carlos Gayoso – Roger-Viollet
Barack Obama © U.S. Navy photo
La tempête Xynthia © Pep.per de Ré – Common Creative Licence
François Hollande est élu président © Patrick Aventurier – Getty Images
La loi en faveur du mariage pour tous © Olivier Hoffschir – Common Creative Licence
Coupe du monde de football 2018 © Matthias Hangst – Getty Images
Greta Thunberg © Anders Hellberg – Common Creative Licence
Excepté les mentions ci-dessus, les documents photos « Cette année-là » sont libres de droits

Divers illustrations

Vélo © Fabrice Poincelet / Onoky / GraphicObsession – Libre de droits
Covoiturage © Maskot / GraphicObsession – Libre de droits
Façade pôle Services p. 48 / Mourad Chefai
Radio M © Matthieu Cotinat
Excepté les mentions ci-dessus, tous les documents photos proviennent de la Macif



Conception et réalisation

Le Loup Blanc

Auteur du récit

Pascal Duforestel

Conception graphique

Guillaume Antzenberger

Recherches et ressources
historiques

Espace Gérard Andreck

Production et coordination

Direction Communication
Groupe Macif

Imprimerie

Pollina, Luçon
Achevé d'imprimer en octobre 2020

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79000 Niort.

1960
—2020

MACIF

60 ans
d'engagement
mutualiste

